ANNUAL REPORT 1990 1991

Ministry of the Attorney General

Ontario

SUPPORT AND CUSTODY ENFORCEMENT PROGRAM

VICTIM/WITNESS ASSISTANCE PROGRAM

DRINKING/DRIVING COUNTERMEASURES OFFICE

ONTARIO LEGAL AID PLAN

COURT REFORM TASK FORCE

MINORITY ADVOCACY RIGHTS COUNCIL

NATIVE JUSTICE OF THE PEACE PROGRAM

ABORIGINAL JUSTICE PILOT PROJECTS

COMMUNITY JUSTICE WEEK

PUBLIC LEGAL EDUCATION

PLAIN LANGUAGE TASK FORCE

COURT DELAY REDUCTION PROGRAM

AUTOMATED JURY MANAGEMENT SYSTEM

NON-LEGAL ADVOCACY SERVICES FOR VULNERABLE ADULTS

INTERMINISTERIAL COMMITTEE ON SEXUAL ASSAULT

INTERMINISTERIAL COMMITTEE ON NATIVE JUSTICE ISSUES

CRIMINAL INJURIES COMPENSATION BOARD

OFFICE OF THE POLICE COMPLAINTS COMMISSIONER

ISSN # 0382-1803

© Queen's Printer for Ontario 1991

Printed on
recycled
paper

92-06221/

LETTER TO HIS HONOUR THE LIEUTENANT GOVERNOR IN COUNCIL

To His Honour the Lieutenant Governor in Council

May it Please Your Honour:

It is my pleasure to present to Your Honour the annual report for the Ministry of the Attorney General for the year April 1, 1990-March 31, 1991.

The Honourable Howard Hampton

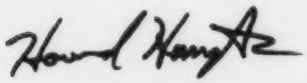

Attorney General

MESSAGE FROM THE ATTORNEY GENERAL

Howard Hampton

As the minister responsible for the administration of justice in Ontario, it is my goal to improve the responsiveness and accessibility of our justice system for the people of this province. While there is always room for improvement, I believe we have made some important changes in the last year.

Perhaps our most significant accomplishment has been to make our justice system more reflective of the society we live in. This has included the appointment of a record number of women and visible minorities to the provincial bench. We are also meeting employment equity standards in the hiring of court staff, Crown Attorneys and administrative personnel.

Another important challenge has been to improve the accessibility of the justice system for diverse groups across the province. One way we have sought to further this objective is by providing information to the public which makes the justice process more understandable. The Ministry of the Attorney General will meet plain language requirements in the development of publications and forms we offer to the public. Through the use of simpler language, and layouts that are easier to read, we are trying to better publicize our services and programs and to explain the operation of our courts and the justice system in a clearer manner.

We have also sought to increase accessibility by introducing alternate forms of conflict resolution, such as arbitration and non-family mediation. Through these steps we are trying to minimize court costs, and improve efficiency by freeing up significant amounts of time spent in court. This allows us to redirect judicial and staff resources to areas where they are most needed. In turn witnesses are spared unnecessary court appearances.

We are working with the legal community to determine what role paralegals and legal assistants can play in increasing access to the justice system. We are also discussing how pre-paid legal services can make basic legal needs more affordable to a greater number of citizen.

The delivery of justice in a timely fashion has been another important objective of the ministry. In a landmark ruling commonly referred to as the "Askov decision", in October 1990, the Supreme Court of Canada ruled that an accused person had the constitutional right to a trial within a reasonable time period. In response, the ministry introduced new procedures and committed new funds to meet the new operational reality as defined by the courts.

We have expanded delay reduction committees across the province, found ways to better utilize existing resources, planned to consolidate courtrooms in a number of communities and in general have pursued those options which can help us ensure that the public is serviced by our courts in a timely and friendly manner.

New procedures introduced during the year have assisted in streamlining the judicial process and saving Ontarians hundreds of thousands of dollars. Early disclosure of the prosecution's case to the defense, screening of charges laid by police

and resolution of issues outside of court are helping us ensure that our justice system is used in the best possible way.

Through changes to the Family Support Plan, the ministry has worked to ensure the protection of those most vulnerable in the system. The introduction of automatic deduction of support payments from income will be an important part in the fight against the poverty of women and children in Ontario.

This year, the ministry has also continued its strong support for First Nations in establishing community-based and community-run justice services. Our approach has been three tracked: first, to offer financial and technical support to aboriginal communities to design, develop, and implement justice systems appropriate to their needs and priorities; second, to negotiate self-government agreements with First Nations; and third, to improve existing court systems as they affect First Nations people. The funding of new and ongoing justice programs is part of the ministry's concerted effort to increase access to the justice system for all members of our diverse society.

In planning for the future, the dedicated women and men who serve the ministry will continue their professional efforts to provide a broad range of innovative, cost-effective, and user-friendly services to Ontarians across the province.

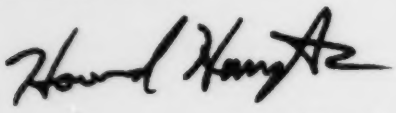

Howard Hampton
Attorney General

LETTER FROM THE DEPUTY ATTORNEY GENERAL

Mary L. Hogan

Dear Mr. Attorney:

I am pleased to submit the annual report of your ministry for the fiscal year 1990-91.

This important public record details the work of each division within the ministry and highlights the ministry's achievements of the past year.

The year has been an exciting and challenging one, most notably for the "Askov" decision handed down by the Supreme Court of Canada on October 18, 1990. As a result of this decision, many charges in the court system were either dismissed or stayed. The government responded immediately with an infusion of over $39 million to the court system. These funds provided more judges, crown attorneys and support services. In addition, new delay reduction and case management techniques were introduced and implemented. As a result of these initiatives, we are well on our way to resolving the delay problems in the courts.

I must emphasize that the success of the initiatives was largely due to the dedication and commitment of ministry staff. Without their outstanding efforts during some very difficult times, we would not be where we are today.

Sincerely yours,

Mary L. Hogan
Deputy Attorney General

CONTENTS

Letter to His Honour the Lieutenant Governor in Council 1

Message from the Attorney General 2

Letter from the Deputy Attorney General 4

Organization Chart 6

The Ministry of the Attorney General (Overview) 7

Communications Branch 8
- Public Legal Education (PLE) 9
- Drinking/Driving Countermeasures Office ... 9

Policy Development Division 11
- Legislation 11
- Native Justice Issues 12
- Family Law 12
- Children 12
- Human Rights and Race Relations 13
- Legal Aid 13
- Access to Justice and Legal Services 13
- Court Reform 13
- Other Activities 13
- Major Committees 13

The Office of Legislative Counsel 14

Courts Administration Division 15
- Delay Reduction 15
- Integrated Court Offences Network (ICON) 16
- Automation (Jury Management System) 16
- Support and Custody Enforcement Branch (SCOE) 16
- Facilities and Special Court Services Branch 16
- Court Reform Task Force 17

Criminal Law Division 19
- Delay Reductions 19
- Aboriginal Justice 20

Civil Law Division 21
- Program and Legislative Activities 21
- Litigation 22
- Office of the Official Guardian 23
- Office of the Public Trustee 24

Constitutional Law and Policy 25
- Cases in the Supreme Court of Canada 25
- Cases of significance in other courts 26

Finance and Administration Division ... 29
- Delivery of Support Services 29
- Strategic Planning 29
- Strategies for Renewal and Employment Equity 30
- Staff Relations 30
- Human Resources Branch 30
- Computer and Telecommunications Services Branch 31
- Financial and Administrative Services Branch 31
- Freedom of Information Branch (FOI) 31
- French Language Services Branch 31
- Accountant of the Ontario Court – General Division (Revenue and Rates) 31
- Audit Service Branch 32
- Corporate Policy and Planning Unit 32
- Expenditures and Revenue 33

Ontario Law Reform Commission 34

Ontario Municipal Board 35
- General Counsel 35
- Reorganization 35
- Development Charges Act, 1989 35
- Affordable Housing 35
- Relevant Statistics 36
- Financial Summary 37

Assessment Review Board 38

Criminal Injuries Compensation Board .. 40

Board of Negotiation 41

Office of the Public Complaints Commissioner 43
- Boards of Inquiry 43
- Recommendations to Metropolitan Toronto Board Commissioners 43
- Education and Outreach – Police and Public 43
- Expansion of the Complaint System 44

Acts Administered by the Attorney General 45

Ontario

Ministry of the Attorney General Organization Chart

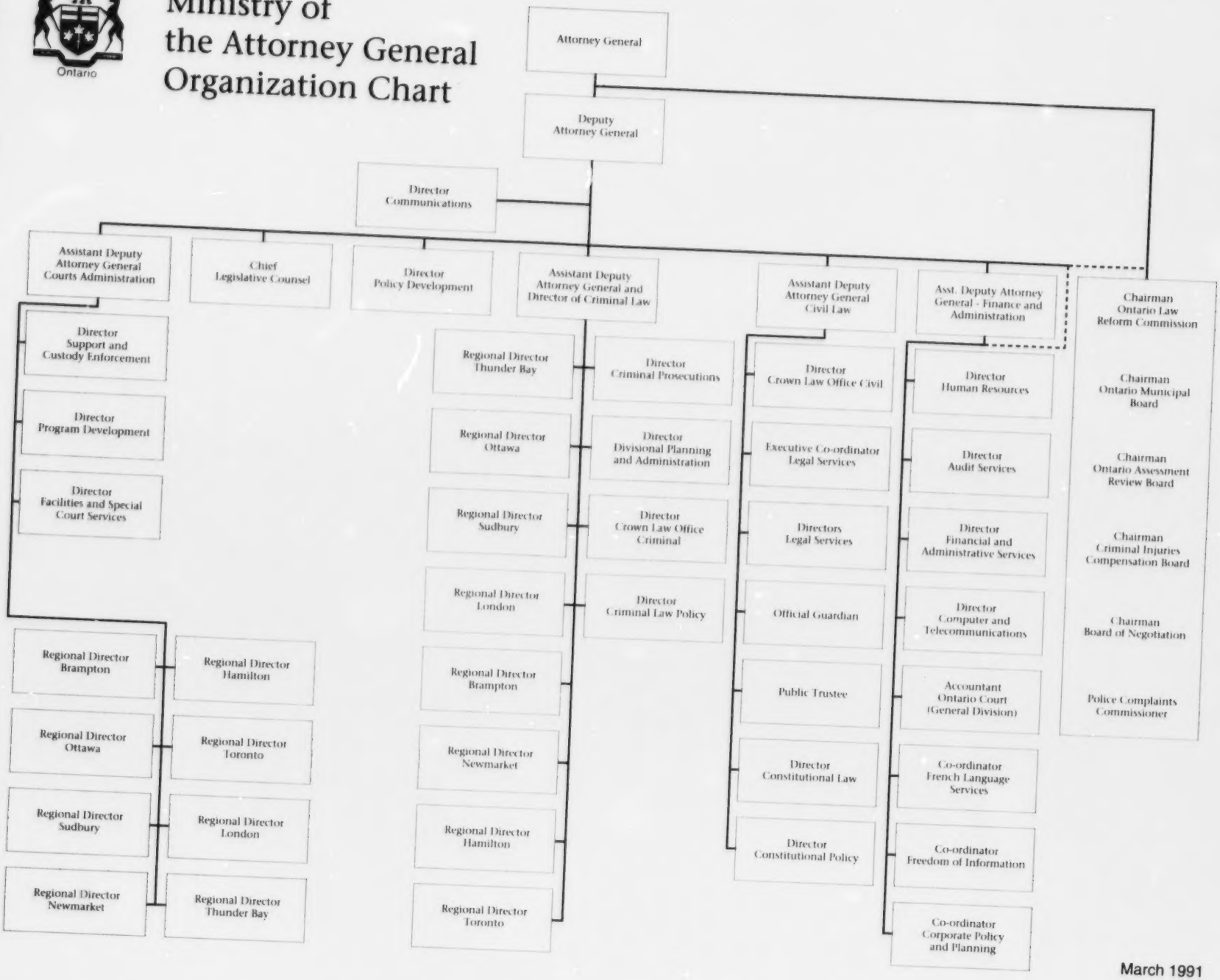

March 1991

THE MINISTRY OF THE ATTORNEY GENERAL

Overview

RESPONSIBILITY

The mandate of the Ministry of the Attorney General is to provide a fair and accessible justice system which reflects the needs of the people it serves. It administers and delivers justice services to the communities of Ontario by:

- *conducting and regulating criminal proceedings through a regional system of Crown Attorneys;*
- *advising government ministries, agencies and tribunals in their legal matters, including constitutional questions, and conducting and regulating civil litigation for them;*
- *coordinating the administration of court services in Ontario, a network of over 375 courts, court offices and Crown Attorney's offices;*
- *administering programs including the Support and Custody Orders Enforcement Program, the Victim/Witness Assistance Program and the Drinking and Driving Countermeasures Office;*
- *funding the Ontario Legal Aid Plan which is administered and operated by the Law Society of Upper Canada;*
- *overseeing boards, commissions, and administrative agencies including the Official Guardian, the Public Trustee, the Criminal Injuries Compensation Board, the Public Complaints Commission, the Ontario Municipal Board and the Assessment Review Board;*
- *initiating and managing the reform of laws affecting the administration of justice in Ontario.*

COMMUNICATIONS BRANCH

Zena Vigod
Director

RESPONSIBILITY

The Communications Branch provides media and public relations services to the ministry. Its staff advises the Attorney General, Deputy Attorney General and senior ministry officials on communication issues; and develops communication strategies to promote ministry programs, legislation and policies.

Through its Client Services and Media Relations sections, the branch coordinates the development and distribution of materials such as pamphlets, brochures, posters, news releases, speeches, internal newsletters, videos, and other promotional items.

Staff answer telephone inquiries from news media and the general public, and provide daily clippings of all media reports. Letters to the minister are handled by the Correspondence Unit.

The Drinking and Driving Countermeasures Office encourages and supports the development of community-based countermeasures programs designed to reduce drinking and driving.

HIGHLIGHTS

Inquiries

More than 1,200 inquiries from print and electronic journalists throughout Ontario were received, and nearly 7,000 calls monthly from the general public. A bilingual telephone receptionist has improved the branch's capability for handling requests for service in French.

Media Training

Staff designated as ministry spokespersons received training in how to work with reporters from the various media. Trainees included the Attorney General, regional directors of Courts Administration and Crown Attorneys, Support and Custody Order Enforcement regional managers, staff of the Office of the Police Complaints Commissioner and legal counsel with the Policy Development Division.

Specialty Media

An effort was made to target special interest groups to receive news releases, ministerial statements, background notes and media advisories on pertinent issues. This new practice is aimed at more effective communication with grassroots audiences.

Program Support

Throughout the year, the branch played an active role in creating communication and strategic plans with various divisions and branches in the ministry.

Support and Custody Enforcement

The branch coordinated research into support issues from which a communications plan was developed for the proposed amendments to the *Family Support Plan Act*. A telephone poll of 400 inhabitants in eight cities plus 10 focus group discussions held in Toronto, Ottawa and Thunder Bay, helped identify public attitudes toward non-payment of child support. From this research, themes and messages were created to stimulate changes in public attitudes in this area.

Finance and Administration Division

In support of the division's strategic planning program, the Communications Branch helped initiate special internal communication vehicles. These included:

- a divisional newsletter, "The Navigator";
- a series of bulletins on workforce management issues; and
- specially designed invitations and direct-marketing style letters to help launch the Human Resources Payroll/Personnel Integration and Improvement Project.

An employee orientation kit was also designed, written and produced.

Office of the Police Complaints Commissioner

Pamphlets and a staff manual were produced to explain the office's province-wide expansion under the new *Police Services Act*. A media tour was organized for Commissioner Clare Lewis, to coincide with the opening of new regional offices.

Victim/Witness Assistance Program

A coloring book entitled, "What's My Job in Court?", was produced for the program. The book explains the functions of a court and the people in it, from the point of view of a child giving testimony. The book was launched during Community Justice Week 1990, and approximately 40,000 English and 6,000 French copies were distributed, mainly to Victim/Witness Assistance offices, court offices, women's shelters, classrooms and children's aid societies across the province.

PUBLIC LEGAL EDUCATION (PLE)

Inventory and Legal Resource Directory

The Communications Branch began a list of approximately 300 legal publications issued in Ontario, and started to create a legal resource directory, which will be the most comprehensive in the province. Both the directory and the inventory of publications will be released to intermediary groups providing legal information services.

Television Series

The first four segments of the joint Ministry/TVOntario series, *"A Question of Justice"*, were produced:

- *"Your Day in Court"*, dealing with the roles and responsibilities of people involved with the courts;
- *"Between the Crime and the Courtroom"*, examining search and seizure, and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms;*
- *"It's a Free Country"*, dealing with freedom of expression; and
- *"Family After Family"*, looking at Ontario family law.

Law Newsletter

Four issues of the newsletter, *"You Be the Judge"*, were produced with funding from the Communications Branch. Written and edited by law teacher Michael Liepner, the newsletter introduced high school students and teachers to ministry programs and policies.

Multicultural Strategy

The branch commissioned a study to examine the public legal education needs of multicultural communities.

A communications strategy to reach these groups was prepared by consultants, for approval and implementation during the next fiscal year.

Community Justice Week

This year's theme, *"Justice — We All Make It Happen"*, was directed to high school law students. A special video was produced and distributed, and a troupe of actors were hired to create and perform a play illustrating the functions and roles of the Attorney General, Solicitor General and Correctional Services ministries. The troupe performed in five cities and eight schools in Ontario.

Plain Language

To promote the International Year of Literacy and to help improve access to the justice system by making it more understandable, the ministry established a Plain Language Task Force.

Under the leadership of the Communications Branch, representatives were drawn from each division and program area. The task force is developing a plain language policy statement and implementation plan.

DRINKING/DRIVING COUNTERMEASURES OFFICE

As the office that coordinates provincial efforts to prevent impaired driving, the Drinking/Driving Countermeasures Office continued to provide advice on matters of government policy, to coordinate and assist regional and local anti-impaired driving groups, to disseminate information to the public, to develop and deliver communications strategies and grants programs, and to represent the province on federal task forces and committees.

Creation of the Ontario Community Council on Impaired Driving (OCCID)

In early 1990, the office helped create the Ontario Community Council on Impaired Driving (OCCID), an umbrella organization of close to 50 community-based groups active in the prevention of impaired driving. Primarily formed as an information-sharing council, the body also works to develop and support joint ventures amongst member groups. With the assistance of the Countermeasures Office, OCCID developed its first provincial initiative in May 1990: *Arrive Alive-Drive Sober Week* was declared during the week preceding the Victoria Day weekend to focus public attention on the high incidence of alcohol-related accidents and injuries that occur during the summer months. Member groups staged awareness campaigns in communities across the province. The Countermeasures Office supported the campaign by producing and distributing promotional materials.

During 1990, the Countermeasures Office helped the Ontario Community Council on Impaired Driving to take steps towards incorporation, and aided efforts to gain corporate support for future OCCID initiatives.

Advertising Campaign

In May 1990, the office launched a new advertising campaign entitled, *You Can Lose A Lot More Than Your Licence Drinking And Driving*. The campaign was based on 1989 research findings and was targeted at males 18-24, highlighting possible consequences to drinking and driving including loss of personal freedom, loss of a loved one and personal disability. The campaign consisted of print advertisements, three television commercials and three radio commercials, and ran from Arrive Alive-Drive Sober Week at the end of May until the Labour Day weekend.

Countermeasures Conference

The main public forum for the anti-impaired driving movement continues to be the *Countermeasures* conference which is sponsored by the Ministry of the Attorney General and hosted by the Countermeasures Office. *Countermeasures '90* was held December 2-4 in Toronto and attracted over 500 delegates. Volunteers, health professionals, government representatives, teachers, students and police met to re-focus their efforts and to devise new solutions to the problem of impaired driving during this two-day event.

Grants Selection

The office once again sponsored three funding programs in 1990. Applications to the *Community Grants, Arrive Alive Grants* and the *Summer Arrive Alive Grants* programs continued to grow, and in 1990, $430,000 was distributed to the projects of volunteer community and student groups.

POLICY DEVELOPMENT DIVISION

J. Douglas Ewart
Director

RESPONSIBILITY

The Policy Development Division studies and analyzes all aspects of the administration of civil justice in Ontario.

- *Counsel review more than 120 statutes administered by the ministry. They review and develop law reform proposals submitted by the Ontario Law Reform Commission, the public, lawyers, other ministries and members of the Legislature. At the same time, the division develops their own initiatives. They then work, often in close collaboration with governmental and non-governmental consultation groups, to transform these ideas into legislative and administrative action.*
- *The division, in developing the legislative program of the ministry, produces policy submissions for Cabinet and its committees, and works with Legislative Counsel in the preparation of draft bills.*
- *Division counsel advise the Attorney General during the legislative progress of a bill, and assist the Minister or the parliamentary assistant in responding to issues raised about the bill in the House.*
- *Major divisional activities include representing the ministry in interministerial and intergovernmental policy projects and consultations.*
- *The division has major responsibilities for a number of ministry activities, including legal aid, human rights, race relations and native justice issues.*

HIGHLIGHTS

LEGISLATION ENACTED

Of 11 ministry bills before the House between April 1990 and March 1991, the following four were enacted:

- **The Construction Lien Amendment Act, 1990** (Bill 215), c.17, deemed in force April 2, 1983, limits a lien claimant's claim to the amount held back from the person who failed to pay that lien claimant. This ensures that a security fund will be available to all claimants, not just the claimant who acts first. This amendment makes the law uniform to industry practices and expectations, and reverses the Ontario Court of Appeal decision in *Jerry's Asphalt Paving Ltd. v. Core Development Ltd.*
- **The Landlord and Tenant Amendment (Animals) Act, 1990** (Bill 225), c.19, came into force on June 28, 1990. The law provides significant new protection for tenants by limiting and clarifying the circumstances under which a tenant may be evicted from residential premises as a result of the presence, control or behaviour of a pet.
- **The Law Society Amendment (Insurance) Act, 1990** (Bill 164), c.14, came into force on June 28, 1990. The legislation permits the Law Society of Upper Canada to own shares or hold a membership interest in an insurance corporation incorporated for the purpose of providing professional liability insurance to lawyers.
- **The Legal Profession Statute Law Amendment Act, 1989** (Bill 45), c.8, which came into force in part as of June 28, 1990, amends the *Law Society Act* and the *Solicitors Act*. Part I contains a number of miscellaneous amendments to the *Law Society Act* and addresses such matters as bencher voting rights, the quorum for matters before Convocation, and the fine and limitation period for unauthorized practice. It also will provide for the carrying on of the practice of law by corporations. The latter provisions, which are not yet in force, ensure that the incorporation of legal practices

will not limit a lawyer's liability with respect to the practice of law, compromise the confidentiality of the solicitor-client relationship, or affect the Law Society's right to govern and discipline its members. Part II amends the *Solicitors Act* to ensure that persons involved in litigation who retain salaried counsel will be entitled to have legal costs reimbursed when awarded by the courts.

- Part VI of the **Police Services Act, 1989** (Bill 107), c.10, developed by The Ministry of the Attorney General, came into force on December 31, 1990. Part VI of the act is administered by the Ministry of the Attorney General and establishes a province wide mandatory civilian system for dealing with police complaints.

LEGISLATION INTRODUCED (BUT NOT YET ENACTED AS OF MARCH 31, 1991)

- **The Arbitration Act, 1991** (Bill 42) repeals and replaces the *Arbitrations Act*, R.S.O. 1980, c.25. The bill provides an outline of rules for the conduct of arbitrations; allows the parties to design their own rules if they wish, limits the ability of the courts to intervene during an arbitration, and makes enforcement of the arbitral awards easier. It applies to almost all non-labour arbitrations conducted pursuant to arbitration agreements, except where excluded by law or where the *International Commercial Arbitration Act, 1988*, is applicable.
- **The Family Support Plan Amendment Act, 1991** (Bill 17), amends the *Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985*, which is renamed the *Family Support Plan Act, 1985*. The amendments will provide for the automatic deduction of support payments from the income of those obliged to pay support and will provide for payment of the amount deducted to the Director of the Family Support Plan. The bill also amends the *Employment Standards Act* to prohibit an employer from taking any action against an employee because of support deduction, and to provide for a penalty for non-compliance. The bill also provides for a number of other more technical amendments aimed at streamlining enforcement procedures and improving service delivery.
- **The Class Proceedings Act, 1991** (Bill 28), previously introduced in the 34th Legislature as Bill 213, will allow individuals who have suffered a common wrong to seek redress in one lawsuit before the Ontario Court (General Division). A person may commence a proceeding on behalf of a class by bringing a motion to have the proceeding certified as a class proceeding and to be appointed as the representative plaintiff. Class members who do not wish to participate in the proceeding have the option to opt out.
- **The Fraudulent Debtors Arrest Repeal Act, 1990** (Bill 161) would repeal the *Fraudulent Debtors Arrest Act*, R.S.O. 1980, c.117, with the effect that all actions and applications commenced under the act would be discontinued and all arrest orders rendered unenforceable.
- **The Law Society Amendment Act (Class Proceedings Funding), 1990** (Bill 29), previously introduced in the 34th Legislature as Bill 214, provides for the establishment of a Class Proceedings Fund, to be administered by the Law Foundation of Ontario. A plaintiff in a class proceeding may apply for financial support from the Class Proceedings Fund for disbursements related to the proceeding. The bill also provides that a defendant to a proceeding may apply for payment from the Fund with respect to a costs award against a plaintiff who has received financial support from the Fund.
- **The Mortgages Amendment Act, 1990** (Bill 40), protects tenants from summary eviction when the landlord defaults on mortgage payments. The landlord's mortgagees are made subject to the *Landlord and Tenant Act*.

NATIVE JUSTICE ISSUES

- The division continued to be involved in the development and implementation of community-based justice projects in two Nishnawbe-Aski Nation (NAN) communities (Attawapiskat and Sandy Lake) which officially commenced on June 28, 1990. Elders councils were established that play significant roles in the criminal adjudicative process.
- Division staff were involved with the Ontario Legal Aid Plan in the continued development of the Nishnawbe-Aski Nation Legal Services Corporation, which is designed to provide a "one-stop" legal service to members of the NAN communities.
- Division staff co-ordinated a response to the evaluation of the Native Courtworkers program and were involved in the recruitment of additional candidates for the Native Justices of the Peace program.
- Division staff continued to develop policy for responding to and negotiating self-government proposals from aboriginal communities.

FAMILY LAW

- Division counsel, in consultation with other interested ministries, were involved in consideration of a proposal to establish supervised access facilities in the province to assist non-custodial parents to maintain a relationship with their children.
- Division counsel have conducted a review of tentative proposals for the amendment of the *Family Law Act* contained in reports prepared by the Canadian Bar Association, Ontario Branch (CBAO).
- Division counsel were involved in a review of child support guidelines. Counsel participated on the Federal-Provincial Family Law Committee which prepared a public discussion paper focussing on child support guidelines.

CHILDREN

- Division counsel continued to co-ordinate a broad government response to issues that have arisen out of

allegations of physical and sexual abuse of children at provincial institutions.

- Division counsel co-ordinated the development of the provincial position with respect to ratification of the United Nations Convention on the Rights of the Child.

HUMAN RIGHTS AND RACE RELATIONS

- The division commenced a review of spousal benefits and obligations in Ontario policies and legislation.
- Division counsel chaired an interdivisional committee within the ministry which is overseeing and co-ordinating race relations initiatives. Many of the projects are funded through the Ministry of Citizenship's Multiculturalism and Race Relations Fund.
- A review of the communications strategy for ensuring adequate and appropriate communications to a multicultural and multiracial public was completed.
- A racial minority youth conference was held on justice system issues, and a minority advocacy rights council was funded to review the advocacy needs of minorities.
- Division staff participated in a federal-provincial committee on gender bias in the justice system.

LEGAL AID

- Division counsel were involved in steering and monitoring a federal-provincial review of the activities of the certificate side of the Ontario Legal Aid Plan. The final report is expected to be completed in the fall of 1991.

ACCESS TO JUSTICE AND LEGAL SERVICES

- Counsel in the division began a comprehensive examination of ways in which access to justice and legal services could be improved. Issues such as affordability, gender bias and access for minorities are part of the examination.

COURT REFORM

- Counsel in the division and representatives from other sections of the ministry continued the work of the Task Force on Court Reform. Under this group's direction, the ministry began implementation of recommendations for restructuring the court system and for alternative dispute resolution mechanisms.

OTHER ACTIVITIES

- Division counsel co-ordinated a consultation group on proposals for a new Limitations Act. The group included members of the Canadian Bar Association - Ontario, professional organizations, municipalities, persons with handicaps, women and other non-governmental organizations. A report will be presented for government consideration in 1991-92.
- The division undertook a project to liberalize and rationalize the law of standing in order to improve access to justice in Ontario. An advisory committee was constituted to make recommendations in this regard and is expected to report to the Attorney General in 1991.
- Division counsel was involved in co-ordinating a consultation group on amendments to the *Trespass to Property Act*. Consultation is based on acceptance of the principle that the public may only be excluded for cause from a publicly-used place and then only for a fixed period.
- Division counsel, together with officials of the Ministries of Health, Community and Social Services and Citizenship, developed a legislative proposal to govern: non-legal advocacy services for vulnerable adults; substitute decision making for adults who become incapable of making their own decisions; and consent to treatment. The package of legislation was announced in the Legislature in December, 1990.
- Counsel in the division chaired an interdivisional committee within the ministry which is steering a pilot project together with the Central Collection Services Branch of the Ministry of Government Services. The pilot project is developing ways to reduce the number of unpaid fines.
- Work continued on a number of major projects such as enhancements to support and custody enforcement legislation, tenant protection, administrative tribunal reform, review of provincial legislation involving powers of entry, and the rights of children.

MAJOR COMMITTEES

- Federal-Provincial Family Law Committee
- Civil Rules Committee
- Family Rules Committee
- Unified Family Court Rules Committee
- New Social Assistance Legislation Review Project Team
- Fair Tax Commission – Working Group on Law Income Relief
- Fair Tax Commission – Working Group on Women's Issues
- Clinic Funding Committee
- Justice Subcommittee of the Interministerial Committee on Services Related to Wife Battering
- Interministerial Committee on Sexual Assault
- Federal-Provincial-Territorial Continuing Committee of Officials Responsible for Human Rights Medical-Legal Issues Working Group
- Legal Aid Financial Eligibility Steering Committee
- Council on Race Relations and Policing
- Ministry of the Attorney General's Race Relations Committee
- Interministerial Committee on Native Justice Issues
- Working Group on the Administration of Justice in Nishnawbe-Aski Nation
- Justice Review Project

THE OFFICE OF LEGISLATIVE COUNSEL

Donald L. Revell
Chief Legislative Counsel

RESPONSIBILITY

The Office of Legislative Counsel (which includes the Office of the Registrar of Regulations) provides bilingual legal services in all areas pertaining to the drafting and passage of bills and regulations to the Legislative Assembly and the Government of Ontario.

- It provides an independent function (although it is part of the Ministry of the Attorney General) in advising and assisting the Speaker, the Assembly, and its committees on legislative matters.
- It maintains updated statutes, regulations and office consolidations as well as oversees the printing of annual statutes.

HIGHLIGHTS

The Office of Legislative Counsel completed the French translation of all current Ontario public general statutes during the past year. It will complete the publication of bilingual statutes when the Revised Statutes of Ontario, 1990, are published in late 1991.

- It continued a multi-year project (begun in 1989) to translate existing regulations into French.
- It enhanced its capability to draft bilingual bills and regulations.
- It has undertaken a full review of available electronic technologies to find the best solution to the challenge of improving access to Ontario statutes and regulations.
- It continued its work on the 1990 Revised Statutes and Revised Regulations. The Revised Statutes of Ontario 1990 will be proclaimed in late 1991 while the Revised Regulations will be proclaimed in early 1992.

OPERATING STATISTICS

AREA	1990-91	1989-90
Government bills drafted	133	213
Government bills introduced	77	103
Government bills passed	26	38
Private bills introduced	61	58
Private bills passed	46	37
Private members' bills drafted	77	118
Private members' bills introduced	51	115
Private members' bills passed	3	2
Pages of statute book	992	1,119
Regulations drafted	708	895
Regulations filed	476	732
Published pages in the Gazette	2,205	2,718
Bilingual bills drafted	38	8
Bilingual bills introduced	16	7
Bilingual bills passed	2	3
Pages of statutes translated into French and updated	1,805	2,338

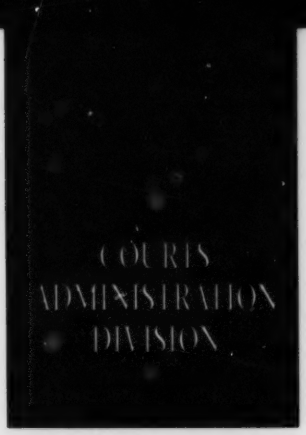

Michael L. Gourley
Assistant Deputy
Attorney General

RESPONSIBILITY

The Courts Administration Division provides administrative support services to the court system of Ontario. Administrative services include counter service to litigants and the bar, maintenance of court records and files, trial coordination and jury management, and the provision of courtroom staff, such as clerks, reporters and interpreters.

The division coordinates all accommodation planning, construction and renovation activities for court facilities and ministry offices and provides support services to both the provincial and federal judiciary.

More than 235 court offices across the province:

- *serve as the links between the court litigants, counsel, the police, Crown Attorneys and others involved with the justice system;*
- *support the enforcement of court orders through processing fine payments and restitution in criminal matters;*
- *administer civil enforcement processes such as garnishment, seizure and sale of goods, and distribute proceeds to creditors.*

The division is also responsible for the Support and Custody Enforcement Program which monitors and enforces support and custody orders issued by the courts to ensure that obligations are met. Bill 17, the ***Family Support Plan Act****, which received second reading on December 18, 1990, proposes the automatic deduction of support payments from the wages of support payors.*

The bill would also change the name of the program upon proclamation to the Family Support Plan.

HIGHLIGHTS

DELAY REDUCTION

Courts Administration Division played a key role in delay reduction initiatives in 1990-91.

- Seminars and demonstrations focusing on caseflow management and management information needs were held in six of the eight regions for members of the judiciary, Crown Attorneys and courts administration staff during the fall and winter.
- Each local court team developed a plan on how to tackle delay in their court locations.
- There were 28 local delay reduction committees across the province by March 1991.
- The ministry responded to the Askov decision (requiring that cases be disposed of within eight months except in special circumstances) with an infusion to the ministry of $39.2 million over two fiscal years 1990-91 and 1991-92 to allow for the hiring of a significant number of judges, Crown Attorneys and court staff.
- As a result of the Askov decision, and in close cooperation with the judiciary and Crown Attorneys, policies were put in place to reduce the potential loss of 150,000 cases. This included the early withdrawal of cases which would be lost to the Askov decision, while moving more serious charges forward to fill newly vacant court time. As a result, approximately 108,000 of the cases originally at risk were saved.

- More than 97% of all charges received by the court system after the Askov decision were given trial dates within the eight month guideline. All cases outside of this guideline were reviewed by Senior Crown Counsel to determine if they fell within the exceptions to the Askov case.
- The division has implemented a tracking system to report on caseflow in the courts and to alert local and regional managers to any case that is potentially at risk. Procedures were put in place to ensure that all future cases are tracked individually, with problem cases being identified, monitored, and dealt with in an expedient fashion. Automated systems were introduced at all levels of court to ensure timely collection and reporting of statistical and management information data.

INTEGRATED COURT OFFENCES NETWORK (ICON)

The ministry continued to expand the use of ICON during 1990-91. During 1987-1988, the ICON system was developed by the criminal court section of the Provincial Division to automate all court offices administrative functions, such as case management, scheduling, financial tracking, monthly reconciliation and enforcement. Critical statistical data and management information are readily available to the ministry.

- The ICON system has been installed in 66 of the 99 Provincial Division (criminal and family) court offices, a case load representing approximately 85% of all provincial criminal and family caseloads. ICON will be operating in the remaining court offices by December 31, 1991.
- Implementation of ICON has allowed the criminal courts to streamline their functions and provide a consistent service delivery within a single organizational structure.
- The statistical data gathering system served the ministry well during the major crisis created in late 1990 by the Askov decision.
- The ministry is utilizing information created by ICON to manage issues arising from criminal court delay in general.

AUTOMATION (JURY MANAGEMENT SYSTEM)

The Program Development Branch launched a province-wide automated jury management system in November 1990 to coincide with the annual processing of jury lists by the ministries of Revenue and Government Services. Prior to this introduction, automated jury selection existed in only St. Catharines, Hamilton, Brampton and York.

- This system facilitates the preparation of jury rolls and management of financial information in a very cost-effective and efficient manner in all counties across the province.
- Completion of a comprehensive Jury Selection System is scheduled for October, 1991. The new system will enhance the one implemented in November, 1990, and will permit cost savings in the present jury operations in St. Catharines, Hamilton, Brampton and York.

SUPPORT AND CUSTODY ENFORCEMENT BRANCH (SCOE)

Major legislative amendments to the *Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985* were introduced in the Legislative Assembly in December 1990. These changes are outlined in Bill 17, *The Family Support Plan Act.*

- The legislation provides for the automatic deduction of support payments from a payor's source of income (e.g. wages, salaries) to be sent to the enforcement program for disbursement to the support recipient and dependents. This order, called the Support Deduction Order, will be initiated by the court at the same time a support order is made.
- The program undertook special measures to address the existing backlog in enforcement caseloads where support obligations are not being met. Such measures included revising procedures so that the new case information can be acted upon promptly, and increasing automation of manual enforcement processes.

FACILITIES AND SPECIAL COURT SERVICES BRANCH

Accommodation

Major court facility renovations were conducted in some sites because of changes introduced under court reform. Examples of alterations required:

- Accommodations for the Senior Regional Judges in Provincial and General Divisions within the eight regional areas.
- Accommodations for the decentralization of the Supreme Court Justices from Toronto.
- Building of three additional Provincial Offences courtrooms in Brampton.
- Beginning of major-planning studies for new integrated courthouse facilities in Hamilton and Windsor.

Judicial Appointments

The Attorney General's Judicial Appointments

Advisory Committee continued to be very active during 1990.

- Thirty-seven appointments to the Ontario Court (Provincial Division) were made as a result of nominations to the Attorney General.

  These included appointments in response to the Askov decision of the Supreme Court of Canada, and appointments to replace retiring judges.

- In September, the committee issued its first interim report on the successful operation of the nominations process.

COURT INTERPRETATIONS AND TRANSLATION SERVICES

- Native court interpreters in the north were provided with training workshops.
- An instructional videotape was developed to assist in training freelance interpreters throughout the province.

RESPONSIBILITY

The Court Reform Task Force was formed in response to Mr. Justice Zuber's 1987 report recommending the creation of a simpler, more efficient and accessible court system for Ontario residents. On the recommendations of the Zuber report and proposals made by lawyers and other members of the public, the task force held public consultations in 1988.

COURT REFORM TASK FORCE

Chair
John M. Johnson
(April 1, 1990 - December, 1990)

Chair
Michael L. Gourley
(December 1990 - March 31, 1991)

Director
Craig Perkins
(April 1, 1990 - March 31, 1991)

HIGHLIGHTS

The reform of Ontario courts continued to be a major initiative for the ministry during the past program year. The legislation to bring about court reform was first introduced in May, 1989. The implementation of court reform on September 1, 1990 was the first significant change in the structure of Ontario's courts since 1881. The changes are designed to create a simpler, more efficient and accessible court system.

- On September 1, 1990, the most comprehensive reform to take place in the courts in 100 years was implemented —the proclamation of the *Courts of Justice Amendment Act, 1989.*
- The Ontario Court of Justice was created with two divisions: the Ontario Court (General Division) and the Ontario Court (Provincial Division). The Ontario Court (General Division) merged the District Court, High Court and Surrogate Court. The Small Claims Court continues as before, but has become a branch of the Ontario Court (General Division). The Ontario Court (Provincial Division) amalgamated the provincial criminal and family courts.
- The merger of the courts was accompanied by the reorganization of Ontario's courts into eight regions. Regional senior judges, representing the General Division and the Provincial Division, manage judicial assignments in each of the eight judicial regions across the province. This ensures that it is no longer necessary for people outside of Toronto to wait for a judge to be sent from Toronto to their area to hear certain kinds of cases.
- Each region has a regional courts management advisory committee. These committees, composed of members of the judiciary, the private bar, Crown attorneys, courts administration and the public, will work co-operatively to help ensure the smooth operation of the court system.
- Delay reduction committees, which were originally established in six criminal court jurisdictions in 1988 (Barrie, Brampton, Oshawa, Newmarket, Scarborough and Ottawa) were expanded to 28. These committees investigate new management techniques to help reduce court backlog in a particular jurisdiction. The committee members are comprised of members of the bench, bar, police force, Crown attorney's office, legal aid, courts administration and trial coordinators. Task Force members continued to be involved with these committees in 1990 by attending regular meetings of the original six committees, and by providing educational seminars and

support to all the committees developing strategies to combat delay.

- Civil case management pilot projects in Sault Ste. Marie and Windsor were started September 1990. These cooperative management projects, originally initiated by the private bar and supported by the judiciary and the ministry, are designed to reduce delay and costs and improve access in civil and family law. Automation of the court system for the Toronto project has begun, and the Toronto project has been scheduled to begin December 2, 1991.
- In May, 1990, a three year pilot project to evaluate mediation at the Unified Family Court in Hamilton was started with a budget of $750,000. This project is designed to compare the cost-effectiveness of mediation to litigation in issues of custody, access, support and property division. Hamilton was selected for this project because its unified family law jurisdiction represents the future: a single level trial structure of Ontario family courts.
- In March 1990, the ministry announced the establishment of a Fund for Dispute Resolution which would provide over $1 million dollars to finance smaller pilot projects and research into a variety of alternatives to the traditional litigation process. This project is part of the Ministry of the Attorney General's ongoing exploration of alternative forms of dispute resolution.

CRIMINAL LAW DIVISION

Lloyd Budzinski
Assistant Deputy
Attorney General
(Acting)

RESPONSIBILITY

The Criminal Law Division is responsible for conducting all criminal prosecutions and appeals and providing legal advice to the Attorney General and Deputy Attorney General in all criminal law matters.

The division includes two branches which provide direct service to the public, the Crown Attorneys' System and the Crown Law Office (Criminal):

- *CROWN ATTORNEYS are responsible for conducting prosecutions of offences under the Criminal Code of Canada, other federal statutes such as the **Young Offenders Act**, and provincial statutes such as the **Highway Traffic Act**. Eight Regional Directors supervise approximately 415 Crown Attorneys and Assistant Crown Attorneys as well as over 50 Provincial Prosecutors. Additional Assistant Crown Attorneys, paid on a per diem basis, are utilized as required.*
- *THE CROWN LAW OFFICE (CRIMINAL) represents the Crown in criminal appeals in the Court of Appeal and the Supreme Court of Canada. It also is involved in prosecutions of a complex nature, generally involving fraud, as well as special services including applications for authorizations, extraditions and search warrants. This branch also provides legal advice and support to other areas of the division, the Deputy Attorney General, the Attorney General and other ministries.*

Additional functions are performed by three other branches of the division:

- *THE CRIMINAL LAW POLICY BRANCH is responsible for the development of policy recommendations regarding the Criminal Law of Canada and provincial quasi-criminal law, including procedures and the law of evidence. This branch is also responsible for providing recommendations to the Federal Department of Justice and the Law Reform Commission of Canada regarding proposed changes in criminal laws.*
- *THE PLANNING AND ADMINISTRATION BRANCH is responsible for planning and promoting cost-effective management and enhanced strategic and operational planning. This branch also administers special programs such as the Victim/Witness Assistance Program, which provides information and emotional support to victims and witnesses as well as referrals to community organizations in twelve jurisdictions of the province.*
- *THE OFFICE OF THE DIRECTOR OF CRIMINAL PROSECUTIONS provides legal advice to the Assistant Deputy Attorney General, the Deputy Attorney General and Attorney General, as well as other government agencies, boards, and commissions. The branch also conducts prosecutions of significant wrong doing in the administration of justice.*

HIGHLIGHTS

DELAY REDUCTIONS

On October 18, 1990, the Supreme Court of Canada released its judgment in *Askov et al. v. The Queen.* In this precedent-setting decision, the court designated six to eight months from the time of committing a crime until the hearing date as the maximum waiting period permitted by the Constitution. In response to this ruling, a strategy was devised to respond to the judgment.

- With the cooperation of the judiciary, all new charges in the Provincial Division were set for hearing within six to eight months of the sworn date of information. Within the General Division, the time limit was set as six to eight months from the time of the committing of the crime.
- Crowns began to review and screen all outstanding charges and advance serious cases to earlier hearing dates as a result of the Askov decision.
- Crowns identified specific offences that would fail to meet the maximum time limits as interpreted locally by the judiciary.
- The Crown Attorneys' System gave special consideration to victims and witnesses affected by the Askov judgment. Where charges were withdrawn, witnesses and victims were notified in advance of the decision to withdraw. Where cases were dismissed, victims and witnesses were assisted directly by the Crown.
- Following the Askov judgment, the Criminal Law Division was given permission to hire 70 Assistant Crown Attorneys, 12 Crown Counsel, and 32 support staff, to complement the judicial appointments made by the ministry in an effort to eliminate the backlog of cases. In meeting these staffing needs, the division implemented an Employment Equity hiring plan, targeting ministry-designated groups.
- The division also began a number of policy development initiatives relating to improving delivery of criminal justice services in Ontario, including such areas as screening of charges, case flow management and diversion.

ABORIGINAL JUSTICE

The division supported implementation of two aboriginal justice pilot projects in Sandy Lake and Attawapiskat (in northern Ontario) involving community-based alternatives to the traditional criminal justice system. The projects, which are strongly supported by the native communities, appear to be working very well. The ministry and the communities will be jointly evaluating these projects to determine their effectiveness.

CIVIL LAW DIVISION

RESPONSIBILITY

The Civil Law Division provides legal advice and services to the government and its agencies in all areas of civil law.

It also provides legal representation for the Crown before courts and tribunals. These legal services are provided through the central Crown Law Office, Civil and through legal services branch offices attached to various government ministries and agencies.

The division also includes the offices of the Official Guardian and the Public Trustee.

John ("Jack") M. Johnson
Assistant Deputy Attorney General

HIGHLIGHTS

PROGRAM AND LEGISLATIVE ACTIVITIES

The Civil Law Division was active in providing advice and in the development and implementation of significant programs, policies and legislation during the past year such as:

- amendments to the *Municipal Elections Act* to clarify and improve the elections process for the 1991 municipal elections set for the Fall 1991;
- the development of new legislation including membership on the Attorney General's Advisory Committee on the Law of Standing, the Consulting Committee on the Environmental Bill of Rights, and the Legal Issues Project Team for the Advisory Group on Reform of Social Assistance Legislation in Ontario;
- involvement in major legislative initiatives including Bill 70, the Employee Wage Protection Program, which compensates employees for wage losses to a maximum of $5,000 when an employer has not paid; Bill 17, amending the *Employment Standards Act*, to extend pregnancy and parental leave to a total of 35 weeks; Bill 208, amending the *Occupational Health & Safety Act*, creating a Workplace Health and Safety Agency and extending liability for workplace safety to new categories of individuals such as officers, directors, engineers and architects; and establishing POWA (Program for Older Worker Adjustment), a joint provincial/federal initiative;
- drafting Bill 4, amending the *Residential Rent Regulations Act, 1986*, which seeks to limit the situations in which residential landlords are entitled to rent increases above the statutory guidelines;
- assisting the Support and Custody Enforcement Program in reviewing programs of child support enforcement in other jurisdictions, and recommending significant changes to the *Support and Custody Order Enforcement Act*. The amendments incorporated in Bill 17 create major changes which include automatic support payment deduction from wages as well as other provisions underscoring the obligation of family support payments;
- developing a circulation draft of the *Consumer and Business Practices Code*. This draft, circulated in July 1990, was the result of two years of consultation with business and consumer groups. It was an attempt to codify, modernize, and simplify consumer and business practices legislation. Written in a "plain language" style and covering much of the service sector, the code deals with new areas of marketplace activities such as mail-order business, telephone sales and telemarketing. Part of the code deals with repair provisions while another section covers basic consumer warranties;
- involvement in federal-provincial discussions concerning the federal green paper on sentencing, corrections and conditional release; restitution amendments to the

Criminal Code (Bill C-89); amendments to the *Criminal Code* related to offenders with mental disorders; and amendments to the *Young Offenders Act* related to murder and levels of custody (Bill C-58);

- assisting to develop regulations for the Municipal-Industrial Strategy for Abatement ("MISA") program which proposes to systematically reduce toxins entering Ontario waterways. The first phase requiring direct polluters to self-monitor their discharges is complete. The second phase placing discharge limits on the companies is underway;
- working with legal counsel from a number of legal services branches to rescue Algoma Steel Corporation, which was faced with a severe economic crisis. Led by counsel at the Ministry of Industry, Trade & Technology and the Ministry of the Environment, division lawyers worked on various aspects of the complex negotiations and legal activity which resulted in the interim rescue plan for Algoma in February 1991;
- assisting in a number of affordable housing initiatives, such as the "Homes Now" program. The goal of this program is to construct 30,000 new housing units. As well, division counsel participated in hearings before the Ontario Municipal Board in support of innovative programs such as those dealt with in *Mississauga v. Galico Investments Ltd. and Toronto Home Builders' Association*. In this case, the Board approved an affordable housing demonstration project undertaken by the Toronto Home Builders' Association in an existing Mississauga neighbourhood. Support for the implementation of the policy statement "Land Use Planning for Housing" was also provided by division counsel.

LITIGATION

Division counsel appeared in various investigatory and decision making proceedings this past year including provincial prosecutions, inquests, and specialized hearing procedures before tribunals involving issues such as refusals of license applications, land development, and expropriations. Division Counsel also appeared in all levels of courts. Some of the major civil litigation cases division counsel appeared in are:

- **R.V. George Crowe and Blackbird Holdings Ltd.**
  On May 17, 1990, Blackbird Holdings Ltd. and its principal officer and director were convicted of three charges under environmental legislation. The charges related to the burial of drums containing waste materials from the Goodyear Tire & Rubber Company of Canada. The waste had leaked out of the drums over a period of several years and contaminated nearby water wells. The court imposed the first jail sentence in Ontario for environmental offences, sentencing the principal officer to six months. Blackbird Holdings was fined a total of $90,000. Both have appealed their convictions and sentences. The appeal was heard on February 5, 1991, and judgment was reserved.

- **Redhill Expressway**
  An application for Judicial Review was brought, challenging the government's announcements in December 1990 not to fund an expressway through the Redhill Creek Valley, situated in the Regional Municipality of Hamilton-Wentworth.

  The Divisional Court held that "the government had the right to order its priorities and direct its fiscal resources" according to its own policies. It further held that the Minister of Transportation's statement regarding the proposed funding cut was not a statutory power of decision, and, was therefore not subject to Judicial Review.

- **General Motors of Canada Ltd. v. Pension Commission of Ontario and Attorney General of Ontario**
  General Motors brought an application seeking a court declaration that certain sections of a 1987 regulation under the *Pension Benefits Act*, which required the filing of actuarial solvency valuation reports with respect to pension plans in Ontario, were invalid. (There was some evidence of a solvency deficiency in the pension plan in excess of $400,000,000.) General Motors also asked for an injunction staying or enjoining the Pension Commission proceedings on the matter. The Ontario Court (General Division) denied the injunction and ordered the Court application stayed until the conclusion of the Pension Commission's hearing.

- **Bates v. Zurich**
  A Board of Inquiry appointed by the Ontario Human Rights Commission found that married male drivers under the age of 25 were unfairly discriminated against by the insurance industry in setting premiums for automobile liability insurance and that this policy was not protected by section 21 of the *Ontario Human Rights Code*. On appeal, the Divisional Court disagreed. An appeal to the Court of Appeal was dismissed, and the Supreme Court of Canada has decided to hear the Ontario Human Rights Commission's appeal.

- **Ontario Hydro Demand/Supply Hearing before the Environmental Assessment Board**
  Hydro has prepared a wide-ranging analysis of the province's demand for electricity for the next 25 years and how this need can be met. The Board has confirmed the participation of 117 individuals or groups in the hearing including various ministries.

- **Detroit Incinerator Case**
  The Civil Law Division has directed international

environmental litigation in Detroit, Michigan, seeking to force the installation of better pollution control technology on the Detroit incinerator. The incinerator, the largest municipal waste incinerator in the world, is located only a few kilometres from the Ontario border.

- **R.V. Ellis Don**
  Counsel in several offices and Divisions worked closely together on this case which was before the Ontario Court of Appeal. The Court held that the accused no longer has the burden to establish due diligence.

  This finding with respect to the onus of proof on the Crown in provincial presentations represented a major development in the ongoing legal evolution of regulatory offences in the age of the *Charter of Rights and Freedoms*. The Crown has appealed to the Supreme Court of Canada.

- **Massey Ferguson**
  This year the division played an important role in the largest termination and severance pay case in the history of the province. Following the wind-up of Massey Ferguson business operations, legal counsel at the Ontario Ministry of Labour became involved in the investigation and the instigation of an *Employment Standards Act* review of the activities of a number of related companies.

  During the prosecution of the matter, counsel negotiated with the Canadian Auto Workers and the Varity Corporation to arrive at a settlement of a large part of the case resulting in 1400 employees receiving $12 million in severance and termination pay.

RESPONSIBILITY

OFFICE OF THE OFFICIAL GUARDIAN

PROPERTY RIGHTS

The Official Guardian's traditional role has been to represent the property rights of children and the unborn in matters relating to estates, trusts, civil litigation and audits.

The Official Guardian's Office becomes involved where individuals, who are responsible for the legal rights and obligations of children or mentally incompetent adults (not so found), are unable or unwilling to act. Individuals who have such responsibilities include parents, executive directors of Children's Aid Societies, executors of wills, trustees, administrators, committees of the person, and committees of the estate.

PERSONAL RIGHTS

- *Official Guardian lawyers represent the personal rights of children in court and before tribunals. Social workers employed by the office assist these lawyers in custody/access cases and provide reports to the courts. In total, a panel of 550 lawyers and 60 social workers across Ontario advocate for children's civil rights.*
- *The Official Guardian acts as substitute decision maker of last resort for mentally ill patients under the* ***Mental Health Act.***
- *The office is responsible for protecting the interests of mentally ill children who are admitted on an emergency basis to secure treatment facilities. In these cases the Official Guardian appears on the child's behalf before the Child and Family Services Review Board and the Ontario Court (Provincial Division).*

HIGHLIGHTS

- Recently, the Court of Appeal reversed a decision of the Ontario Court (General Division) pertaining to the *Variation of Trusts Act*. The new decision clearly defined the role of the Official Guardian in representing the right of young beneficiaries, particularly the unborn, in a testamentary trust case.

- In keeping with the approach of the Official Guardian representing children as a last resort, the Rules of the Ontario Court (General Division) were changed in September 1, 1990. Under the new rules, the Official Guardian will no longer have to respond to every settlement proposal related to children placed before the courts.

OFFICE OF THE PUBLIC TRUSTEE

RESPONSIBILITY

The Public Trustee is in charge of the management of trusts for incompetent persons, and the administration of estates for those people who die without a will and have no known adult heirs. The office also takes possession of and deals with the assets of involuntarily dissolved Ontario corporations that are forfeited to the Provincial Crown. The office has the mandate to supervise Charity Law within the province, and to hold and invest Cemetery Perpetual Care Funds.

HIGHLIGHTS

- The Public Trustee has been involved in the installation of an on-line real time computing system to be fully implemented in May 1991. The system is designed to improve the efficiency of services provided to clients and the public.
- The Public Trustee entered into a banking agreement with the Canadian Imperial Bank of Commerce as of September 1, 1990. The agreement, which was entered into after an extensive tendering process, is designed to enhance banking, custodial and portfolio management services for clients, and to produce a better financial return for them.
- The Public Trustee has participated actively in the planning of new legislation regarding substitute decision making for vulnerable adults. The proposed legislation would deal with the need to provide for substitute decision making in financial, personal and health care decisions for mentally or physically disabled adults.

CONSTITUTIONAL LAW AND POLICY DIVISION

John ("Jack") M. Johnson
Assistant Deputy Attorney General (Acting)

RESPONSIBILITY

The Constitutional Law and Policy Division is the government's principal source of advice on constitutional issues. In this role, division counsel provide representation in court proceedings involving constitutional issues, provide legal opinions to all ministries of the government, and assist in developing policy.

- *The division reviews and advises on constitutional matters arising in litigation in Ontario courts, the Federal Court of Canada, and the Supreme Court of Canada.*
- *It provides counsel to represent the Attorney General and the government in constitutional litigation. During 1982, the volume of this litigation grew enormously with the advent of the* ***Canadian Charter of Rights and Freedoms (the Charter)****. It expanded further in 1985 when the* ***Charter's*** *equality rights provisions came into force. Since then,* ***Charter*** *issues have been raised in thousands of cases throughout Canada. The large number of cases dealing with* ***Charter*** *issues in Ontario courts is reflected in the statistics at the end of this section under the heading "Notices of Constitutional Question".*
- *The division responds to a large number of requests for opinions on constitutional issues, including* ***Charter*** *requirements, arising from existing and proposed provincial legislation and programs.*
- *It reviews federal legislation and programs that may affect Ontario's position on constitutional matters.*
- *Division counsel prepare background materials, analyses, and policy options, and participate in Ontario delegations attending federal/provincial constitutional conferences. The process of constitutional renewal is an ongoing one. Examples of this process are proposals or fundamental reforms emanating from the failure of the Meech Lake Accord, and submissions regarding the definition and entrenchment of aboriginal rights.*

HIGHLIGHTS

DIVISION CASES IN THE SUPREME COURT OF CANADA INCLUDE:

- ATTORNEY GENERAL FOR CANADA ET AL. V. COMMITTEE FOR THE COMMONWEALTH OF CANADA

  A political group was leafleting in the Montreal International Airport when it was asked to stop, on the ground that federal regulations do not permit political propagandizing and soliciting in the airport.

  Federal Court Trial Division and Federal Court of Appeal each held that the *Charter's* guarantee of freedom of expression includes a right to engage in expressive activity on some government properties (public forums), subject to reasonable limits under *Charter s.1.* The Attorney General of Ontario intervened in the Supreme Court of Canada to make submissions on the appropriate tests to be applied. In January, 1991, the Supreme Court of Canada decided that freedom of expression permits some expressive activity on government owned property.

- **Reference Re Canada Assistance Plan**

  The federal government announced its intention to limit its payments to Alberta, B.C. and Ontario under the Canada Assistance Plan. B.C. referred the legal question to the B.C. Court of Appeal. The Attorney General of Ontario intervened to argue that the federal government lacked the necessary authority. The British Columbia Court of Appeal held the actions of the federal government to be illegal. That judgment was appealed and argued in the Supreme Court of Canada.

- **Professional Institute of Public Servants v. Northwest Territories**

  The case pertains to the issue of whether the establishment by statute of an exclusive bargaining agent for public service employees violates *Charter s.2. (d)* (freedom of association). The case was brought by a Nurses' Union which wanted to establish a separate bargaining unit for nursing employees.

  In writing its decision, the Supreme Court of Canada decided that because freedom of association does not guarantee the right to bargain collectively, granting exclusive bargaining power to a statutory bargaining agent did not violate *Charter s.2 (d)*.

- **McKinney v. University of Guelph and the Attorney General of Ontario**

  The issue addressed in this case was the constitutional validity of s.9 (a) of the *Human Rights Code* which defines "age" as being less than 65 years of age. This provision permits the continued practice of mandatory retirement by age 65 in private employment contracts and collective agreements. The Supreme Court of Canada held that s.9 (a) was inconsistent with s.15 (1) of the *Charter* since it discriminated on the basis of age. However the court ruled that mandatory retirement at age 65 was justified as a reasonable limit under *Charter s.1*.

- **Cuddy Chicks Ltd. v. Ontario Labour Relations Board**

  The issue dealt with in this case is whether the Ontario Labour Relations Board has the right to consider the constitutional validity of a provision of the *Labour Relations Act* which the board is required to apply in administrative hearings. The issue arose in a case involving the application by a group of agricultural workers for certification under the *Labour Relations Act*. The Attorney General of Ontario intervened in the case, and took the position that the O.L.R.B. did have jurisdiction to consider *Charter* issues.

- **Lavigne v. OPSEU**

  The issue dealt with whether a union's use of compulsory union dues for "non-collective bargaining" purposes violates a non-member's right to freedom of association or freedom of expression *(Charter s.2 (b) (d))*.

  The Attorney General of Ontario intervened in this case and took the position that there was no government action involved. Therefore, the *Charter* did not apply to the union's use of its union dues. Decision was reserved.

CASES OF SIGNIFICANCE IN OTHER COURTS INCLUDE:

- **The Regional Municipality of Peel and The Attorney General of Ontario v. Great Atlantic Pacific Co. et al.**

  The case involved whether the *Retail Business Holidays Act* (Sunday closing legislation) is constitutional. On March 20, 1991, the Ontario Court of Appeal unanimously overturned the June 22, 1990 decision of the Honorable Mr. Justice Southey that the *Retail Business Holidays Act* was invalid. The Court of Appeal ruled that the current act does not infringe upon or deny the constitutional rights of any person. Furthermore, the court said that even if there were an infringement, it would be justified according to s.1. of the *Charter*.

- **Fleming v. Reid; Fleming v. Gallegher**

  The case dealt with whether the provisions of the *Mental Health Act*, providing for an appeal to a review board when a substitute decision-maker for an involuntary incompetent patient refuses treatment, are inconsistent with rights guaranteed by the *Charter*. The legislation had been upheld in the District Court, and an appeal was launched on behalf of the patients to the Court of Appeal. Judgment was reserved.

- **R. v. Ellis-Don Limited**

  The case addressed whether the onus of proof imposed on a person charged under the *Occupational Health and Safety Act* with respect to the defence of due diligence violates the presumption of innocence entrenched in s.11 (d) of the *Charter*. If it does, can an infringement be justified under s.1 of the *Charter*. The Attorney General of Ontario intervened in the case, arguing that the infringement was justified under s.1 of the *Charter*.

  A majority of the the court held that the onus of proof of due diligence on a balance of probabilities could not meet the test for justification under s.1 of the *Charter*. The court also said that an accused should be entitled to that defence if after presenting evidence, the trial court is left with a reasonable doubt whether due diligence was exercised or not.

  An application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada has been filed.

- **Ontario Hydro v. O.L.R.B. et al.**

  In a majority ruling, the Ontario Court of Appeal held that the labor relations between Ontario Hydro and its employees at nuclear generating facilities are within the exclusive jurisdiction of the Federal Parliament and are, therefore, not to be dealt with by the Ontario Labour Relations Board. The court based its decision on existing statutes and Parliament's general jurisdiction over nuclear energy.

  Ontario Hydro, supported by the Attorney General, applied to appeal the decision to the Supreme Court of Canada.

- **Reference Re Appointment of Additional Members of the Senate Pursuant to S.26 of the Constitution Act, 1867**

  The case dealt with the Queen's appointment of eight members to the Canadian Senate in September, 1991. It addressed whether this action taken on the advice of the Canadian government was constitutionally valid, and whether such action involved any breach of established constitutional convention.

  The Attorney General of Ontario intervened before the British Columbia Court of Appeal in support of the positions advanced by the Attorney General of British Columbia. Both parties argued that the addition of these Senate members was invalid under s.26 of the *Constitution Act, 1867*. The Attorney General of Ontario also offered additional arguments concerning the proper interpretation of s.26.

  In a unanimous judgment released February 6, 1991, the British Columbia Court of Appeal ruled that the addition of eight members of the Senate was valid under the law. It refused to answer questions concerning constitutional convention, because the court felt they had become moot due to the subsequent passage of a variety of laws, including the Goods and Services Tax.

- **R. v. Eric Alan Davies**

  The case questioned whether the training and education provided to Ontario Justices of the Peace is sufficient to ensure a fair trial for accused individuals, as guaranteed in sections ss.7 and 11(d) of the *Charter.*

  The Crown and defence counsel filed an extensive Agreed Statement of Facts describing the system of training, supervision and discipline provided to Justices of the Peace. The Ontario Court (Provincial Division) held that the training of Justices of the Peace and, in particular, the supervision of their activities by Provincial Court judges ensures that an individual will receive a fair trial as guaranteed by the *Charter.*

- **Haddock v. Attorney General of Ontario**

  The case dealt with whether the Rent Review Act violates s.7 (the right to liberty and security of the person) or s.15 (1) (equality rights) of the *Charter.*

  The Ontario Court General Division ruled that the landlord's loss of income due to rent review was insufficient to create a deprivation of liberty or security of the person. Further, the court decided that the fact this act treats residential accommodation differently than commercial buildings did not violate the equality provisions of the *Charter.*

- **Metropolitan Toronto Condominium Corporation No. 624 et al. v., Salmon et al.; York Condominium Corporation No. 216 et al. v. Dudnik et al.**

  An *Ontario Human Rights Code* Board of Inquiry held that adult-only occupancy restrictions in condominiums violate the family status protections in the *Ontario Human Rights Code.* The condominium owners appealed this ruling to the Divisional Court, arguing that this decision was wrong. The Ontario Human Rights Commission responded by supporting the Board of Inquiry finding, and by arguing that if adult-only restrictions do not violate the *Human Rights Code,* then the *Human Rights Code* violates the *Charter of Rights'* guarantee of equality without discrimination due to age.

  The Attorney General for Ontario intervened in the Divisional Court to support the Board of Inquiry finding that the *Ontario Human Rights Code* currently bans adult-only restrictions in condominium occupancy, and to argue that it was unnecessary for the court to deal with the constitutional question. Judgment was reserved.

- **Sussman v. Law Society of Upper Canada**

  The issues raised in this case were twofold: (1) whether the requirement under the Law Society Act that lawyers be members and be regulated by this body, infringes *Charter s.2 (d)* (freedom of association); and (2) whether the prosecution of paralegals engaged in the unlawful practice of law infringes ss. 7 and 15 of the *Charter* preserving fundamental justice and equality.

  The application was dismissed by Justice Southey. An appeal was dismissed by the Court of Appeal.

PROGRAM STATISTICAL DATA

	1988-89 Actual	1989-90 Actual	1990-91 Actual	1991-92 Estimate
LITIGATION				
Notices of Constitutional Question given under s.122, *Courts of Justice Act* (including *Charter* issues)				
• Non-Criminal	225	274	281	
• Criminal (see * below)	269	139	124	
• Judicial Review	25	18	13	
TOTAL	519	431	418	430
Notices of Constitutional Question from:				
• Federal Court of Canada	3	3	3	3
• Supreme Court of Canada	16	21	24	25
• Other Provinces	1	0	6	6
Constitutional Cases undertaken (argued or assistance provided)	119*	149*	149	150
OPINIONS				
Written opinions and advice (includes opinions requested on proposed federal and provincial legislation)	138	144	197	200
Many informal opinions given in meetings and consultation with other ministries				
Participation in Inter-ministerial Committees	10	22	24	25
CONSTITUTIONAL POLICY				
Policy Projects				
• Current	1	3	15	20
• Pursued following stage	–	3	2	2

* Does not include assistance by way of opinion only.

Note: The increase in constitutional cases is largely attributable to judicial support for drinking and driving laws and the R.I.D.E. program.

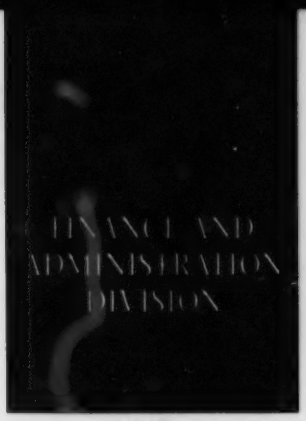

Richard M. Monzon
Assistant Deputy
Attorney General

RESPONSIBILITY

The Finance and Administration Division, created in April 1990, provides administrative and financial support, control services, program analysis and evaluation, human resources assistance and recruitment, computer and telecommunications expertise, and French language services.

- *The division oversees the Freedom Of Information and Privacy Branch and the Accountant of the Ontario Court, the depository for all money, mortgages and securities which are paid into or held for security by the Accountant of the Ontario Court (General Division).*
- *The division contains the ministry's new Corporate Policy and Planning Unit, consisting of the Policy Co-ordination and Research Services sections. The former group provides support to the ministry's Senior Management Committee (SMC) and diverse divisions through improved coordination of policy proposals and initiatives developed across the ministry. Research Services provides support in the areas of research, program evaluation and statistical analysis and is responsible for the Law Library and the Central Registry.*
- *The division includes agencies, boards, and commissions affiliated with the Ministry of the Attorney General. These are the Ontario Law Reform Commission, the Ontario Municipal Board, the Assessment Review Board, the Criminal Injuries Compensation Board, the Board of Negotiation, and the Police Complaints Commissioner.*

DIVISIONAL HIGHLIGHTS

DELIVERY OF SUPPORT SERVICES

- The regionalization of the Courts Administration Division and the Crown Attorney system in 1989 has generated an ongoing assessment of strategies to deliver finance, administration and human resources support services to the regions.
- Beginning in 1990-1991, the division commenced a review of all services to identify those which best serve the regions by complete delegation of responsibility and those which function best through a partial transfer of authority, or a streamlining of centralized services.
- In the near future, a project team consisting of representatives from both head office and regional centers will be established. As the process evolves, it is anticipated that the role of selected service branches will become more supportive and consultative, where previously they exercised complete control of a specific function.

STRATEGIC PLANNING

- A strategic planning initiative was started in July 1990 to outline the divisional direction and activities for the next 2-3 years. Its overall goal was to support and contribute to the achievement of overall ministry objectives, and to aid the development of the Finance and Administration Division as a high quality service organization.
- As the strategic planning process unfolded, the following activities took place: the creation of a management philosophy and statement of service principles; the

drafting of a mission statement; the identification of strategic directions; and the setting of objectives and measurable activities to define concrete steps to be implemented. These activities were followed by the creation of complementary branch plans, as well as a means to monitor and evaluate the division's performance in meeting its goals. The strategic plan also includes a mechanism for plan adjustment to ensure that it is reviewed and updated to reflect ongoing changes in the environment.

- Throughout the strategic planning process, staff at all levels were involved through both direct and indirect participation. Staff and client views were solicited through interviews, surveys, focus groups and staff meetings. The completed strategic plan will be distributed to all divisional staff in April 1991. Implementation is currently underway.

STRATEGIES FOR RENEWAL AND EMPLOYMENT EQUITY

Strategies for Renewal and Employment Equity initiatives continue to be a major focus in both the day-to-day operations and the strategic human resources planning of the ministry. During the past year several projects were implemented in these areas:

- "Connections II", a one-day recruitment seminar with ministry legal managers, attracted over 200 lawyers and law students from across Ontario. The purpose of this program was to inform employment equity target groups about career opportunities with the Ministry of the Attorney General.
- "Managing a Diverse Workforce", a training program to sensitize managers to the multi-racial nature of the workplace, was given to 377 managers, province-wide. In addition, a workplace profile was developed to provide statistics about designated group representation in the ministry (e.g. First Nations individuals, persons with disabilities, francophones, racial minorities, and women). The profile revealed that there is an underrepresentation of these groups within the legal counsel occupational group **(Table A)**; that persons with disabilities and First Nations peoples continue to be underrepresented in the workforce **(Table B, Page 31)**; and that designated group employees are still employed mainly in lower paying positions **(Table C, Page 31)**.

STAFF RELATIONS

- The ministry developed and implemented an Occupational Health and Safety policy which sets out roles and responsibilities of managers and employees to ensure a safe and healthy workplace.
- An agreement was reached with the Ontario Public Service Employees Union (OPSEU) to establish local Employee Relations Committees in each county, district or regional municipality in the province. The purpose of these bodies is to develop partnerships and open lines of communication between management, employees, and the union. It is also designed to become a forum to discuss and exchange information about ministry operations.

Table A
LEGAL COUNSEL
vs ONTARIO WORKING AGE POPULATION
Ages 15 to 64
March 1991

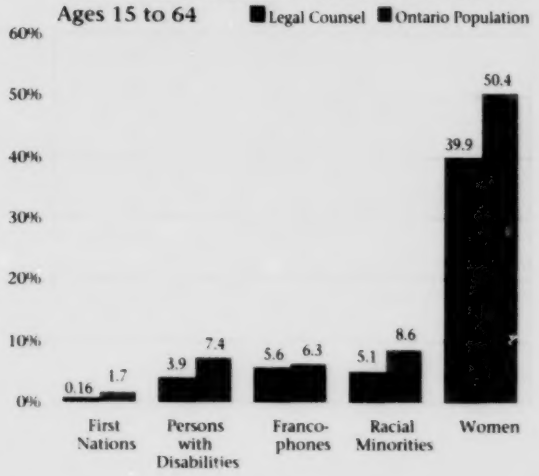

BRANCH HIGHLIGHTS

HUMAN RESOURCES BRANCH

- In April 1990, responsibility for the payroll function in the ministry was transferred to the Human Resources Branch. The branch initiated the Payroll/Personnel Improvement and Integration Project, and developed a "Partners in Payroll" program to underscore the commitment of branch staff to working together with ministry managers and supervisors as a team. A central component of the program has been "one-window service", where a single human resources professional is assigned to a specific manager and branch to handle all of their payroll and benefits requirements and inquiries. Additionally, in executing the payroll function, new technology has been introduced to facilitate the electronic transfer of data, reducing delays and duplication of work and creating a more current data base.
- In the area of Training and Development, a new performance appraisal system was developed and implemented for ministry legal counsel staff. To familiarize managers with this new system, eight workshops were held, attended by 112 legal managers.

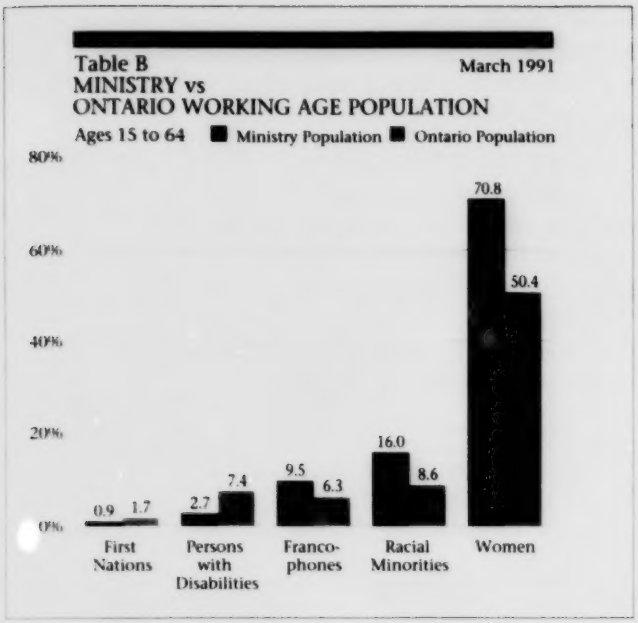

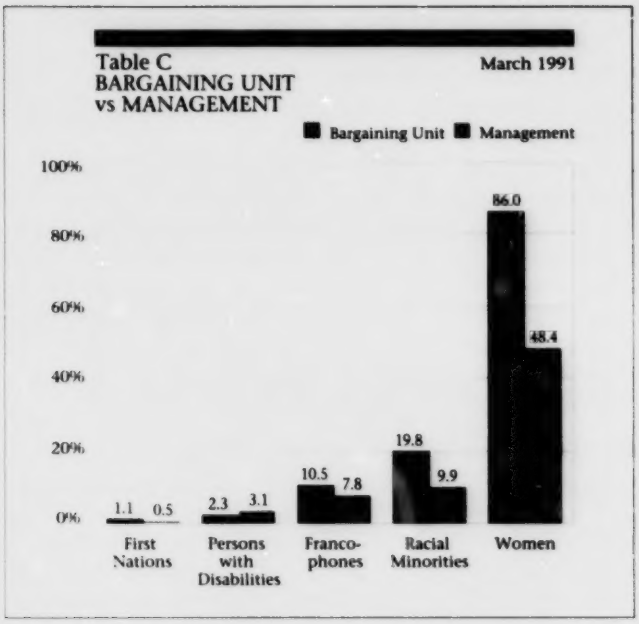

COMPUTER AND TELECOMMUNICATIONS SERVICES BRANCH

- All court office telephone systems were upgraded to the government standard Centrex III.
- "Helplines", a newsletter to assist all ministry personnel using personal computers, was introduced. Subject areas addressed in this new publication include care of equipment, reports on new products, training and client forums.
- Client group meetings were arranged to assist in planning information technology utilization in ministry program areas.

FINANCIAL AND ADMINISTRATIVE SERVICES BRANCH

- Implementation was initiated of a new ministry-wide corporate financial information system. This system, when fully implemented utilizing the latest in office automation technology, will significantly improve financial control, planning and accountability throughout the ministry.
- A management committee to review all operational issues and initiatives and to assess their impact on client groups was established. Required operational changes were introduced to ensure efficient and effective service delivery.
- Required staffing, planning and recruitment to implement program initiatives and enhancements were completed.

FREEDOM OF INFORMATION BRANCH (FOI)

- A communications plan focusing on the privacy provision of the act was implemented. The plan will attempt to increase staff awareness of the practical requirements of the legislation.
- As part of first phase of the communications plan, the inaugural issue of the FOI newsletter, "Communique", was distributed throughout the ministry. This new publication was well received by all levels of staff.
- Consulting services to other government bodies were enhanced through the introduction of improved procedures that helped the office deal with more inquiries and requests of a more complex nature. As part of its operational improvements, the branch also introduced a formal procedure for handling complaints pertaining to privacy issues.

FRENCH LANGUAGE SERVICES BRANCH

- A two-day conference was organized for bilingual staff to explain and promote the services offered by the French Language Services Branch. During this event, participants took part in French language workshops designed to enhance their abilities to serve the francophone public.
- A French Language Services Council with representation from the division and the regions was created to discuss important French language services issues.

ACCOUNTANT OF THE ONTARIO COURT – GENERAL DIVISION (REVENUE AND RATES)

- Assets under management at the end of the 1990-1991 fiscal year increased from $336.6 million to $337 million.
- Interest revenue from the portfolio increased to $38 million from $32 million.

- Funds paid into court for suits and matters in fiscal 1990-1991 totalled $11 million compared with $99 million in 1989-1990.
- Disbursements for 1990-91 increased to $108 million from $91 million the previous year.
- The merger under Court Reform of the Supreme and District Courts into the Ontario Court (General Division) has resulted in a dramatic increase in work handled by the Accountant of the Ontario Court (General Division). The office now receives and disburses all monies which were previously handled by both courts, except for fines ordered under the *Landlord and Tenant Act* and monies collected outside of Toronto under the *Storage Liens Act 1989*.

AUDIT SERVICE BRANCH

- Based on the methodology developed by the Institute of Internal Auditors (I.I.A), an internal quality assurance review was performed in accordance with the Standards of Professional Practice of Internal Auditing. These standards are being incorporated into the Audit Service Branch's objectives, and have resulted in an expansion of EDP (Electronic Data Processing) services provided by the branch.
- A total of 62 audits were conducted during the year. Court Reform (which involved the consolidation of courts at various levels into a single court at two levels) led to the combining of numerous audits. Although fewer in number, these reviews were of a larger and more complex nature.

CORPORATE POLICY AND PLANNING UNIT

- In regards to Policy Co-ordination, an interdivisional grants committee was established to review applications to the ministry for non-statutory grants.

  Since the establishment of this body in January 1991, the committee has received 25 grant applications for review.
- A program review process was developed for implementation across the ministry.
- In regards to Research Services, statistics are summarized below:

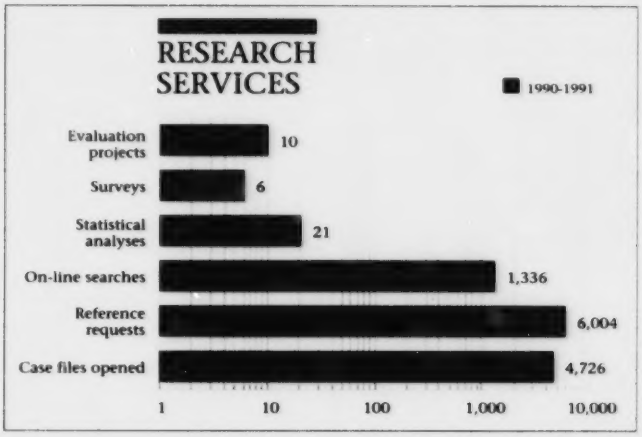

FINANCIAL AND ADMINISTRATIVE SERVICES

EXPENDITURES	PUB ACCT. ($ Millions) 1990-91
COURTS ADMINISTRATION	$239.3
LEGAL AID	149.1
CRIMINAL LAW	70.9
BOARD AND COMMISSIONS	30.5
CIVIL LAW	34.1
ADMINISTRATION	30.2
LEGISLATIVE COUNSEL/ CONSTITUTIONAL LAW AND POLICY DEVELOPMENT	10.8
TOTAL	**$564.9**

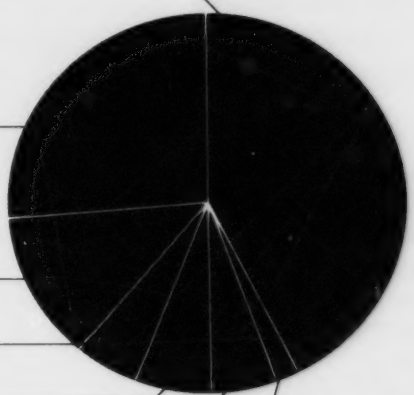

REVENUES	
FINES AND PENALTIES	$146.0
MISCELLANEOUS	31.0
COST RECOVERY – OTHER	13.1
COST RECOVERY – GOVERNMENT OF CANADA	71.0
FEES LICENCES AND PERMITS	70.0
TOTAL	**$331.1**

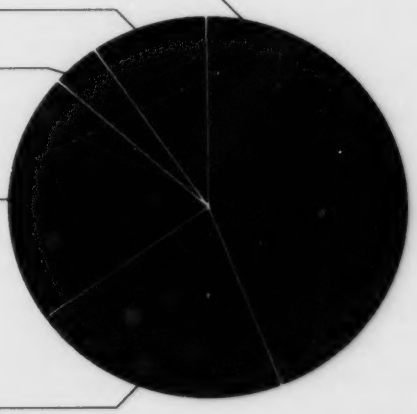

ONTARIO LAW REFORM COMMISSION

Chair

Rosalie S. Abella

Vice-Chair

Richard E.B. Simeon

Commissioners

Earl A. Cherniak
John D. McCamus
Margaret A. Ross

RESPONSIBILITY

The Ontario Law Reform Commission is an independent legal think-tank which studies law reform matters pertaining to statute law, common law, administrative law, judicial decisions, judicial and quasi-judicial procedures.

- *It performs research on any issue dealing with the administration of justice in Ontario.*
- *The commission has studied a broad range of subjects and published more than 100 reports since its creation in 1964.*
- *The appendix to each commission annual report lists reports produced by the body and highlights legislation containing commission recommendations.*
- *The Ontario Law Reform Commission has played an important role in shaping diverse statutes such as the* ***Family Law Act, 1986****, the* ***Succession Law Reform Act****, the* ***Landlord and Tenants Act****, the* ***Powers of Attorney Act****, and the* ***Occupiers Liability Act****.*

HIGHLIGHTS

- The commission completed three reports and a book of research papers during 1990-1991. The title of these documents are: "Report on the Administration of Estates of Deceased Persons", "Report on the Basis of Liability for Provincial Offences", "Report on Exemplary Damages", and "Appointing Judges: Philosophy, Policy, and Practice" (research papers).
- The commission added three major projects to its roster of programs during the past year: a study on child witnesses in Ontario's civil justice system; a review of the roles of provincial inquiries appointed under the *Public Inquiries Act;* and a review of inquests under the *Coroners Act*.
- Program Year 1990-1991 has also been a period of significant progress in ongoing projects started by the commission in recent years. These include the examination of the law related to the testing for AIDS drugs, alcohol, genetics, psychological functioning, and other types of testing in a variety of contexts; the examination of the structure and procedures of dispute resolution mechanisms in the workplace; and the law of charities. The latter project was a reference from the Attorney General.
- The commission has also initiated a series of discussion papers on the relationship between law and social policy.
- In conducting its research and deliberations, the commission continued to receive valuable assistance from many sources, including the judiciary, the legal profession and the public. An Advisory Board to the commission was formed in 1989 consisting of members of the judiciary, the legal profession, the public, and representatives of various interest groups. Besides this body, the commission has advisory boards for individual projects. These bodies consist of professionals with expertise in specific areas of research.
- As an independent commission, the Ontario Law Reform Commission publishes its own annual report containing in-depth information about its programs and activities.

RESPONSIBILITY

The Ontario Municipal Board administers applications, referrals and appeals made under the provisions of various statutes, most notably the planning, municipal, expropriations and assessment acts.

- *In executing their responsibilities, board members travel extensively throughout the province to conduct hearings and adjudicate cases. The backlog of hearings before the board is substantial.*

It is now usually necessary to wait 13 months before a normal appeal can be heard. Efforts are underway to attempt to reduce this delay, but in a time of fiscal restraint this may not be possible.

HIGHLIGHTS

GENERAL COUNSEL

In April 1990, the board retained a general counsel on its staff to assist with the legal aspects of its administrative responsibilities. Counsel's duties will involve the development of practice directions, assisting at prehearing conferences, and the development and revision of the board's rules of procedure. Work load pressures are such that additional legal staff will be required in the next fiscal year.

REORGANIZATION

In August 1990, the Coopers and Lybrand Group issued a comprehensive report on the board's operations and made recommendations for substantial changes to administrative procedures. Chief among these was the recommendation to adopt a case management approach for the processing of applications and appeals.

Due to budget constraints, implementation of the recommendations contained in the report are not possible. However, the board's administrative procedures will move towards a case management model, using existing resources. This will involve a realignment of staff responsibilities in preparing applications for hearing and increased use of pre-hearing procedures, such as pre-hearing conferences and directions for the pre-filing of evidence.

DEVELOPMENT CHARGES ACT, 1989

Provisions in the *Development Charges Act* require municipalities to bring their lot levy policies into conformity with the requirements of the act by November 23, 1991. An appeal may be made to the Ontario Municipal Board by those on whom this levy has been imposed. The board expects to receive a large number of appeals for consideration as the November 23, 1991 deadline draws nearer.

AFFORDABLE HOUSING

In 1989, the Provincial Government issued a policy statement on land use planning for housing. The intent of this policy is to ensure the availability of housing that is affordable, accessible, adequate and appropriate to the needs of the full range of households across the province.

In order to meet this objective, the Ontario Municipal Board has given priority to hearing matters that can be identified as "affordable housing" in accordance with provincial guidelines.

Chairman
John P. Kruger

Vice-Chairs
D. S. Colbourne
H.H. Lancaster, Q.C.
D.H. McRobb
T.F. Baines, Q.C.
A.J.L. Chapman, Q.C.
P.G. Wilkes

Members
A.B. Ball
K.D. Bindhardt
S.R. Cole
A. Delfino
Frank Drea
G.A. Harron
P.H. Howden, Q.C.
M.E. Johnson
N.M. Katary
S.W. Lee
B.W. McLaughlin
D.W. Middleton
C.M. Millar
J.R. Mills
R.D.M. Owen
R.W. Rodman
M.A. Rosenberg, Q.C.
D.L. Santo
G.I. Thomson, Q.C.
J.R. Tomlinson
W.R.F. Watty
J.A. Wheler, Q.C.
T. Yao
R.B. Eisen, Q.C.
J. Anna Fraser

General Counsel
Gillian Burton

Relevant Statistics

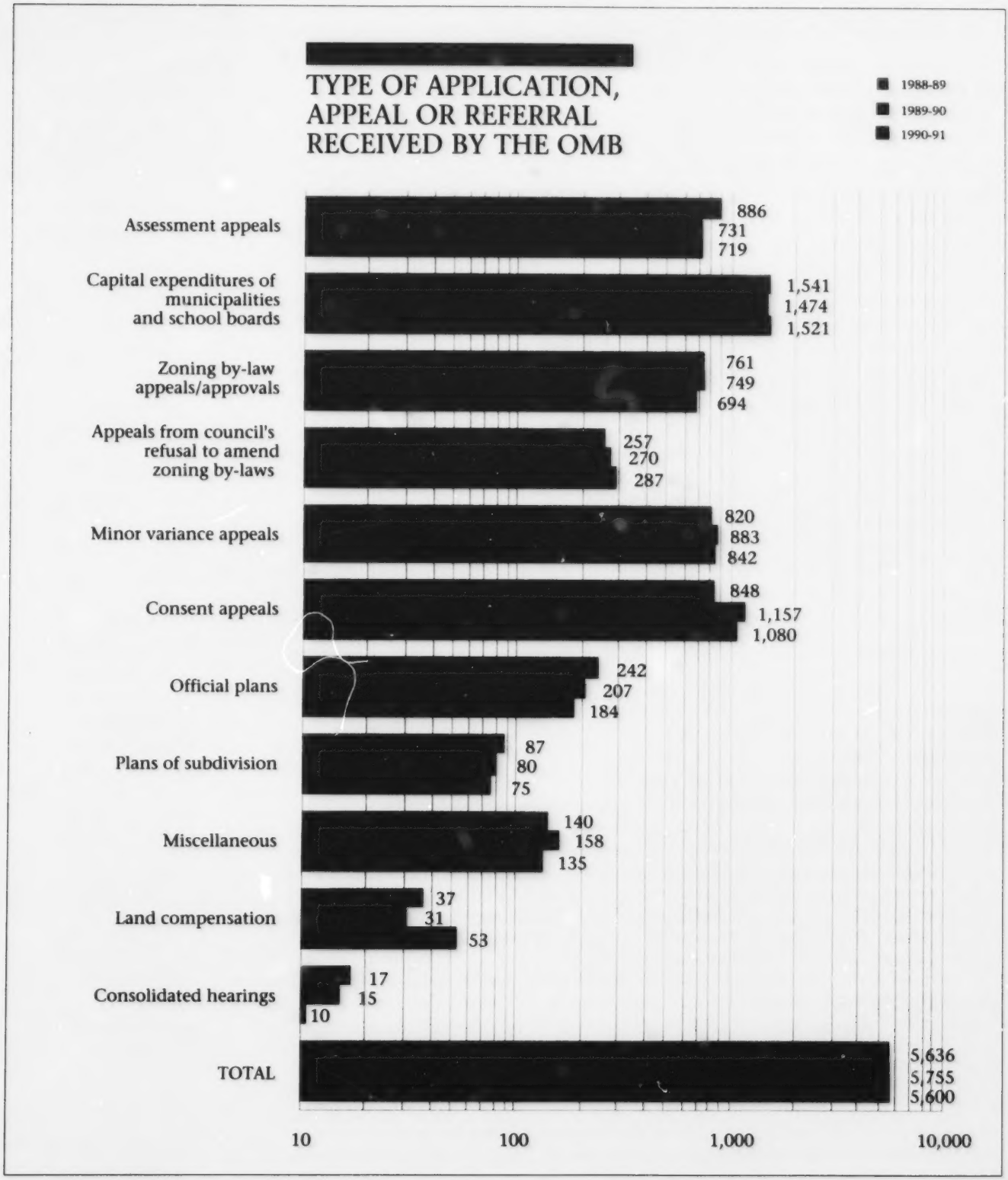

Financial Summary

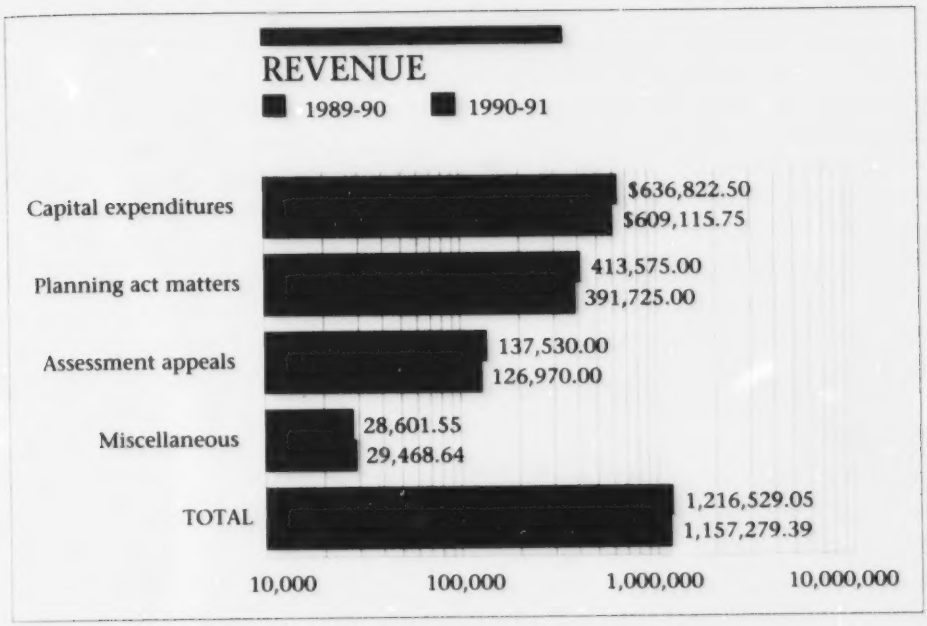

REVENUE

Under Section 99 of the *Ontario Municipal Board Act,* the board has adopted a tariff which establishes a filing fee for each application, appeal or referral. Revenues collected under Section 98 of the act are reported as "Miscellaneous". They include subscriptions to Ontario Municipal Board decisions, publications and photocopying charges. The fees collected by the board are paid to the Treasurer of Ontario.

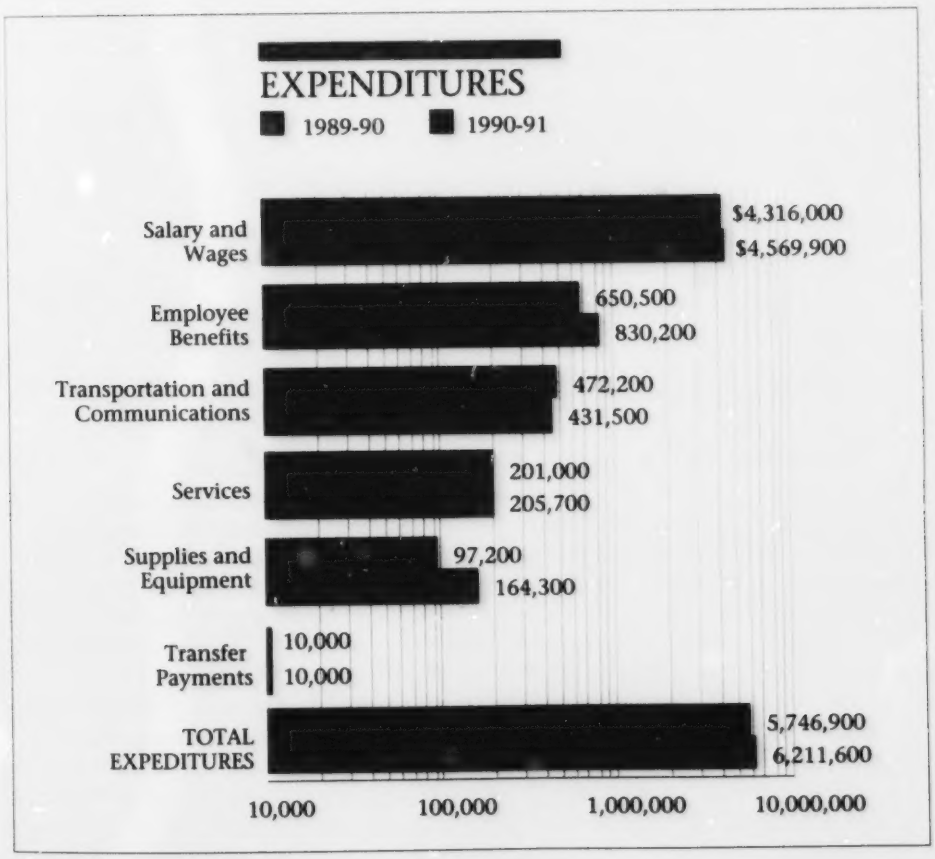

EXPENDITURES

The budget of the Ontario Municipal Board is provided within the estimates of the Ministry of the Attorney General on a fiscal year basis.

ASSESSMENT REVIEW BOARD

Zita O. Bury
Chairman (Acting)

RESPONSIBILITY

The Assessment Review Board is an administrative tribunal which provides a forum where complaints against property assessment can be heard quickly and fairly.

- *The board hears and determines complaints and appeals under various acts, including the* ***Assessment Act****, the* ***Municipal Act****, and the* ***Commercial Concentration Tax Act, 1989.***
- *Under the* ***Assessment Act****, the responsibility of the board is to hear and determine complaints filed against the assessment of real property (the basis of municipal taxation), complaints and appeals against school support assessments for school board taxation, and adjudicate errors and omissions from the assessment and school support rolls.*
- *Under the* ***Municipal Act****, the board rules on various types of applications. Under Section 406, the board hears and disposes of applications by municipalities and property owners for the apportionment of municipal taxes or rates applicable to individual parcels. This takes place where land has been assessed in block. Under Section 496, the board rules on applications for cancellation, reduction or refund of municipal taxes, when authorized by a municipal by-law or on appeal from the decision of a municipal council. Under Section 497, when authorized by a municipal by-law, the board hears and determines applications for the increase in municipal taxes. This occurs when a gross or manifest error has been made in the collector's roll.*
- *The board is responsible for hearing and determining complaints against assessments under the* ***Commercial Concentration Tax Act, 1989.***

HIGHLIGHTS

- The board sat for 2,403 days in 1990-91 in various municipalities in Ontario, hearing and passing judgment upon 175,919 complaints, appeals and applications.
- The board received 219,495 complaints, appeals and applications, an unprecedented increase of 44,341 over the previous fiscal year. A partial explanation for the substantial increase is that in some municipalities the last day for filing a complaint against the previous year's assessment fell in this reporting year.

  In general, there appears to be a greater awareness of the assessment complaint procedure permitted under the *Assessment Act* by various parties, individuals, corporations, school boards and municipalities. According to the *Assessment Act*, a party appealing a decision of the Assessment Review Board to the Ontario Municipal Board delivers or mails the notice of appeal together with the prescribed fees to the Regional Registrar of the Assessment Review Board. In 1990-91, the Board received 4,671 appeals. Prescribed fees in the amount of $109,295 were collected.
- To assist in the management of the board's heavy caseload, especially the scheduling of complaints involving high assessment and complex issues, special assignment hearings were held in various major centers.
- The Assessment Review Board continued to review its practices and procedures with a view to improving the speed and efficiency involved in the certification of assessment rolls.

- The board worked to improve its data processing system in order to make it more adaptable to new tasks.
- The training and development of board members and staff became a priority of the board. All members attended instructional seminars as did regional registrars and deputy regional registrars.
- The board has initiated the development of a strategic plan which includes a mission statement, management philosophy, identification of management goals and priority action plans. This process commenced September 1990 and is expected to be completed by the end of June 1991.

SUMMARY OF ASSESSMENT REVIEW BOARD COMPLAINTS AND APPEALS

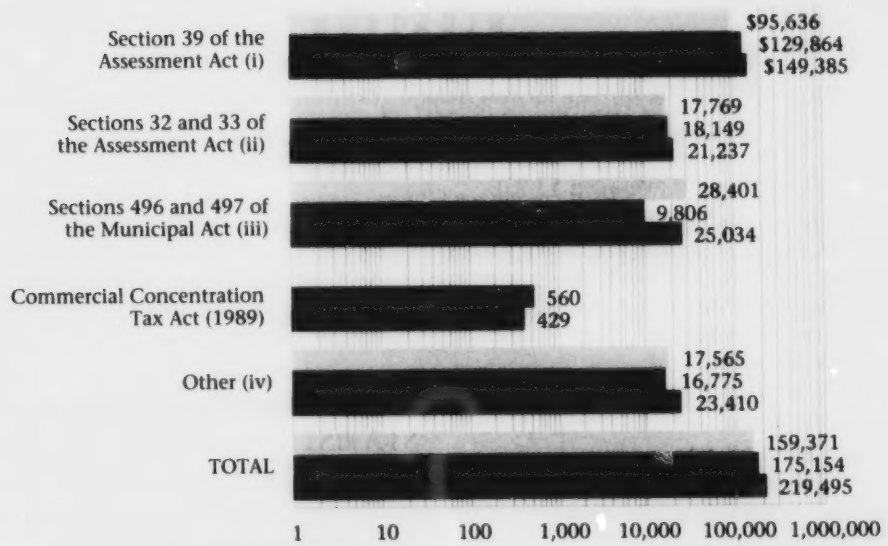

Footnotes:

(i) This section deals with complaints made against annual assessment and schools support made under section 39 of the Act.

(ii) This section deals with complaints against additional assessments made under sections 32 and 33 of this Act.

(iii) This section deals with applications and appeals relating to:
- cancellation, reduction or refund of municipal taxes under section 496.
- increase in municipal taxes by reasons of clerical errors under section 497.

(iv) This section deals with:
- apportionment of municipal taxes under section 406
- palpable errors in the assessment rolls.

CRIMINAL INJURIES COMPENSATION BOARD

Chairman
Wendy Calder

Vice-Chairman
Jules Bloch

Vice-Chairman
(part-time)
Anne Stanfield

Members (part-time)
Eli Freeman
Rita Kaeding
Celia Kavanagh
Roger Kirkpatrick
Anne-Marie Nguyen
Joyce Pelletier
Zulekha Sachedina
Piara Sahota
Mohamed Sharmarke
Judith Stephens-Wells
Hyacinth Tackoor
Teresa Tait

RESPONSIBILITY

The Criminal Injuries Compensation Board administers the ***Compensation for Victims of Crime Act.*** *The board determines if applicants are eligible for compensation under the act, and then decides the amount to be awarded.*

- *Generally, compensation is awarded for personal injury only when the victim is injured or killed as a result of a crime of violence under the* ***Criminal Code (Canada).*** *Motor vehicle injuries are excluded unless the vehicle has been used as a weapon.*
- *Compensation may also be awarded for a victim injured or killed while assisting a law enforcement officer; while lawfully arresting or attempting to arrest an offender or suspect; or while trying to prevent an offence against another person or their property.*
- *Board hearings, except those involving sexual assault , child abuse and some domestic assault cases, are normally held in public in Toronto, Ottawa, Windsor, London, Sault Ste. Marie, Sudbury, Thunder Bay and Dryden.*

HIGHLIGHTS

- Funding from the provincial and federal governments grew to almost $11 million in 1990-91.
- In 1990, average compensation awarded to applicants amounted to $4,413, while in 1989-90 awards averaged $3,970.
- During the 1990-91 fiscal year, 346 applications related to child abuse had been received: 213 applications were heard, and $1,821,199 was awarded in compensation. In 1989-90, 303 applications were heard and $1,399,563 was awarded. The average compensation award will continue to rise representing the increase in applications involving cases of sexual assault and physical and sexual child abuse.
- In 1990-91, 834 cases were decided upon documentation. Figures show an increase when one checks earlier recordings of this type of procedure. Some applications are relatively minor and entail a simple matter of adjudication. With the consent of applicants, their cases can be dealt with on documentary evidence alone. To help keep administration costs from escalating and to increase the efficiency of the board, documentaries have increased resulting in significant administration savings.

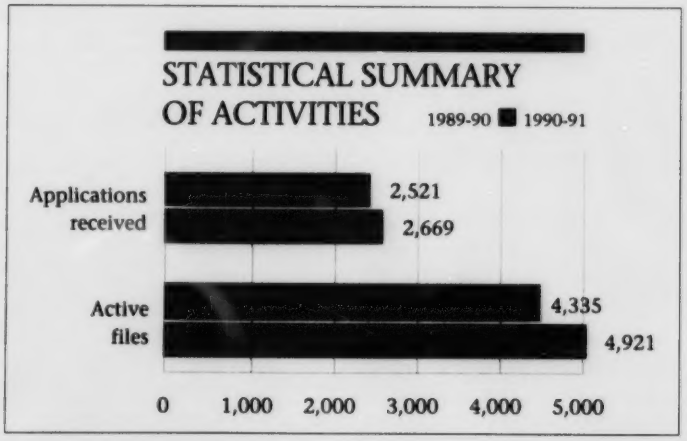

BOARD OF NEGOTIATION

Chairman
Gordon W. Swayze

Members
J.M. Bennett
T.J. Flood
F.L. Heaman
W.J. Mowat
D. Peters

RESPONSIBILITY

The Ontario Board of Negotiation serves as an informal tribunal which negotiates compensation settlements in expropriation cases. Its decisions do not affect any future hearings on the same issue by another body.

- *The board arranges meetings throughout the province between the expropriated parties and the authorities at no cost to either party. Disputes are presented to the board only after alternative avenues have proved to be ineffective.*
- *The board listens carefully to both parties of a disagreement. If it finds that enough information has been provided, and agreement is impossible, then it provides an opinion about how to reach fair compensation. However, this judgment is not binding, and may or may not be accepted by either party.*
- *While the board does not possess powers to impose a settlement, approximately 80 per cent of cases are solved through mediation. If the parties continue to disagree, they are free to proceed to the Ontario Municipal Board for arbitration.*

HIGHLIGHTS

- The Board received 128 applications and conducted 93 meetings in 1989-90. This expanded activity was due to the large number of property owners affected by the installation of two new Ontario Hydro corridors.
- The board received 56 applications and held 83 meetings in 1990-91. Indications of greater activity by a number of expropriating authorities, other than Hydro, suggest that the board will continue to provide valuable service to a wide range of clients involved in the expropriation process.

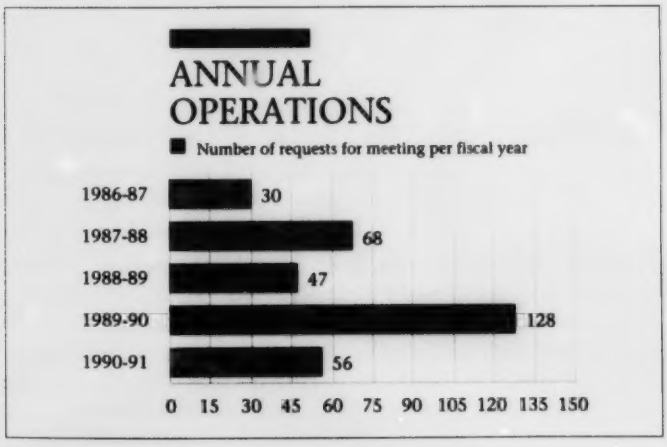

ACTIVITY REPORT

Expropriating Party	1989 - 1990 Number of Applications
Corporation of the City of Burlington	9
Corporation of the City of Windsor	1
Corporation of the County of Frontenac	1
Corporation of the Town of Ingersoll	1
Corporation of the Town of Victoria	1
Corporation of the Town of Mono	1
Ministry of Transportation	12
Ontario Hydro	88
Regional Municipality of Durham	1
Regional Municipality of Niagara	1
Regional Municipality of Ottawa-Carleton	11
Regional Municipality of Waterloo	1
TOTAL	128

ACTIVITY REPORT

Expropriating Party	1990 - 1991 Number of Applications
Consumers Gas	1
Corporation of the City of Hamilton	5
Corporation of the City of Kitchener	1
Corporation of the City of London	1
Corporation of the City of Toronto	3
Corporation of Town of East Gwillimbury	1
Corporation of Township of Augusta	1
Corporation of Township of Huron	1
Ministry of Transportation	9
Ontario Hydro	22
Regional Municipality of Ottawa-Carleton	8
Regional Municipality of Peel	2
Union Gas	1
TOTAL	56

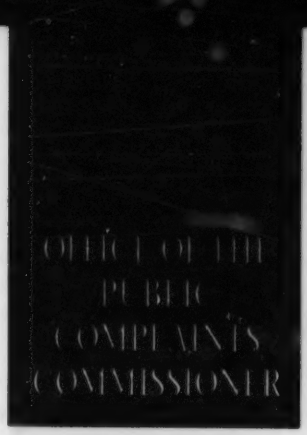

Clare Lewis
Commissioner

RESPONSIBILITY

The mandate of the Office of the Public Complaints Commissioner includes receiving, recording and overseeing the investigation and resolution of complaints by members of the public concerning the conduct of police officers on the Metropolitan Toronto Police Force.

- *The office monitors investigations conducted by the police force's Public Complaints Investigation Bureau, decisions made by the Chief of Police, and internal* ***Police Act*** *disciplinary matters arising from complaints by members of the public.*
- *If a member of the public, who has made a complaint, is not satisfied with the decision of the Chief of Police, he or she may obtain a review of the matter by the Public Complaints Commissioner. The Commissioner has a staff of civilian investigators to review the case.*
- *At the end of the review, the Commissioner may decide no further action is required, or may order a hearing before a civilian Board of Inquiry. The Commissioner may also make recommendations concerning police practices and procedures, and can suggest changes to the law.*
- *The Office of the Public Complaints Commissioner was created as a pilot by the* ***Metropolitan Toronto Police Force Complaints Project Act, 1981*** *(became permanent by the* ***Metropolitan Toronto Police Complaints Act, 1984).***

HIGHLIGHTS

BOARDS OF INQUIRY

Four Boards of Inquiry completed their hearings during 1990-1991. Three of the boards dealt with charges of unnecessary force; in two of these cases, the officers involved were found guilty of misconduct. One Board of Inquiry dealt with an appeal by a police officer against a finding by an internal disciplinary tribunal that he had failed to carry out a lawful order. In this Board of Inquiry, the officer's appeal was dismissed.

RECOMMENDATIONS TO METROPOLITAN TORONTO BOARD COMMISSIONERS

The *Metropolitan Toronto Police Force Complaints Act, 1984* provides the Commissioner with the power to make formal recommendations aimed at preventing situations which have resulted in the filing of complaints.

Between 1990-1991 year, the Commissioner made a total of twenty-five recommendations. Twenty-one of these arose from complaints of misconduct filed in connection with the police force's handling of mass arrests at the 1988 Economic Summit Conference in Toronto. The other four had to do with requiring court attendance by police officers unless extraordinary circumstances arise, and ensuring that the contents of sexual assault laboratory testing kits are not destroyed without notice to interested parties.

EDUCATION AND OUTREACH – POLICE AND PUBLIC

Part of the mandate of the Office of the Public Complaints Commissioner is to try to prevent the escalation of situations of misunderstanding or hostility between police and

the community. To further this objective, the Commissioner's staff have been involved with a number of community groups created to deal with issues currently confronting the Metropolitan Toronto Police Force and the communities of Toronto and surrounding areas.

These groups include the Council on Race Relations and Policing, the Greater Toronto Region Working Group on Policing in Multi-Cultural, Multi-Racial Urban Communities, and the Toronto Mayor's Committee on Community and Race Relations (sub-committee on Policing).

In addition, the Commissioner's Office participates in police training initiatives and in outreach to various community groups.

EXPANSION OF THE COMPLAINT SYSTEM

During 1990-1991, the new *Police Services Act, 1990,* went through the legislative process. The act was passed on June 28, 1990 and proclaimed in force effective December 31, 1990. The new act significantly amended the *Police Act* and included provisions to expand the jurisdiction of the Public Complaints Commissioner (renamed the Police Complaints Commissioner) province-wide.

As part of the legislative process, the Commissioner appeared before the Ontario Legislature's Standing Committee on the Administration of Justice to address both the substance of the new *Police Services Act, 1990,* and the 1989 recommendations of the Race Relations and Policing Task Force.

In addition, the Commissioner's Office began planning for the opening of regional offices in Thunder Bay, Sudbury, Windsor, Peterborough, Ottawa and Mississauga. Once the legislation was passed, the Commissioner offered members of the public the option of registering a complaint directly with the Office of the Police Complaints Commissioner or the office of any police force.

With the implementation of the *Police Services Act, 1990,* the Office of the Police Complaints Commissioner initiated a vigorous education program directed at police officers across the province. The Commissioner and senior staff met with chiefs of police, chairs and members of Police Services Boards, municipal officials and officials of police associations, to familiarize them with the requirements of the legislation.

The Commissioner's staff developed a manual for the Public Complaints Investigations Bureaus of police forces. Additionally, staff travelled throughout the province conducting workshops based on the legislation and the manual.

A brochure, written in both English and French, was prepared and distributed to police officers across the province. The publication outlined the rights and responsibilities of officers under the *Police Services Act.* A similar brochure targeted at the general public was written and distributed throughout the province.

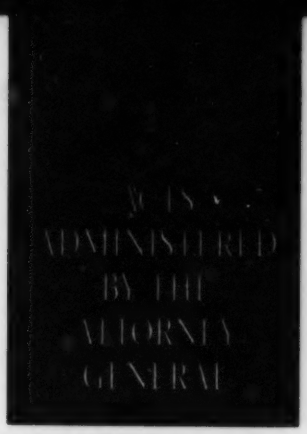

(as of March 31, 1991)

Absconding Debtors Act

Absentees Act

Accidental Fires Act

Accumulations Act

Administration of Justice Act

Age of Majority and Accountability Act

Aliens Real Property Act

Anglican Church of Canada Act, 1979

Arbitrations Act

Architects Act, 1984

Assessment Review Board Act

Bail Act

Barristers Act

Blind Persons' Rights Act

Bulk Sales Act

Business Records Protection Act

Charitable Gifts Act

Charities Accounting Act

Children's Law Reform Act

Commissioners for Taking Affidavits Acts

Compensation for Victims of Crime Act

Construction Lien Act, 1983

Conveyance and Law of Property Act

Costs of Distress Act

Courts of Justice Act, 1984

Creditor's Relief Act

Crown Administration of Estates Act

Crown Agency Act

Crown Attorneys Act

Crown Witnesses Act

Disorderly Houses Act

Dog Owners' Liability Act

English and Wahigoon River Systems Mercury Contamination Settlement Agreement Act, 1986

Equality Rights Statute Law Amendment Act, 1986

Escheats Act

Estates Administration Act

Evidence Act

Execution Act

Expropriations Act

Family Law Act, 1986

Fines and Forfeitures Act

Foreign Arbitral Awards Act, 1986

Fraudulent Conveyances Act

Fraudulent Debtors Arrest Act

Frustrated Contracts Act

Gaming Act

Habeas Corpus Act

Hospital and Charitable Institutions Inquiries Act

Hotel Registration of Guests Act

Innkeepers Act

International Commercial Arbitration Act, 1988

International Sales of Goods Act 1988

Interpretation Act

Interprovincial Subpoenas Act

Intervenor Funding Project Act, 1988

Judicial Review Procedure Act

Juries Act

Justices of Peace Act, 1989

Landlord and Tenant Act

Law Society Act
Legal Aid Act
Legal Profession Statute Law Amendment Act, 1989
Libel and Slander Act
Limitations Act

Master and Servant Act
Mechanics' Lien Act, Sec. 52
Members' Conflict of Interest Act, 1988
Mental Incompetency Act
Ministry of the Attorney General Act
Minors' Protection Act
Mortgages Act

Negligence Act
Notaries Act

Occupiers' Liability Act
Ontario Law Reform Commission Act
Ontario Municipal Board Act

Partition Act
Pawnbrokers Act
Perpetuities Act
Police Services Act, 1990, Part VI
Powers of Attorney Act
Proceedings Against the Crown Act
Professional Engineers Act, 1984
Property and Civil Rights Act
Provincial Offences Act
Public Accountancy Act
Public Authorities' Protection Act
Public Halls Act
Public Inquiries Act
Public Institutions Inspection Act
Public Officers Act
Public Trustee Act

Reciprocal Enforcement of Judgements Act
Reciprocal Enforcement of Judgements (U.K.) Act, 1984
Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, 1982
Regulations Act
Regulations Revisions Act, 1989
Religious Freedom Act
Religious Organizations' Lands Act
Revised Statutes Confirmation Act, 1981

Sale of Goods Act
Settled Estates Act
Sheriffs Act
Short Forms of Conveyances Act
Short Forms of Leases Act
Short Forms of Mortgages Act
Solicitors Act
South African Trusts Investments Act, 1988
Statute of Frauds
Statutes Acts
Statutes Revision Act, 1989
Statutory Powers Procedure Act
Succession Law Reform Act
Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985
Surrogate Courts Act

Ticket Speculation Act
Time Act
Transboundary Pollution Reciprocal Access Act, 1986
Trespass to Property Act
Trustee Act

Unconscionable Transactions Relief Act
University Expropriation Powers Act

Variation of Trusts Act
Vendors and Purchasers Act

Wages Act
Warehouse Receipts Act
Warehousemen's Lien Act

RAPPORT ANNUEL 1990 1991

Ministère du Procureur général

Ontario

PROGRAMME D'EXÉCUTION D'ORDONNANCES ALIMENTAIRES ET DE GARDE D'ENFANTS

PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES ET TÉMOINS

BUREAU DES CONTREMESURES SUR L'IVRESSE AU VOLANT

RÉGIME D'AIDE JURIDIQUE DE L'ONTARIO

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DES TRIBUNAUX

CONSEIL DE LA DÉFENSE ET DES DROITS DES MINORITÉS

PROGRAMME DE FORMATION DE JUGES DE PAIX AUTOCHTONES

PROJETS-PILOTES SUR LA JUSTICE AUTOCHTONE

SEMAINE DE LA JUSTICE

SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION JURIDIQUE

GROUPE D'ÉTUDE SUR L'ÉCRITURE SIMPLE

PROGRAMME DE RÉDUCTION DES RETARDS DANS LES TRIBUNAUX

SYSTÈME DE GESTION INFORMATISÉ POUR LA SÉLECTION DU JURY

SERVICES DE DÉFENSE NON JURIDIQUES DES ADULTES VULNÉRABLES

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LES AFFAIRES JURIDIQUES AUTOCHTONES

COMMISSION D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

BUREAU DU COMMISSAIRE AUX PLAINTES CONTRE LA POLICE

ISSN # 0382-1803

© 1991 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Imprimé sur
du papier
recyclé

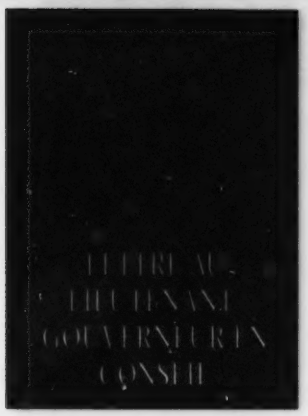

À l'attention du lieutenant-gouverneur en conseil,

Monsieur le lieutenant-gouverneur en conseil,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère du Procureur général pour l'exercice 1990-1991.

Veuillez recevoir, Monsieur le lieutenant-gouverneur en conseil, l'assurance de ma très haute considération.

Le procureur général,

Howard Hampton

MESSAGE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Howard Hampton

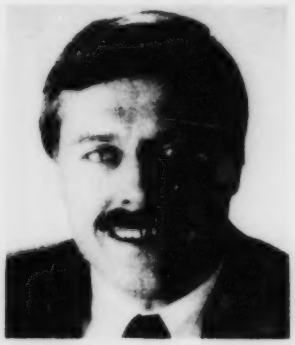

En ma qualité de ministre responsable de l'administration de la justice en Ontario, j'ai à coeur d'améliorer l'efficacité de la justice aux Ontariens et de leur en faciliter l'accès. Si, comme on doit s'y attendre, certains progrès restent à faire, des changements importants ont été accomplis au cours de l'année écoulée.

Notre plus grande réussite a sans doute été une meilleure adaptation du système de justice à la société dans laquelle nous vivons. À cet égard, un nombre record de femmes et de membres des minorités visibles ont été nommés à la magistrature provinciale. Le ministère respecte les normes d'équité en matière d'emploi lorsqu'il embauche du personnel judiciaire, des procureurs de la Couronne et du personnel administratif.

Notre grand défi a aussi été d'améliorer l'accès à la justice aux différents groupes dans l'ensemble de la province, notamment par la diffusion de l'information afin de permettre au public de mieux comprendre le processus judiciaire. Le ministère du Procureur général tiendra compte des exigences de la langue courante dans la préparation des publications et formules destinées au public. Grâce à un langage plus simple et une présentation plus claire, nous nous efforçons de mieux faire connaître nos services et programmes et d'expliquer plus clairement le fonctionnement de nos tribunaux et du système judiciaire.

Nous avons aussi visé un plus grand accès à la justice par l'introduction de nouvelles méthodes de règlement des litiges, comme l'arbitrage et la médiation non familiale. Nous cherchons ainsi à réduire les frais judiciaires et à améliorer l'efficacité du système en réduisant, dans une large mesure, le temps passé au tribunal. Nous avons donc pu réaffecter des ressources judiciaires et du personnel aux tribunaux qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, les témoins sont maintenant dispensés de comparaître inutilement devant les tribunaux.

Nous oeuvrons avec la communauté juridique afin de définir le rôle que les agents parajuridiques et les assistants juridiques peuvent jouer pour accroître l'accès à la justice. Nous cherchons aussi à établir comment les services juridiques payés d'avance permettraient à un plus grand nombre de citoyens d'obtenir des services juridiques essentiels sans trop de frais.

Le ministère avait aussi comme objectif important de faire rendre la justice dans les délais impartis. Dans une décision constituant un précédent important appelée l'«arrêt Askov» en octobre 1990, la Cour suprême du Canada a statué que l'accusé, selon la Constitution, avait droit à un procès dans un délai raisonnable. À la suite de cet arrêt, le ministère a entrepris de nouvelles procédures et affecté des crédits supplémentaires pour respecter les nouveaux délais prescrits par les tribunaux.

Nous avons créé davantage de comités de réduction de l'arriéré dans l'ensemble de la province, visé une meilleure utilisation des ressources actuelles, planifié le regroupement des salles d'audience dans un certain nombre de localités et, en général, nous avons cherché à garantir au public des services judiciaires rapides et conviviaux.

Les nouvelles mesures présentées pendant l'année ont aidé à simplifier le processus judiciaire et à épargner des centaines de milliers de dollars aux Ontariens. Par la divulgation anticipée à la défense du dossier de la Couronne, le tri des accusations portées par la

police et le règlement des litiges hors cour, nous pouvons garantir l'utilisation optimale de notre système judiciaire.

En modifiant le Régime des obligations alimentaires envers la famille, le ministère s'est efforcé de garantir la protection des personnes les plus vulnérables dans le système. La retenue de la pension alimentaire à même le revenu du payeur constituera un moyen important pour lutter contre la pauvreté des femmes et des enfants en Ontario.

Cette année, le ministère a aussi maintenu son soutien actif aux Premières Nations par la création de services judiciaires autogérés dans les communautés. Nous avons agi en trois temps : premièrement, offrir un soutien financier et technique aux communautés autochtones pour qu'elles puissent concevoir, élaborer et mettre en oeuvre des systèmes judiciaires adaptés à leurs besoins et priorités; deuxièmement, négocier des ententes d'autonomie gouvernementale avec les Premières Nations, et, troisièmement, améliorer les systèmes judiciaires actuels dans la mesure où les peuples des Premières Nations sont visés. Le financement de programmes judiciaires nouveaux et permanents s'inscrit dans le cadre des efforts concertés du ministère pour améliorer l'accès de tous les citoyens à la justice.

En planifiant l'avenir, l'effectif du ministère continuera de faire preuve de professionnalisme afin de mettre une vaste gamme de services nouveaux, efficaces et conviviaux à la disposition de tous les Ontariens.

Le procureur général,

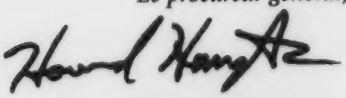

Howard Hampton

LETTRE DE LA SOUS-PROCUREURE GÉNÉRALE

Mary L. Hogan

Monsieur le procureur général,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de votre ministère pour l'exercice 1990-1991.

Ce rapport est un important compte rendu public qui présente en détail le travail de chaque division du ministère et met en lumière les réalisations enregistrées au cours de la dernière année.

L'événement le plus marquant de cette période a été sans aucun doute l'arrêt Askov rendu par la Cour suprême du Canada le 18 octobre 1990. À la suite de cet arrêt, de nombreuses accusations ont dû être rejetées ou reportées. La réaction immédiate du gouvernement a été d'injecter 39 millions de dollars dans le système judiciaire. Ces fonds ont permis de recruter un plus grand nombre de juges, de procureurs de la Couronne et de personnel judiciaire administratif. De plus, de nouvelles techniques relatives à la réduction des retards et à la gestion des causes étaient présentées et mises en oeuvre. À la suite de ces initiatives, nous nous trouvons sur la bonne voie qui nous permettra de résoudre les problèmes des retards dans les tribunaux.

Permettez-moi d'insister que le succès de ces projets était largement attribuable au dévouement et à l'engagement du personnel du ministère. Nous n'aurions pas pu accomplir ces progrès sans les efforts remarquables déployés par chacun d'eux, dans des périodes particulièrement difficiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le procureur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-procureure générale,

Mary L. Hogan

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au lieutenant-gouverneur en conseil 1

Message du procureur général 2

Lettre de la sous-procureure générale 4

Organigramme 6

Ministère du Procureur général (aperçu) 7

Direction des communications 8
- Vulgarisation juridique (VJ) 9
- Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant 9

Division de l'élaboration des politiques 11
- Lois adoptées 11
- Justice autochtone 12
- Droit de la famille 12
- Enfants 12
- Droits de la personne et relations interraciales 12
- Aide juridique 13
- Accès à la justice et aux services juridiques 13
- Réforme des tribunaux 13
- Autres activités 13
- Comités importants 13

Bureau des conseillers législatifs 14

Division de l'administration des tribunaux 15
- Réduction de l'arriéré 15
- Réseau intégré d'administration des affaires pénales (R.I.A.A.P.) 16
- Automatisation (Système de gestion pour la sélection des jurés) 16
- Direction de l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants 16
- Direction des installations et des services spéciaux aux tribunaux 16
- Groupe de travail sur la réforme des tribunaux 17

Division du droit criminel 19
- Réduction de l'arriéré 20
- Justice autochtone 20

Division du droit civil 21
- Programmes et travaux législatifs 21
- Contentieux 22
- Bureau du Tuteur public 23
- Bureau du Curateur public 24

Division du droit et des politiques constitutionnels 25
- Interventions de la Division en Cour suprême du Canada 25
- Jurisprudence importante d'autres juridictions 26

Division des finances et de l'administration 29
- Prestation de services de soutien 29
- Planification stratégique 29
- Stratégies de réforme et d'équité en matière d'emploi 30
- Relations de travail 30
- Direction des ressources humaines 30
- Direction de l'informatique et des télécommunications 31
- Direction des services financiers et administratifs . 31
- Direction de l'accès à l'information 31
- Services en français 31
- Comptable de la Cour de l'Ontario Division générale (Revenu et taux) 31
- Direction des services de vérification 32
- Unité des politiques et de la planification ministérielles 31
- Recettes et dépenses 33

Commission de réforme du droit de l'Ontario 34

Commission des affaires municipales de l'Ontario 35
- Avocat général 35
- Réorganisation 35
- Loi de 1989 sur les redevances d'exploitation 35
- Logements à prix abordable 35
- Statistiques pertinentes 36
- État financier sommaire 37

Commission de révision de l'évaluation foncière 38

Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels 40

Commission de négociation 41

Bureau du Commissaire aux plaintes du public 43
- Commissions d'enquête 43
- Recommandations aux commissaires du Conseil de la communauté urbaine de Toronto 43
- Éducation et aide - Police et public 43
- Extension du système des plaintes 44

Lois appliquées par le ministère du Procureur général 45

Ontario

Ministère du Procureur général

Organigramme

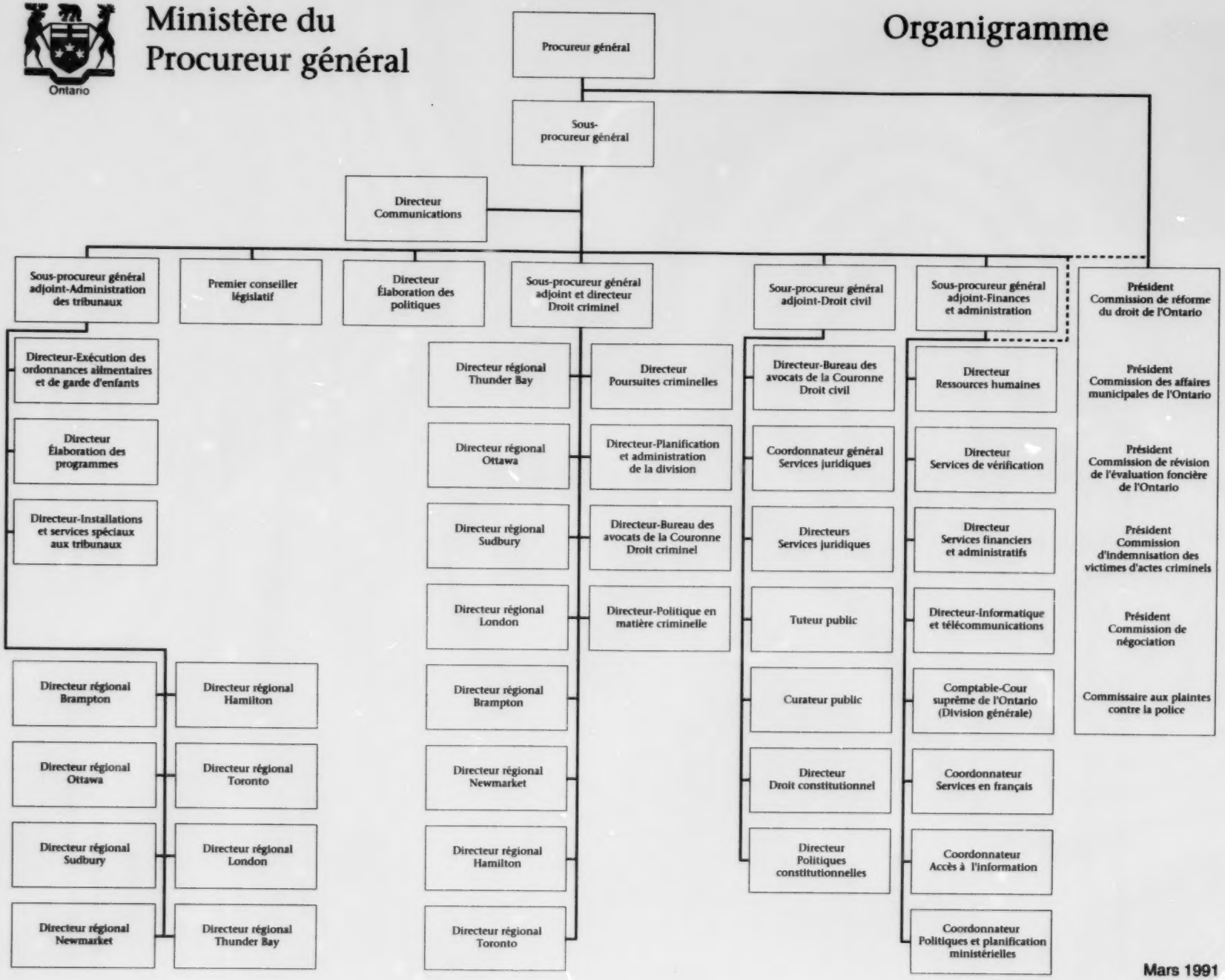

Mars 1991

ATTRIBUTIONS

Le mandat du ministère du Procureur général est de veiller à ce que la justice soit équitable et accessible et qu'elle réponde aux besoins de la collectivité. Le ministère est chargé de l'administration de la justice et de la prestation des services en ce domaine dans toutes les régions de l'Ontario. Pour ce faire :

- *il engage et coordonne les poursuites pénales grâce à un réseau régional de procureurs de la Couronne;*
- *il conseille les autres ministères et organismes du gouvernement ainsi que les tribunaux administratifs sur les questions juridiques, dont les questions constitutionnelles, et leur sert de service de contentieux civil;*
- *il coordonne l'administration des services judiciaires de l'Ontario, dont le réseau couvre plus de 375 tribunaux, greffes et bureaux de procureurs de la Couronne;*
- *il administre des programmes dont le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants, le Programme d'aide aux victimes et témoins et le Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant;*
- *il prévoit le financement du Régime d'aide juridique de l'Ontario administré par la Société du barreau du Haut-Canada;*
- *il surveille les commissions et organismes administratifs, notamment le Tuteur public, le Curateur public, la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, le Bureau du commissaire aux plaintes du public, la Commission des affaires municipales de l'Ontario et la Commission de révision de l'évaluation foncière;*
- *il recommande et met en oeuvre la réforme des lois intéressant l'administration de la justice en Ontario.*

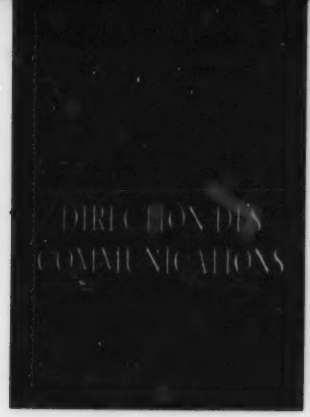

Zena Vigod
Directrice

ATTRIBUTIONS

La Direction des communications offre des services de relations publiques et de relations avec les médias au ministère. Son personnel conseille le procureur général, le sous-procureur général et les hauts fonctionnaires du ministère sur les questions connexes de communication; il élabore des stratégies de communication pour la promotion des programmes du ministère, des textes législatifs et des politiques.

Par le biais des services à la clientèle et des relations avec les médias, la direction coordonne l'élaboration et la distribution des documents, à savoir brochures, affiches, communiqués de presse, discours, bulletins de nouvelles internes, vidéos et autres articles publicitaires.

Son personnel répond aux questions des médias et du grand public au téléphone et dépouille la presse tous les jours. Les lettres adressées au ministre sont traitées par l'unité de la correspondance.

Le Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant coordonne et encourage la mise en oeuvre de programmes communautaires visant à réduire la conduite en état d'ébriété.

FAITS SAILLANTS

Demandes de renseignements

La Direction des communications reçoit chaque mois plus de 1 200 demandes de renseignements provenant de journalistes de la presse écrite et électronique de tout l'Ontario et près de 7 000 appels du grand public. Le recrutement d'une réceptionniste bilingue a amélioré la capacité de traitement des demandes de services en français dans la direction.

Formation pour les relations avec les médias

Le personnel désigné comme porte-parole du ministère a été formé pour travailler avec les journalistes de différents médias. Parmi les stagiaires figuraient notamment le procureur général, les directeurs régionaux de l'administration des tribunaux, des avocats de la Couronne, des directeurs régionaux de l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants, le personnel du Bureau du commissaire aux plaintes contre la police et des avocats de la Division de l'élaboration des politiques.

Les médias spécialisés

Des efforts ont été déployés pour cibler des groupes d'intérêt spéciaux en vue de leur transmettre les communiqués de presse, les déclarations ministérielles, les renseignements généraux et les conseils aux médias sur des questions pertinentes. Cette nouvelle pratique vise une communication plus efficace avec la population rurale.

Soutien au programme

Pendant toute l'année, la direction a joué un rôle actif par l'élaboration des plans de communication et de stratégies avec différentes divisions et directions du ministère.

Exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants

La direction a coordonné la recherche sur les questions de soutien à partir desquelles un plan de communications a été élaboré concernant les modifications envisagées à la *Loi sur le Régime des obligations alimentaires envers la famille*. Un sondage téléphonique auprès de 400 habitants de huit villes, ainsi que des discussions avec 10 groupes d'étude, à Toronto, Ottawa et Thunder Bay, ont aidé à déterminer l'opinion publique sur le défaut de paiement des ordonnances alimentaires aux enfants. Grâce à cette recherche, des thèmes et des messages ont été créés pour stimuler des changements dans l'opinion publique en ce domaine.

Division des finances et de l'administration

À l'appui du programme de planification stratégique de la Division, la Direction des communications a aidé à créer des moyens spéciaux de communication interne, notamment,

- un bulletin de la Division, *The Navigator*
- une série de bulletins sur des questions de gestion de la main-d'oeuvre, et
- des invitations conçues de façon particulière et des lettres types de marketing direct pour aider à lancer le projet d'intégration et de perfectionnement du personnel et de la paye, des Ressources humaines.

La direction a également conçu, rédigé et produit une trousse d'orientation destinée aux employés.

Bureau du commissaire aux plaintes contre la police

La Direction des communications a publié des brochures et un manuel du personnel pour expliquer l'expansion de ce bureau au niveau de la province en vertu de la *Loi sur les services policiers*. Une visite des médias a été organisée pour le commissaire, Clare Lewis, en même temps que de nouveaux bureaux régionaux étaient ouverts.

Programme d'aide aux victimes et témoins

Un livre à colorier, intitulé «*Je vais témoigner*», a été publié dans le cadre du programme. Ce livre explique les fonctions d'un tribunal et de ses «acteurs», du point de vue de l'enfant qui témoigne. Le livre a été lancé pendant la Semaine de la justice de 1990; environ 40 000 exemplaires anglais et 6 000 exemplaires français ont été distribués, pour la plupart aux bureaux d'aide aux victimes et témoins, aux greffes, aux abris pour femmes, aux écoles et aux sociétés d'aide à l'enfance dans toute la province.

VULGARISATION JURIDIQUE (VJ)

Inventaire et répertoire des ressources juridiques

La Direction des communications a commencé à rédiger une liste d'environ 300 publications juridiques émises en Ontario et à créer un répertoire des ressources juridiques, lequel sera le plus complet de la province. Le répertoire et l'inventaire des publications seront diffusés aux groupes intermédiaires qui fournissent des services d'information juridique.

Séries télévisées

Les quatre premiers épisodes de la série conjointe du ministère et de TVOntario «*A question of justice*» ont été produits.

- «*Your Day in Court*» concerne les rôles et attributions des intervenants dans les tribunaux;
- «*Between the Crime and the Courtroom*» examine les perquisitions et les saisies et la Charte canadienne des droits et libertés;
- «*It's a Free Country*» traite de la liberté d'expression; et
- «*Family After Family*» jette un regard sur le droit de la famille en Ontario.

Bulletin d'information juridique

Grâce au financement fourni par la Direction des communications, quatre numéros du bulletin d'information «*You Be the Judge*» ont pu être publiés. Rédigé et édité par le professeur de droit Michael Liepner, ce bulletin servira d'introduction aux programmes et politiques du ministère pour les étudiants de niveau secondaire et pour les professeurs.

Stratégie multiculturelle

La direction a demandé une étude des besoins de vulgarisation juridique des communautés multiculturelles. Des conseils ont préparé une stratégie de communication visant à rejoindre ces groupes. Cette stratégie sera présentée pour approbation, puis mise en oeuvre au cours du prochain exercice.

Semaine de la justice

Le thème de cette année « *La justice - c'est l'affaire de tous*» visait les étudiants de droit. La Direction des communications a produit et distribué un vidéo spécial et engagé une troupe d'acteurs pour créer et jouer une pièce illustrant les responsabilités et les rôles des ministères du Procureur général, du Solliciteur général et des Services correctionnels. La troupe s'est produite dans cinq villes et huit écoles de l'Ontario.

Langage clair

Pour promouvoir l'Année internationale de l'alphabétisation et aider à améliorer l'accessibilité au système judiciaire en le rendant plus facile à comprendre, le ministère a mis sur pied un groupe d'étude sur le langage clair.

La Direction des communications a nommé des représentants de chaque division et secteur du programme. Le groupe d'étude élabore à l'heure actuelle une déclaration de principe sur le langage clair ainsi qu'un plan de mise en oeuvre.

BUREAU DES CONTREMESURES SUR L'IVRESSE AU VOLANT

Le Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant coordonne les efforts déployés au niveau provincial, en vue de prévenir la conduite avec facultés affaiblies. Le Bureau continue de fournir des conseils sur des questions de politique gouvernementale dans le but de coordonner et d'aider les groupes locaux et régionaux engagés dans la lutte contre l'alcool au volant, de distribuer les renseignements au public, d'élaborer et d'appliquer des stratégies de communications et de programmes de subventions et de représenter la province dans des groupes de travail et comités fédéraux.

Création du Conseil communautaire de l'Ontario sur la conduite avec facultés affaiblies (CCOCFA)

Au début de 1990, le Bureau a participé à la création du Conseil communautaire de l'Ontario sur la conduite avec facultés affaiblies, organisme cadre réunissant quelque 50

groupes communautaires actifs dans la prévention de la conduite avec facultés affaiblies. Créé à l'origine à titre de conseil de partage de l'information, l'organisme travaille aussi à l'élaboration et au soutien de projets communs parmi les groupes membres. Avec l'aide du Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant, le CCOCFA a élaboré son premier projet provincial en mai 1990 : la semaine *Arrivez sain et sauf* - la sobriété au volant était déclarée durant la semaine précédant le week-end de la fête de la Reine dans le but d'attirer l'attention du public sur le nombre élevé d'accidents et de blessures reliés à l'alcool qui surviennent durant l'été. Les groupes membres ont lancé des campagnes de sensibilisation dans les différentes régions de la province. Le Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant a soutenu la campagne en publiant et en distribuant des brochures.

En 1990, le Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant a aidé le Conseil communautaire de l'Ontario sur la conduite avec facultés affaiblies à prendre des mesures pour se constituer en personne morale et a appuyé les efforts visant à gagner l'appui des sociétés pour les futurs projets du CCOCFA.

Campagne publicitaire

En mai 1990, le Bureau lançait une nouvelle campagne publicitaire intitulée «*Vous risquez de perdre beaucoup plus que votre permis.*»

La campagne était fondée sur des recherches menées en 1989 et visait les hommes âgés de 18 à 24 ans. Elle mettait en évidence les conséquences éventuelles de la conduite avec facultés affaiblies, notamment la perte de liberté, la perte d'une personne qui nous est chère et l'invalidité. La campagne prévoyait des brochures, trois différents messages publicitaires à la radio et la télévision ainsi que la tenue de la semaine *Arrivez sain et sauf* - la sobriété au volant à la fin de mai jusqu'au week-end de la Fête du travail.

Congrès des contremesures

La principale tribune publique du mouvement de lutte contre l'alcool au volant demeure le congrès des contremesures, subventionné par le ministère du Procureur général et animé par le Bureau des contremesures. Contremesures 90 était tenu du 2 au 4 décembre à Toronto et a attiré plus de 500 délégués. Durant ce congrès de deux jours, des bénévoles, des professionnels de la santé, des représentants du gouvernement, des enseignants, des étudiants ainsi que des membres de la police se sont rencontrés pour joindre leurs efforts et concevoir de nouvelles solutions au problème de l'alcool au volant.

Sélection des subventions

Une fois de plus, le bureau a subventionné des programmes en 1990. Les demandes de subventions à des programmes communautaires, au programme *Arrivez sain et sauf* et au programme *Arrivez sain et sauf d'été* se multiplient. En 1990, la somme de 430 000 $ était versée relativement à des projets d'organismes.

DIVISION DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

J. Douglas Ewart
Directeur

ATTRIBUTIONS

La Division de l'élaboration des politiques étudie et analyse tous les éléments de l'administration de la justice civile en Ontario.

- *Les avocats de la Division étudient plus de 120 lois dont l'application est confiée au ministère. Ils examinent et élaborent les propositions sur la réforme du droit présentées par la Commission de réforme du droit de l'Ontario, le public, les juristes, les autres ministères et les députés provinciaux, tout en formulant leurs propres propositions. Ils cherchent à traduire le tout en recommandations législatives et administratives, souvent en étroite collaboration avec les groupes de consultation gouvernementaux et non gouvernementaux.*
- *La Division élabore le programme législatif du ministère, en préparant les mémoires destinés au Cabinet et à ses comités, et collabore avec les conseillers législatifs à la rédaction des avant-projets de loi.*
- *Les avocats de la Division conseillent le procureur général pendant tout le processus d'adoption des projets de loi et participent aux réponses du procureur général ou de son adjoint parlementaire aux questions posées à l'Assemblée concernant ces projets.*
- *Parmi ses activités importantes, la Division représente le ministère dans différents projets de politiques et de consultations interministériels et intergouvernementaux.*
- *La Division est aussi chargée d'autres attributions importantes au sein du ministère, notamment dans les domaines de l'aide juridique, des droits de la personne, des relations interraciales et de la justice autochtone.*

FAITS SAILLANTS

LOIS ADOPTÉES

Sur les onze projets de loi présentés par le ministère à l'Assemblée législative entre avril 1990 et mars 1991, les quatre projets de loi suivants ont été adoptés :

- La *Loi de 1990 modifiant la Loi de 1983 sur le privilège dans l'industrie de la construction* (projet de loi 215), chap. 17, réputé en vigueur le 2 avril 1983, limite la demande de privilège d'un réclamant au montant retenu par la personne qui a fait défaut de payer ce créancier privilégié, ce qui garantit que la caution sera disponible pour tous les réclamants, non seulement pour celui qui agira en premier. Cette modification accorde l'application de la loi aux pratiques et aux attentes dans ce secteur d'activités, et infirme l'arrêt de la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire *Jerry's Asphalt Paving Ltd. v. Core Development Ltd.*
- La *Loi de 1990 modifiant la Loi sur la location immobilière (animaux)* (projet de loi 225), chap. 19, est entrée en vigueur le 28 juin 1990. Elle prévoit une importante nouvelle protection pour les locataires par la limitation et la définition des circonstances dans lesquelles le locataire peut être expulsé d'un logement à cause de la présence, de la surveillance ou du comportement d'un animal de compagnie.
- La *Loi de 1990 modifiant la Loi sur la Société du barreau (assurance)* (projet de loi 164), chap. 14, est entrée en vigueur le 28 juin 1990. Ces textes législatifs permettent à la Société du barreau du Haut-Canada de détenir des actions ou des droits d'adhésion dans une compagnie d'assurance constituée en personne morale afin de fournir une assurance-responsabilité professionnelle aux avocats.
- La *Loi de 1990 modifiant des lois concernant la profession d'avocat* (projet de loi 45), chap. 8, qui est entrée en vigueur le 28 juin 1990, modifie la *Loi sur la Société du barreau* et la *Loi sur les procureurs*. La Partie I contient un certain nombre de modifications apportées à la *Loi sur la Société du barreau* concernant différents sujets comme les droits de vote des conseillers, le

quorum nécessaire pour les questions présentées devant un Conseil, ainsi que l'amende et le délai de prescription pour pratique non autorisée. Elle prévoit aussi l'exercice de la pratique du droit par des personnes morales. Les dernières dispositions, qui ne sont pas encore en vigueur, garantissent que la constitution de conseillers juridiques en personne morale ne limitera pas la responsabilité d'un avocat en ce qui concerne la pratique du droit, ne compromettra pas la confidentialité du rapport de procureur à client, ou n'aura aucun effet sur le droit de la Société du barreau de régir et d'imposer une peine disciplinaire à ses membres. La Partie II modifie la *Loi sur les procureurs* et garantit que les personnes visées par les litiges qui font intervenir un avocat salarié auront droit au remboursement de ces frais d'avocat lorsque les dépens seront adjugés par les tribunaux.

- Le ministère du Procureur général était chargé de l'élaboration de la Partie VI de la *Loi sur les services policiers de 1990* (projet de loi 107), chap. 10, qui est entrée en vigueur le 31 décembre 1990. La Partie VI de cette Loi est régie par le ministère du Procureur général et prévoit un système civil obligatoire de traitement des plaintes concernant la police qui s'étend à toute la province.

PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS MAIS NON ADOPTÉS AU 31 MARS 1991

- La *Loi de 1991 sur l'arbitrage* (projet de loi 42) abroge et remplace la *Loi sur l'arbitrage* L.R.O. (1980), chap. 25. Ce projet de loi présente les grandes lignes des règles régissant la conduite de l'arbitrage; il permet aux parties de rédiger leurs propres règles si elles le désirent; il limite la compétence des tribunaux à intervenir pendant un arbitrage et facilite l'exécution des sentences arbitrales. Il s'applique à la majorité des arbitrages ne concernant pas le droit du travail et qui sont menés en vertu des conventions d'arbitrage, sauf dans les cas où la loi l'interdit ou lorsque la *Loi de 1988 sur l'arbitrage commercial international* s'applique.
- La *Loi de 1991 modifiant la Loi sur le régime des obligations alimentaires envers la famille* (projet de loi 17), modifie la *Loi de 1985 sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants* qui a été renommée *Loi de 1985 sur le Régime des obligations alimentaires envers la famille*. Les modifications apportées permettront de déduire automatiquement le montant des frais de subsistance du revenu des payeurs et permettra de payer le montant déduit au directeur du Régime des obligations alimentaires envers la famille. En outre, le projet de loi modifie la *Loi sur les normes d'emploi* en interdisant à un employeur de prendre des mesures contre un employé à la suite de cette déduction et prévoit l'imposition d'une pénalité pour non-observation. Il énonce aussi un certain nombre d'autres modifications plus techniques dont le but est de rationaliser les procédures d'exécution et d'améliorer la prestation des services.
- La *Loi de 1991 sur les recours collectifs* (projet de loi 28), déjà présentée comme projet de loi 213 pendant la 34e législature permettra aux personnes ayant subi un préjudice commun de demander réparation dans une même instance qui se tiendra devant la Cour de l'Ontario (Division générale). Une personne peut introduire une instance au nom d'un groupe de personnes en présentant une requête en recours collectif et pour être nommée comme représentante des demandeurs. Les membres du groupe qui ne désirent pas prendre part à la poursuite pourront se retirer.
- La *Loi de 1991 abrogeant la Loi sur l'arrestation des débiteurs en fuite* (projet de loi 161) abrogerait la *Loi sur l'arrestation des débiteurs en fuite*, L.R.O. (1980), chap. 117, et toutes les actions et requêtes introduites en vertu de la Loi feraient l'objet d'un désistement et tous les mandats d'arrêt deviendraient inopérants.
- La *Loi de 1990 modifiant la Loi sur la Société du barreau (financement des recours collectifs)* (projet de loi 29), déjà présentée à la 34e législature comme projet de loi 214, prévoit l'établissement d'un Fonds de recours collectif qui serait administré par la Fondation du droit de l'Ontario. Dans un recours collectif, un demandeur peut présenter une demande d'aide financière au Fonds de recours collectif pour les débours liés à la poursuite. Le projet de loi prévoit aussi qu'un défendeur dans une instance peut présenter une demande de paiement au Fonds en ce qui concerne la condamnation aux dépens contre un demandeur ayant reçu l'aide financière du Fonds.
- La *Loi de 1990 modifiant la Loi sur les hypothèques* (projet de loi 40) protège les locataires contre l'expulsion sommaire lorsque le propriétaire fait défaut de rembourser son hypothèque. Les créanciers hypothécaires du propriétaire sont désormais visés par la *Loi sur la location immobilière*.

JUSTICE AUTOCHTONE

- La Division a continué à prêter son concours à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets de justice fondés dans les deux communautés de la nation Nishnawbe-Aski (NAN) (Attawapiskat et Sandy Lake) qui ont été officiellement lancés le 28 juin 1990. Des conseils composés d'aînés ont été créés et jouent un rôle important dans le processus judiciaire criminel.
- Le personnel de la Division a continué sa collaboration avec le Régime d'aide juridique en vue de mettre sur pied la société de services juridiques de la nation Nishnawbe-Aski, dont le but est de fournir une aide juridique complète aux membres de ces communautés.
- Le personnel de la Division a coordonné la réponse à l'évaluation du Programme de travailleurs judiciaires autochtones et s'est engagé dans le recrutement de candidats supplémentaires pour le Programme de formation de juges de paix autochtones.
- Le personnel de la Division a continué à élaborer des politiques afin de répondre aux propositions concernant un gouvernement autonome pour les communautés autochtones et négocier ces propositions.

DROIT DE LA FAMILLE

- Les avocats de la Division, en consultation avec d'autres ministères intéressés, se sont engagés dans une proposition visant à créer des centres de visites surveillées dans la province pour aider les parents n'ayant pas la garde de leurs enfants à maintenir des relations avec eux.
- Les avocats de la Division ont étudié les propositions provisoires concernant la modification de la *Loi de 1986 sur le droit de la famille* contenues dans les rapports préparés par l'Association du Barreau canadien, Division de l'Ontario (ABCO).
- Les avocats de la Division se sont occupés de l'examen des lignes directrices des soins à donner aux enfants. Ils ont participé aux travaux du Comité fédéral-provincial sur le droit de la famille qui a préparé un document de travail public portant sur les lignes directrices des soins à donner aux enfants.

ENFANTS

- Les avocats de la Division ont continué à coordonner la réponse gouvernementale sommaire aux questions ayant découlé des allégations de sévices et d'abus sexuels sur des enfants dans des institutions provinciales.
- Les avocats de la Division ont coordonné l'élaboration du statut de la province en ce qui concerne la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

DROITS DE LA PERSONNE ET RELATIONS INTERRACIALES

- La Division a entrepris une étude des avantages et des obligations des conjoints dans les politiques et les textes législatifs de l'Ontario.
- Les avocats de la Division ont présidé un comité formé de différentes divisions du ministère qui surveille et coordonne les projets ayant trait aux relations interraciales. Plusieurs de ces projets sont financés par le Fonds de multiculturalisme et des relations interraciales du ministère des Affaires civiques.
- L'examen des stratégies de communication visant à garantir une communication pertinente et efficace destinée à un public multiculturel et multiracial est maintenant terminé.
- Une conférence sur les jeunes de minorités raciales s'est tenue au sujet des questions concernant le système judiciaire et un conseil d'assistance aux droits des minorités a été financé pour examiner les besoins d'assistance des minorités.
- Le personnel de la Division a participé à un comité fédéral-provincial sur les préjugés fondés sur le sexe dans le système judiciaire.

AIDE JURIDIQUE

- Les avocats de la Division se sont occupés de mener et de surveiller une étude fédérale-provinciale des activités de la Division des certificats du Régime d'aide juridique de l'Ontario. Le rapport final devrait être terminé à l'automne 1991.

ACCÈS À LA JUSTICE ET AUX SERVICES JURIDIQUES

- Les avocats de la Division ont entrepris une étude globale des améliorations pouvant être apportées à l'accès à la justice et aux services juridiques. Les coûts, les préjugés fondés sur le sexe et l'accessibilité pour les minorités sont quelques-uns des sujets traités dans cette étude.

RÉFORME DES TRIBUNAUX

- Les avocats de la Division et les représentants d'autres services du ministère ont poursuivi les efforts entrepris par le Groupe de travail sur la réforme des tribunaux. Sous la direction de ce groupe, le ministère a commencé à mettre en oeuvre des recommandations visant la restructuration des tribunaux et les différents mécanismes entourant la résolution de différends.

AUTRES ACTIVITÉS

- Les avocats de la Division ont coordonné un groupe de consultation concernant les propositions sur une nouvelle loi sur la prescription. Ce groupe comprenait des membres de l'Association du Barreau canadien - Ontario, des organismes professionnels, des municipalités, des groupes de personnes handicapées, des femmes et d'autres organismes non gouvernementaux. Un rapport sera présenté au gouvernement pour étude en 1991-92.
- La Division a entrepris un projet de libéralisation et de rationalisation du droit relatif à la qualité pour agir afin d'améliorer l'accès à la justice en Ontario. Un comité consultatif a été créé et il devrait remettre un rapport de ses recommandations au procureur général en 1991.
- Des avocats de la Division ont coordonné un groupe de consultation sur les modifications à apporter à la *Loi sur l'entrée sans autorisation*. La consultation est fondée sur l'acceptation du principe que le public ne peut être exclu sans raison d'un endroit public et ce, seulement pour une période précise.
- Les avocats de la Division, conjointement avec les agents des ministères de la Santé, des Services sociaux et communautaires et des Affaires civiques, ont élaboré des propositions législatives qui régiraient les services d'aide non juridique pour les adultes vulnérables, la substitution du pouvoir décisionnel pour les adultes incapables de prendre leurs propres décisions, et le consentement au traitement. Ces textes législatifs ont été annoncés à l'Assemblée législative en décembre 1990.
- Les avocats de la Division ont présidé un comité interdivisionnaire du ministère qui mène un projet pilote conjointement avec le Service central de recouvrement du ministère des Services gouvernementaux. Ce projet pilote élabore des façons de réduire le nombre d'amendes impayées.
- Des travaux ont aussi été menés sur un certain nombre de projets importants, notamment les améliorations à apporter à la loi sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants, la protection des locataires, la réforme des tribunaux administratifs, l'examen des textes législatifs provinciaux concernant le pouvoir de pénétrer dans des locaux et les droits des enfants.

COMITÉS IMPORTANTS

- Comité fédéral-provincial sur le droit de la famille
- Comité des règles relatives aux causes civiles
- Comité des règles relatives au droit de la famille
- Comité des règles de procédure de la Cour unifiée de la famille
- Équipe du projet d'examen de la législation d'aide sociale
- Commission de l'équité fiscale - Groupe de travail sur l'aide aux personnes défavorisées
- Commission de l'équité fiscale - Groupe de travail sur les questions concernant les femmes
- Comité de financement des cliniques d'aide juridique
- Sous-comité judiciaire du comité international des services liés à l'abus des femmes
- Comité interministériel des agressions sexuelles
- Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires chargés des questions médico-légales (Droit de la personne)
- Comité d'orientation sur l'admissibilité financière à l'aide juridique
- Conseil sur les relations interraciales et la surveillance policière
- Comité du procureur général sur les relations interraciales
- Comité interministériel des questions de justice autochtone
- Groupe de travail sur l'administration de la justice dans la nation Nishnawbe-Aski
- Projet d'examen judiciaire

BUREAU DES CONSEILLERS LÉGISLATIFS

Donald L. Revell
Premier conseiller législatif

ATTRIBUTIONS

Le Bureau des conseillers législatifs, dont relève celui du registrateur des règlements, assure des services juridiques bilingues dans tous les domaines concernant la rédaction et l'adoption des projets de loi et des règlements à l'Assemblée et au gouvernement de l'Ontario.

- *Bien qu'il relève du ministère du Procureur général, le bureau exerce une fonction indépendante à titre de conseiller du président, de l'Assemblée législative et des comités sur les questions législatives.*
- *Il assure la mise à jour et la refonte administrative des lois et règlements et surveille l'impression des recueils annuels des lois.*

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice écoulé, le Bureau des conseillers législatifs a terminé la traduction française de toutes les lois à caractère public et général. Il achèvera la publication des lois bilingues lorsque les Lois refondues de l'Ontario 1990 seront publiées vers la fin de 1991.

- Il a continué le grand projet de traduction en français des règlements de la province, projet qui a commencé en 1989 et qui doit durer plusieurs années.
- Il a accru sa capacité de corédaction bilingue des lois et des règlements.
- Il a entrepris une étude approfondie sur la technologie électronique existante afin d'améliorer l'accès aux lois et règlements de l'Ontario.
- Il a poursuivi ses travaux sur les Lois refondues et les Règlements refondus. Les Lois refondues de l'Ontario de 1990 seront promulguées vers la fin de 1991 et les Règlements refondus le seront au début de 1992.

STATISTIQUES

DOMAINE	1990-91	1989-90
Projets de loi gouvernementaux rédigés	133	213
Projets de loi gouvernementaux présentés	77	103
Projets de loi gouvernementaux adoptés	26	38
Projets de loi d'intérêt privé présentés	61	58
Projets de loi d'intérêt privé adoptés	46	37
Projets de loi d'initiative parlementaire rédigés	77	118
Projets de loi d'initiative parlementaire présentés	51	115
Projets de loi d'initiative parlementaire adoptés	3	2
Nombre de pages de textes de loi	992	1 119
Règlements rédigés	708	884
Règlements déposés	476	788
Règlements déposés dans la Gazette	2 305	2 710
Projets de règlements retirés	38	8
Projets de règlements déposés	16	7
Projets de règlements adoptés	8	3
Nombre de pages de textes de règlements	2 [illegible]	2 [illegible]

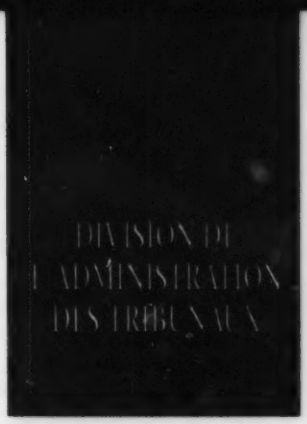

Michael L. Gourley
Sous-procureur
général adjoint

ATTRIBUTIONS

La Division de l'administration des tribunaux offre des services de soutien administratif aux tribunaux de l'Ontario. Les services assurés comprennent les services au guichet pour les parties et les avocats, la tenue des dossiers, la coordination des rôles et du tableau des jurés, ainsi que la participation des greffiers, sténographes et interprètes judiciaires aux audiences.

La Division coordonne tous les travaux de planification, de construction et de rénovation des locaux destinés aux tribunaux et aux bureaux du ministère et assure en outre les services de soutien, tant pour les juges fédéraux que provinciaux.

Plus de 235 greffes à travers la province :

- *constituent le lien entre les parties aux procès, les avocats, la police, les procureurs de la Couronne et d'autres intervenants,*
- *soutiennent l'exécution des ordonnances judiciaires par le traitement des paiements d'amendes et des réparations dans les affaires pénales,*
- *administrent les procédures d'exécution civile comme la saisie-arrêt, la saisie-exécution et la vente de biens et en remettent les sommes qui en résultent aux créanciers.*

- *La Division est aussi chargée du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants qui suit de près et exécute les ordonnances judiciaires alimentaires et de garde d'enfants émises par les tribunaux afin de garantir l'observation des obligations qui y sont prévues. Le projet de loi 17, la* ***Loi sur le Régime des obligations alimentaires envers la famille****, qui a été reçu en 2e lecture le 18 décembre 1990, propose une déduction automatique de la pension alimentaire à même le salaire du payeur. Ce projet de loi modifierait aussi le nom du programme qui deviendrait le «Régime des obligations alimentaires envers la famille» au moment de sa proclamation.*

FAITS SAILLANTS

RÉDUCTION DE L'ARRIÉRÉ

La Division de l'administration des tribunaux a joué un rôle principal dans les efforts visant à réduire l'accumulation des causes en 1990-91.

- Des colloques et des essais portant sur la gestion des dossiers et sur les besoins d'information sur la gestion pour les juges, les procureurs de la Couronne et le personnel de l'administration judiciaire se sont tenus dans six des huit régions pendant l'automne et l'hiver.
- Chaque équipe judiciaire locale a élaboré un plan sur la façon de réduire l'arriéré dans son tribunal.
- En mars 1991, la province comptait 28 comités locaux de réduction de l'arriéré dans la province.
- Le ministère a répondu à l'arrêt *Askov* (demandant que les causes soient réglées dans un délai de huit mois sauf circonstances exceptionnelles) par l'injection de 39,2 millions $ pendant les exercices financiers 1990-91 et 1991-92. Ces sommes ont permis d'engager un nombre important de juges, de procureurs de la Couronne et de personnel administratif.
- À la suite de l'arrêt *Askov* et de l'étroite collaboration avec les juges et les procureurs de la Couronne, des mesures ont été mises en oeuvre pour réduire la perte possible de 150 000 causes, y compris le retrait anticipé de dossiers qui seraient perdus à la suite de l'arrêt *Askov* et l'accélération de l'instruction des accusations plus graves dans les périodes où le

tribunal serait libre. Parmi les dossiers qui, à l'origine, constituaient un risque, 108 000 environ ont pu être gardés.

- Dans plus de 97 % de toutes les accusations saisies par les tribunaux après l'arrêt *Askov,* une date de procès fut fixée dans le délai maximal de huit mois. Tous les dossiers qui ne répondaient pas à ce critère ont été examinés par l'avocat-conseil principal de la Couronne pour savoir s'ils correspondaient aux exceptions énoncées dans l'arrêt *Askov.*
- La Division a mis en oeuvre un système de dépistage pour présenter des rapports concernant les dossiers dans les tribunaux et pour avertir les gestionnaires locaux et régionaux de tout dossier pouvant éventuellement constituer un risque. Des procédures pour s'assurer que les prochains dossiers seront suivis individuellement, que les dossiers difficiles seront identifiés, surveillés et rapidement traités ont été mises en place. Des systèmes automatisés ont aussi été mis en application à tous les niveaux des tribunaux de façon à garantir la collecte et la présentation de rapports ponctuels sur les données statistiques et les renseignements sur la gestion.

RÉSEAU INTÉGRÉ D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES PÉNALES

Le ministère a continué à augmenter l'utilisation du Réseau intégré d'administration des affaires pénales pendant 1990-91. Au cours de l'exercice 1987-88, ce système a été mis au point par la section de la cour criminelle de la Division provinciale pour automatiser toutes les fonctions administratives des greffes, comme la gestion des dossiers, l'établissement du rôle, la recherche de l'information financière, le rapprochement mensuel des comptes et l'exécution. Des données statistiques nécessaires ainsi que des renseignements sur la gestion sont rapidement disponibles pour le ministère.

- Ce réseau a été mis en place dans 66 des 99 greffes de la Division provinciale (affaires criminelles et droit de la famille), soit environ 85 % de tous les dossiers présentés en matière de droit criminel et de droit de la famille. Les autres greffes pourront utiliser le réseau d'ici le 31 décembre 1991.
- La mise en application du système a permis aux tribunaux criminels de rationaliser leurs fonctions et de fournir une prestation de service compatible avec une structure organisationnelle simple.
- Le système de collecte de données statistiques s'est révélé bien utile au ministère pendant la grande crise créée par l'arrêt *Askov* à la fin de 1990.
- Le ministère utilise l'information créée par le réseau pour gérer les questions qui découlent de l'arriéré des tribunaux criminels en général.

AUTOMATISATION (SYSTÈME DE GESTION DES JURÉS)

La direction de l'élaboration des programmes a lancé un système de gestion des jurés à travers la province en novembre 1990 pour coïncider avec le traitement annuel des listes de jurés par les ministères du Revenu et des Services gouvernementaux. Avant la mise en place de ce système, la sélection automatique des jurés se faisait seulement à St. Catherines, à Hamilton, à Brampton et à York.

- Ce système facilite la préparation des listes de jurés et la gestion des renseignements financiers de façon très rentable et efficace dans tous les comtés de la province.
- Ce vaste système devrait être complété en octobre 1991. Le nouveau système est plus perfectionné que celui qui a été mis en place en 1990 et permettra d'économiser des frais dans les opérations liées aux jurés à St. Catherines, à Hamilton, à Brampton et à York.

DIRECTION DE L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES ALIMENTAIRES ET DE GARDE D'ENFANTS

D'importantes modifications législatives à la *Loi de 1985 sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants* ont été présentées à l'Assemblée en décembre 1990. Le projet de loi 17, *Loi de 1985 sur le Régime des obligations alimentaires envers la famille* reflète ces modifications.

- Les textes législatifs prévoient la déduction automatique des pensions alimentaires de la source de revenu (salaire ou rémunération, par exemple) du payeur. Ces paiements seraient envoyés au programme d'exécution pour être remis au bénéficiaire et à ses personnes à charge. Cette ordonnance appelée «Ordonnance de retenue des aliments» sera établie par le tribunal au moment de l'émission de l'ordonnance alimentaire.
- Le programme a prévu des mesures spéciales pour réduire l'arriéré dans l'exécution des obligations alimentaires. De telles mesures comprennent la révision des procédures pour que les nouveaux renseignements sur l'affaire puissent être rapidement reçus et l'augmentation de l'automatisation des processus manuels d'exécution.

DIRECTION DES INSTALLATIONS ET DES SERVICES SPÉCIAUX AUX TRIBUNAUX

Installations

Des rénovations importantes ont été faites dans certains tribunaux en raison des modifications apportées dans le cadre de la réforme des tribunaux. Voici quelques exemples de rénovations :

- Des installations pour les juges régionaux principaux des divisions provinciale et générale dans huit territoires régionaux.
- Des installations visant à la décentralisation des juges de la Cour suprême à partir de Toronto.
- La construction de trois salles d'audience de la Cour des infractions provinciales à Brampton.
- Le lancement d'études importantes concernant la planification pour un nouveau palais de justice intégré à Hamilton et à Windsor.

Nominations à la magistrature

Le comité consultatif des nominations à la magistrature a encore été très actif en 1990 au ministère

du Procureur général.

- À la suite de mises en candidature au ministère du Procureur général, 37 nominations ont été faites à la Cour de l'Ontario (Division provinciale), notamment des nominations en réponse à l'arrêt *Askov* de la Cour suprême du Canada et des nominations visant à remplacer des juges qui prenaient leur retraite.
- Le comité a présenté en septembre son premier rapport provisoire sur le bon fonctionnement du processus de mise en candidature.

SERVICES D'INTERPRÉTATION ET DE TRADUCTION JUDICIAIRES

- Des ateliers de formation ont été donnés dans le nord de la province à des interprètes judiciaires autochtones.
- Un vidéo éducatif a été préparé à l'intention des interprètes pigistes dans toute la province.

ATTRIBUTIONS

Le groupe de travail sur la réforme des tribunaux a été constitué par suite du rapport de 1987 de M. le juge Thomas Zuber, qui recommandait un système judiciaire plus simple, plus efficace et plus accessible pour les résidents ontariens. En 1988, le groupe de travail a procédé à une consultation publique sur les recommandations du rapport Zuber et sur les propositions faites à ce propos par des avocats et le public.

John M. Johnson
(1er avril 1990 à décembre 1990)
Président

Michael L. Gourley
(décembre 1990 au 31 mars 1991)
Président

Craig Perkins
(1er avril 1990 au 31 mars 1991)
Directeur

FAITS SAILLANTS

La réforme du système judiciaire de l'Ontario est demeurée un important projet du ministère dans le programme de l'année écoulée. En mai 1989, les textes législatifs concernant la réforme des tribunaux ont été présentés pour la première fois. La mise en oeuvre de la réforme des tribunaux le 1er septembre 1991 fut la première modification importante apportée à la structure des tribunaux de l'Ontario depuis 1881. Ces modifications visent à créer un système judiciaire plus simple, plus efficace et plus accessible.

- Le 1er septembre 1990, la plus grande réforme judiciaire qui ait eu lieu dans les tribunaux depuis un siècle était mise en oeuvre par la proclamation de la *Loi de 1989 modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires*.
- La Cour de justice de l'Ontario était créée avec deux divisions : la Cour de l'Ontario (Division générale) et la Cour de l'Ontario (Division provinciale). La Cour de l'Ontario (Division générale) est le résultat de la fusion entre la Cour de district, la Haute Cour et la Cour des successions. La Cour des petites créances demeure, mais fait partie de la Cour de l'Ontario (Division générale). La Cour criminelle provinciale et la Cour de la famille ont fusionné pour créer la Cour de l'Ontario (Division provinciale).
- La fusion des tribunaux sera accompagnée de la réorganisation du système judiciaire ontarien en huit régions. Les juges régionaux principaux, représentant la Division générale et la Division provinciale, gèrent les sessions judiciaires dans chacune des huit régions judiciaires de la province. Cette réorganisation garantit qu'il ne sera plus nécessaire pour des personnes vivant à l'extérieur de Toronto d'attendre l'arrivée d'un juge de Toronto pour entendre certaines causes.
- Chaque région a un comité consultatif régional sur la gestion des tribunaux. Ces comités, composés de juges, d'avocats de la défense, de procureurs de la Couronne, de membres de l'administration des tribunaux et du public, travaillent en collaboration pour assurer le fonctionnement régulier du système judiciaire.
- On compte à l'heure actuelle 28 comités de réduction de l'arriéré comparativement aux six qui avaient été constitués à l'origine en 1988 (Barrie, Brampton, Oshawa, Newmarket, Scarborough et Ottawa). Ces comités explorent de nouvelles techniques de gestion qui aideraient à réduire l'arriéré des dossiers judiciaires dans une juridiction particulière. Les membres de ces comités sont des représentants locaux de la magistrature, du barreau, de la police, du bureau des procureurs de la Couronne, de l'aide juridique, de l'administration des tribunaux et du coordonnateur des rôles. En 1990, les membres du groupe de travail ont gardé un lien constant avec ces comités en assistant aux réunions

régulières des six comités d'origine, en offrant des colloques à des fins d'enseignement et en fournissant du soutien aux comités qui élaborent les stratégies pour réduire l'arriéré.

- En septembre 1990, des projets pilotes de gestion des causes civiles ont été entrepris à Sault-Ste-Marie et à Windsor. Ces projets de gestion coopérative, initialement proposés par le barreau avec le concours de la magistrature et du personnel du ministère, visent à réduire les retards et les coûts et à améliorer l'accès aux tribunaux en matière de droit civil et de droit de la famille. L'automatisation du système judiciaire pour le projet de Toronto a démarré, et ce dernier devrait commencer ses opérations le 2 décembre 1991.
- En mai 1990, un projet pilote d'une durée de trois ans pour évaluer la médiation à la Cour unifiée de la famille de Hamilton a commencé avec un budget de 750 000 $. Le but du projet est de comparer l'efficacité de la médiation dans les litiges en matière de garde d'enfants, de droit de visite, d'ordonnances alimentaires et de partage des biens. Hamilton a été choisie car le territoire que couvre sa Cour unifiée de la famille représente l'avenir : une Cour de la famille de l'Ontario avec un niveau unique d'instruction.
- En mars 1990, le ministère a annoncé la création du Fonds de règlement des différends qui fournirait plus d'un million de dollars pour financer de petits projets pilotes et des projets de recherche concernant différentes solutions de rechange au processus de litige traditionnel. Ce projet fait partie de la recherche continuelle de solutions de rechange pour le règlement de différends.

DIVISION DU DROIT CRIMINEL

Lloyd Budzinski
Sous-procureur général adjoint
(Par intérim)

ATTRIBUTIONS

La Division du droit criminel est chargée de toutes les poursuites et de tous les appels en matière pénale; elle conseille aussi le procureur général et le sous-procureur général sur toutes les questions de droit criminel.

Elle est composée de deux directions qui assurent un service direct au public : le Réseau des procureurs de la Couronne et le Bureau des avocats de la Couronne - Droit criminel.

- *Les procureurs de la Couronne s'occupent de la poursuite des infractions au* ***Code criminel*** *du Canada, à d'autres lois fédérales comme la* ***Loi sur les jeunes contrevenants*** *et aux lois provinciales, dont le* ***Code de la route****. Huit directeurs régionaux supervisent près de 415 procureurs et procureurs adjoints de la Couronne ainsi que plus de 50 poursuivants provinciaux. Au besoin, l'on fait aussi appel à des procureurs adjoints de la Couronne supplémentaires payés à la journée.*
- *Le Bureau des avocats de la Couronne - Droit criminel est chargé de tous les appels en matière pénale présentés devant la Cour d'appel et la Cour suprême du Canada. Il est aussi responsable des poursuites de nature complexe, en général à caractère frauduleux, ainsi que des services spéciaux, y compris les demandes de mandats, d'extradition et mandats de perquisition. Cette direction donne aussi des conseils et du soutien juridique aux autres secteurs de la Division, au sous-procureur général, au procureur général et à d'autres ministères.*
- *Trois autres directions de la Division ont aussi d'autres attributions :*

- *la Direction de la politique du droit criminel est responsable de l'élaboration des recommandations sur les politiques concernant le droit criminel au Canada et le droit provincial quasi-pénal, y compris la procédure et le droit de la preuve. Cette direction est aussi chargée de présenter des recommandations au ministère de la Justice fédéral et à la Commission de réforme du droit du Canada en ce qui concerne les modifications proposées au droit criminel;*

- *la Direction de la planification et de l'administration est chargée de la planification et de la promotion des méthodes de gestion économique efficiente et de la planification stratégique et opérationnelle améliorée. Elle administre aussi des programmes spéciaux comme le Programme d'aide aux victimes et témoins qui fournit des renseignements et du soutien moral aux victimes et témoins ainsi que des renvois à des organismes communautaires dans les douze territoires de la province;*

- *le Bureau du directeur, Services des poursuites criminelles conseille le sous-procureur général adjoint, le sous-procureur général et le procureur général, ainsi que d'autres organismes, commissions et conseils publics sur les questions juridiques. Cette direction mène aussi les poursuites concernant des préjudices importants dans l'administration de la justice.*

FAITS SAILLANTS

RÉDUCTION DE L'ARRIÉRÉ

La Cour suprême du Canada a rendu son arrêt dans l'affaire *Askov et autres c. La Reine* le 18 octobre 1990. Dans cette décision qui constitue un précédent important, la Cour a statué que le délai maximal permis par la constitution entre le moment où le délit a été commis et la date d'audience était de six à huit mois. Une stratégie a été élaborée à la suite de cet arrêt.

- Avec la coopération des juges, de nouvelles directives ont été mises en oeuvre à la Division provinciale pour que l'instruction de la cause ait lieu entre six et huit mois après la date de dénonciation. Quant à la Division générale, le délai y a été fixé entre six et huit mois après le moment où le délit a été commis.
- À la suite de cette décision, les procureurs de la Couronne ont commencé à examiner et à opérer une sélection entre les accusations en instance. Ils ont aussi avancé la date d'audience des dossiers importants.
- Les procureurs de la Couronne ont également identifié les infractions particulières qui ne pourront satisfaire au délai maximal défini par les juges.
- Le réseau des procureurs de la Couronne a porté une attention particulière aux victimes et témoins touchés par l'arrêt *Askov*. Avant de retirer les accusations, la Couronne a averti à l'avance les témoins et les victimes de ce retrait. Lorsque leurs dossiers ont été rejetés, les victimes et les témoins ont reçu une aide directe de la Couronne.
- À la suite de l'arrêt *Askov*, la Division du droit criminel a obtenu la permission d'engager 70 procureurs adjoints de la Couronne, 12 avocats-conseil spéciaux de la Couronne et 32 employés de soutien pour compléter les nominations des juges faites par le ministère et tenter ainsi d'éliminer l'arriéré de dossiers. En répondant à ces besoins en personnel, la Division a mis en oeuvre un plan d'embauche avec équité d'emploi ciblant les groupes désignés par le ministère.
- La Division a aussi entrepris un certain nombre de projets d'élaboration de politiques pour améliorer la prestation des services de justice pénale en Ontario, y compris dans des secteurs comme la sélection des accusations, la gestion des causes et la déjudiciarisation.

JUSTICE AUTOCHTONE

La Division a appuyé la mise en oeuvre de deux projets pilotes judiciaires à Sandy Lake et à Attawapiskat (dans le nord de l'Ontario) prévoyant la mise sur pied d'un programme de justice autochtone axé sur la communauté pour remplacer le système traditionnel de justice criminelle. Les projets, qui sont fortement appuyés par les communautés autochtones, semblent très bien fonctionner. Le ministère et les communautés évalueront conjointement ces projets pour en connaître l'efficacité.

DIVISION DU DROIT CIVIL

John («Jack») M. Johnson
Sous-procureur général adjoint

ATTRIBUTIONS

La Division du droit civil dispense, à l'intention du gouvernement et de ses organismes, des conseils et services juridiques dans tous les domaines du droit civil. Elle représente aussi la Couronne devant les tribunaux judiciaires et administratifs. Ces fonctions sont exercées par le Bureau central des avocats de la Couronne - Droit civil, et par les bureaux des services juridiques rattachés aux différents ministères et organismes gouvernementaux.

La Division comprend aussi les bureaux du Tuteur public et du Curateur public.

FAITS SAILLANTS

PROGRAMMES ET TRAVAUX LÉGISLATIFS

Au cours de l'exercice écoulé, la Division du droit civil a dispensé des conseils, élaboré et mis en application des programmes, des politiques et des lois importants, notamment :

- les modifications de la *Loi sur les élections municipales* pour préciser et améliorer le processus électoral des élections municipales prévues pour l'automne 1991;
- l'élaboration de nouveaux textes législatifs, y compris la participation au Comité consultatif du procureur général sur le droit relatif à la qualité pour agir, au Comité consultatif de la déclaration des droits de l'environnement et à l'Équipe du projet de questions juridiques pour le groupe consultatif sur la réforme de la législation d'aide sociale en Ontario;
- la participation à des projets importants ayant trait aux textes législatifs, y compris le projet de loi 70, le Programme de protection des salaires des employés, qui indemnise les employés pour des pertes de salaire jusqu'à concurrence de 5 000 $ en cas de non-paiement par l'employeur; le projet de loi 17 qui modifie la *Loi sur les normes d'emploi*, pour prolonger les congés de maternité et de paternité à 35 semaines; le projet de loi 208, qui modifie la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, institue un organisme de santé et de sécurité au travail et étend la responsabilité de la sécurité dans le lieu de travail à de nouvelles personnes, comme les dirigeants, les administrateurs, les ingénieurs et les architectes, et établit le Programme d'adaptation des travailleurs âgés (PATA), un projet conjoint provincial-fédéral;
- la rédaction du projet de loi 4, modifiant la *Loi de 1986 sur la réglementation des loyers d'habitation* visant à limiter les situations dans lesquelles les locateurs d'habitation ont le droit d'augmenter les loyers au-dessus du plafond prévu par la loi;
- l'aide au Programme de l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants pour examiner les programmes d'exécution des ordonnances alimentaires pour les enfants dans d'autres secteurs et la recommandation de modifications importantes en ce qui concerne la *Loi de 1985 sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants*. Le projet de loi 17 a beaucoup changé la situation, notamment par la déduction automatique de la pension alimentaire à même le salaire, ainsi que d'autres dispositions qui mettent en évidence l'obligation de paiement des frais de subsistance envers la famille;
- l'élaboration d'une ébauche du *Code des pratiques commerciales et du consommateur* qui sera diffusée. Cette ébauche, distribuée en juillet 1990, est le fruit de deux ans de consultation avec les groupes d'affaires et de consommateurs. C'était un essai de codification, de modernisation et de simplification des textes législatifs ayant trait aux pratiques commerciales et à celles des consommateurs. Écrit dans un langage clair et couvrant une grande partie du secteur des services, le code traite des nouveaux secteurs d'activité du marché public comme le commerce par commandes postales, les ventes par téléphone et le télémarketing. Une section du code traite des dispositions de compensation alors qu'une autre traite des garanties fondamentales offertes aux consommateurs;

- la participation aux discussions fédérales-provinciales concernant le livre vert du fédéral sur la détermination de la peine, la réhabilitation et la libération conditionnelle; les modifications apportées au *Code criminel* (projet de loi C-89) en matière d'indemnisation; les modifications apportées au *Code criminel* à propos des contrevenants qui souffrent de troubles mentaux, et les modifications apportées à la *Loi sur les jeunes contrevenants* en ce qui concerne le meurtre et les niveaux de détention (projet de loi C-58);
- la participation à l'élaboration des règlements du programme de Stratégie municipale des dégrèvements pour les industries qui propose de réduire systématiquement les toxines qui pénètrent dans les voies navigables de l'Ontario. La première phase demandant aux pollueurs de contrôler eux-mêmes leurs déversements est terminée. La deuxième phase imposant des limites aux déversements des compagnies est en cours;
- la collaboration avec les conseillers juridiques d'un certain nombre de directions juridiques pour sauver Algoma Steel Corporation, qui a dû faire face à une importante crise économique. Sous la direction d'un avocat du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et du ministère de l'Environnement, les avocats de la Division ont travaillé sur différents aspects entourant les négociations complexes et les activités juridiques et en sont arrivés à un plan de sauvegarde temporaire pour Algoma en février 1991;
- la participation à un certain nombre de projets de logement, comme le programme «Homes Now». L'objectif de ce programme est de construire 30 000 nouveaux logements. De plus, les avocats de la Division ont participé aux audiences tenues devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario à l'appui des programmes novateurs comme les programmes visés par la décision *Mississauga c. Galico Investments Ltd. et Toronto Home Builders' Association*. Dans cette affaire, la Commission a approuvé un projet-pilote de logements entrepris par la Toronto Home Builders' Association dans le voisinage actuel de Mississauga. Les avocats de la Division ont aussi apporté leur soutien à la mise en oeuvre de la déclaration de principes «Land Use Planning for Housing».

CONTENTIEUX

Pendant l'exercice écoulé, les avocats de la Division ont comparu dans différentes procédures d'enquêtes et de prise de décision, y compris des poursuites, enquêtes et procédures d'audiences spéciales provinciales devant des tribunaux au sujet de questions comme le rejet d'une demande de permis, l'exploitation de terrains et l'expropriation. Les avocats de la Division ont aussi comparu devant tous les paliers de juridiction. Voici quelques-unes des plus importantes affaires en matière civile dans lesquelles ils ont comparu :

- R.V. George Crowe et Blackbird Holdings Ltd.

  Le 17 mai 1990, Blackbird Holdings Ltd. et son principal dirigeant et directeur étaient déclarés coupables de trois accusations conformément aux textes législatifs sur l'environnement. Les accusations concernant l'enfouissement de barils contenant des résidus de Goodyear Tire & Rubber Company of Canada. Ces résidus ont coulé des barils pendant plusieurs années et ont contaminé l'eau des puits environnants. La Cour a imposé la première sentence d'emprisonnement pour infraction en matière d'environnement, en prononçant une sentence de six mois contre le principal dirigeant. Blackbird Holdings a dû payer une amende totale de 90 000 $. Les deux sociétés ont interjeté appel de leurs condamnations et de leurs sentences. Cet appel a été entendu le 5 février 1991, et le jugement a été réservé.
- Voie rapide de Redhill

  Une demande d'examen judiciaire a été présentée : elle contestait la décision du gouvernement en décembre 1990 de ne pas financer une voie rapide qui traverserait la Redhill Creek Valley et serait située dans la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth.

  La Cour divisionnaire a statué que le gouvernement avait le droit d'établir ses priorités à son gré et de diriger ses ressources financières selon ses propres politiques. Elle a ensuite statué que la déclaration du ministre des Transports concernant la coupure proposée dans le financement n'était pas une compétence décisionnelle légale et qu'elle n'était donc pas sujette à un examen judiciaire.
- General Motors of Canada Ltd. c. la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et le procureur général de l'Ontario

  General Motors a présenté une demande visant à obtenir une déclaration de procédure en vue d'invalider certains articles d'un règlement de 1987 pris en application de la *Loi de 1987 sur les régimes de retraite* qui imposait de remplir des rapports d'évaluation actuarielle de la solvabilité pour les régimes de retraite en Ontario. (Le déficit actuariel du régime de retraite serait de plus de 400 000 000 $.) General Motors a aussi demandé une injonction en vue de suspendre l'instance devant la Commission des régimes de retraite ou de la contraindre. La Cour de l'Ontario (Division générale) a refusé l'injonction et a ordonné que la demande soit suspendue jusqu'à la fin de l'audience de la Commission des régimes de retraite.
- Bates c. Zurich

  Une commission d'enquête instituée par la Commission des droits de la personne de l'Ontario a conclu que de la discrimination était pratiquée envers les conducteurs masculins mariés et âgés de moins de 25 ans par les compagnies d'assurance lorsqu'elles fixaient les primes d'assurance-automobile et que cette politique discriminatoire ne jouissait pas de la protection de l'article 21 du Code des droits de la personne de l'Ontario. En appel, la Cour divisionnaire a rejeté cette demande. Un appel interjeté devant la Cour d'appel a été rejeté et la Cour suprême du Canada a décidé d'entendre l'appel de la Commission des droits de la personne de l'Ontario.
- Audience d'Ontario Hydro concernant l'offre et la demande présentée devant la Commission des évaluations environnementales

  Ontario Hydro a préparé une analyse de grande envergure sur la demande provinciale d'électricité

pendant les 25 années à venir et sur la façon de répondre à cette demande. La Commission a confirmé la participation de 117 personnes ou groupes à l'audience, y compris différents ministères.

- **L'affaire de l'incinérateur de Detroit**

  La Division du droit civil a mené un procès environnemental de portée internationale à Detroit (Michigan) visant à forcer l'installation de meilleures techniques de contrôle de la pollution pour l'incinérateur de Detroit. Cet incinérateur, le plus important incinérateur municipal du monde, est situé à quelques kilomètres seulement de la frontière de l'Ontario.

- **R.V. Ellis Don**

  Des avocats de plusieurs bureaux et divisions ont travaillé en étroite collaboration sur cette affaire dont la Cour d'appel de l'Ontario était saisie. La Cour a statué que l'accusé n'avait plus le fardeau d'établir la diligence raisonnable. Cette conclusion au sujet du fardeau de la preuve de la Couronne dans les exposés provinciaux représentait une amélioration importante dans l'évolution juridique actuelle des infractions réglementaires à l'époque de la Charte des droits et libertés. La Couronne a interjeté appel devant la Cour suprême du Canada.

- **Massey Ferguson**

  Cette année, la Division a joué un rôle important dans l'affaire la plus importante d'indemnité de départ et de licenciement qu'ait connue la province. À la suite de la liquidation de Massey Ferguson, l'avocat du ministre du Travail a été chargé de l'enquête et du lancement d'un examen des activités d'un certain nombre de sociétés liées concernant la *Loi sur les normes d'emploi*.

  Pendant la poursuite, l'avocat a négocié avec le Syndicat des travailleurs unis de l'automobile et Varity Corporation pour en arriver à une entente pour une grande partie de l'affaire. Les 1 400 employés ont donc reçu 12 millions $ en indemnités de départ et de licenciement.

BUREAU DU TUTEUR PUBLIC

ATTRIBUTIONS

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Le rôle traditionnel du Bureau du Tuteur public est de représenter les droits de propriété des enfants et des enfants à naître dans les questions ayant trait au patrimoine, aux fiducies, aux matières civiles contentieuses et aux vérifications comptables.

Le Bureau du Tuteur public a un rôle à jouer lorsque les personnes chargées de protéger les droits et les obligations des enfants ou des adultes incapables ne peuvent, ou ne veulent, pas exercer leurs fonctions. Les personnes qui ont de telles responsabilités sont, entre autres, les père et mère, le directeur général des sociétés d'aide à l'enfance, les exécuteurs testamentaires, les fiduciaires, les administrateurs de biens, les curateurs à la personne et les curateurs aux biens.

DROITS INDIVIDUELS

- *Les avocats du Tuteur public représentent les droits individuels des enfants devant les tribunaux. Des travailleurs sociaux employés par le bureau aident ces avocats dans les affaires de garde d'enfants et de droits de visite et présentent des rapports aux tribunaux. Au total, un comité de 550 avocats et 60 travailleurs sociaux à travers l'Ontario plaident en faveur des droits civils des enfants.*
- *Le Tuteur public représente le décideur subrogé de dernier recours pour les patients atteints de maladie mentale en application de la* ***Loi sur la santé mentale.***
- *Le bureau est chargé de protéger les intérêts des enfants atteints de maladie mentale qui sont admis d'urgence dans des établissements de traitement en milieu fermé. Dans ces affaires, le Tuteur public est présent auprès de l'enfant devant la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille et la Cour de l'Ontario (Division provinciale).*

FAITS SAILLANTS

- La Cour d'appel a récemment renversé la décision de la Cour de l'Ontario (Division générale) concernant la *Loi sur la modification des fiducies*. La nouvelle décision a clairement défini le rôle du Tuteur public comme représentant des jeunes bénéficiaires, les enfants à naître en particulier, dans une affaire de fiducie testamentaire.

- Conformément à l'idée selon laquelle le Tuteur public est le représentant des enfants en dernier recours, les Règles de la Cour de l'Ontario (Division générale) ont été modifiées le 1er septembre 1990. En vertu de ces nouvelles règles, le Tuteur public n'aura plus à répondre à toute proposition de règlement concernant des enfants devant un tribunal.

BUREAU DU CURATEUR PUBLIC

ATTRIBUTIONS

Le Bureau du Curateur public est responsable de la gestion des fiducies pour les incapables et de l'administration du patrimoine pour les personnes qui décèdent sans testament et qui n'ont pas d'héritiers adultes. Le bureau prend aussi possession et traite des biens de toutes les personnes morales de l'Ontario dissoutes de façon non volontaire qui sont confisquées par la Couronne provinciale. Le bureau a pour mandat de surveiller l'application du droit des organismes de bienfaisance dans la province et de détenir et d'investir dans un Fonds pour les soins perpétuels des cimetières.

FAITS SAILLANTS

- Le Curateur public est chargé de la mise en place d'un système informatique en ligne exploité en temps réel qui sera complètement installé en mai 1991. Le système est conçu pour améliorer l'efficacité des services fournis aux clients et au public.
- Le Curateur public a conclu un contrat bancaire avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce en date du 1er septembre 1990. Ce contrat, qui fut conclu après un long processus d'appel d'offres, est conçu pour améliorer les services de gestion bancaire, de dépôt et de portefeuilles pour les clients et pour leur donner un meilleur rendement financier.
- Le Curateur public a activement participé à la planification de nouveaux textes législatifs ayant trait au processus décisionnel de substitution pour les adultes vulnérables. Les textes proposés abordent le problème relatif à la prise de décision au nom d'autrui pour les questions ayant trait aux finances, aux affaires personnelles et aux soins médicaux lorsque les personnes en question sont frappées d'incapacité mentale ou physique.

ATTRIBUTIONS

La Division du droit et des politiques constitutionnels est le principal conseiller du gouvernement sur les questions constitutionnelles. C'est à ce titre que les avocats de la Division participent aux actions constitutionnelles, donnent des conseils juridiques à tous les ministères du gouvernement et aident à formuler la politique en la matière.

- *La Division examine les questions constitutionnelles soulevées dans les actions devant les tribunaux ontariens, la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada et dispense des conseils.*
- *Ses avocats représentent le gouvernement et le procureur général dans les litiges constitutionnels. Le volume des affaires de ce genre s'est considérablement accru en 1982 avec l'entrée en vigueur de la* ***Charte canadienne des droits et libertés (la Charte)****. Il a aussi augmenté en 1985 avec l'entrée en vigueur des dispositions de la Charte sur les droits à l'égalité. Depuis, des litiges fondés sur la Charte ont été portés dans des milliers d'actions en justice au Canada. Le nombre important de ces actions présentées devant les tribunaux de l'Ontario est reflété par les statistiques présentées à la fin de cette section sous le titre «Avis concernant la question constitutionnelle».*
- *Chaque année, la Division reçoit, à un rythme plus ou moins régulier, de nombreuses demandes de conseils sur les questions constitutionnelles, dont les impératifs de la Charte tels qu'ils s'appliquent aux lois et programmes provinciaux, en vigueur et à venir.*
- *Elle est, en outre, chargée d'analyser les lois et programmes fédéraux qui peuvent affecter la position constitutionnelle de l'Ontario.*
- *Les avocats de la Division préparent la documentation, les analyses et les options politiques et participent aux délégations ontariennes qui assistent aux conférences constitutionnelles fédérales-provinciales. Le processus de renouvellement de la constitution est de nature continue. Les propositions ou les réformes fondamentales issues de l'échec de l'accord du lac Meech, et les propositions de définition et de consécration des droits autochtones, en constituent des exemples.*

John («Jack») M. Johnson
Sous-procureur général adjoint (par intérim)

FAITS SAILLANTS

INTERVENTIONS DE LA DIVISION EN COUR SUPRÊME DU CANADA :

- PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA ET AUTRES C. COMMITTEE FOR THE COMMONWEALTH OF CANADA

  Un groupe politique distribuait des imprimés à l'aéroport international de Montréal lorsqu'il lui a été demandé de s'arrêter car les règlements fédéraux ne permettent pas la propagande politique ou la sollicitation dans les aéroports.

  La Section de première instance de la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale ont chacune statué que la garantie exprimée dans la *Charte* sur la liberté d'expression, notamment le droit de s'exprimer dans certains lieux publics (lieux d'audition publics) est sujette aux limites raisonnables conformément à l'article 1 de la *Charte*. Le procureur général de l'Ontario est intervenu dans les procédures pour présenter des exposés sur les critères pertinents à appliquer. En janvier 1991, la Cour suprême du Canada a jugé que la liberté d'expression permettait certaines activités d'expression dans les lieux appartenant au gouvernement.

- **Référence Re Régime d'assistance publique du Canada**

  Le gouvernement fédéral a fait part de son intention de limiter ses paiements à l'Alberta, à la Colombie-Britannique et à l'Ontario en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. La Colombie-Britannique a renvoyé la question juridique en cour d'appel. Le procureur général de l'Ontario est intervenu en alléguant que le gouvernement fédéral n'avait pas le pouvoir nécessaire. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a statué que les actions du gouvernement fédéral étaient illégales. Appel fut interjeté de ce jugement et plaidé devant la Cour suprême du Canada.

- **Institut professionnel de la fonction publique c. Territoires du Nord-Ouest**

  Il s'agissait de savoir si le fait d'établir par voie de loi un agent négociateur exclusif pour les employés de la Fonction publique avait violé l'alinéa 2d) de la *Charte* (liberté d'association). Cette affaire a été présentée par le Syndicat des infirmières qui voulait établir une unité de négociation distincte pour ses employés.

  Dans son arrêt, la Cour suprême du Canada a jugé que puisque la liberté d'association ne garantissait pas le droit de négocier collectivement, concéder un pouvoir exclusif de négociation à un agent de négociation légal ne constituait pas une violation de l'alinéa 2d) de la *Charte*.

- **McKinney c. University of Guelph et le procureur général de l'Ontario**

  Cette affaire concernait la validité constitutionnelle de l'alinéa 9a) du *Code des droits de la personne* de l'Ontario qui définit l'«âge» comme étant âgé de moins de 65 ans. Cette disposition permet de continuer à fixer l'âge de la retraite obligatoire à 65 ans dans les contrats d'emploi privés et les conventions collectives. La Cour suprême du Canada a statué que l'alinéa 9a) était incompatible avec l'alinéa 15(1) de la *Charte* puisqu'il faisait de la discrimination fondée sur l'âge. Cependant, la Cour a statué que la retraite obligatoire à 65 ans était justifiée en tant que limite raisonnable en vertu de l'article 1 de la *Charte*.

- **Cuddy Chicks Ltd. c. la Commission des relations de travail de l'Ontario**

  La question dans cette affaire était de savoir si la Commission des relations de travail de l'Ontario avait le droit de tenir compte de la validité constitutionnelle d'une disposition de la *Loi sur les relations de travail* que la Commission doit nécessairement appliquer dans les audiences administratives. Cette question a été soulevée dans une affaire concernant la requête en accréditation présentée par un groupe de travailleurs agricoles en vertu de la *Loi sur les relations de travail*. Le procureur général de l'Ontario est intervenu dans l'affaire et a émis l'avis selon lequel la C.R.T.O. avait compétence pour tenir compte des questions soulevées en vertu de la *Charte*.

- **Lavigne c. SEFPO**

  La question était de savoir si l'affectation des cotisations syndicales à des fins autres que la négociation collective violait la liberté d'association ou la liberté d'expression d'une personne qui ne faisait pas partie de cette convention (alinéa 2b) et d) de la *Charte*).

  Le procureur général de l'Ontario est intervenu dans cette affaire et a déclaré qu'aucune mesure gouvernementale n'était visée. En conséquence, la *Charte* ne s'appliquait pas à l'affectation des cotisations syndicales. Le prononcé du jugement a été remis.

JURISPRUDENCE IMPORTANTE D'AUTRES JURIDICTIONS

- **La municipalité régionale de Peel et le Procureur général de l'Ontario c. Great Atlantic Pacific Co., et autres**

  La question était de savoir si la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail* (les textes législatifs concernant la fermeture le dimanche) est constitutionnelle. Le 20 mars 1991, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du juge Southey en date du 22 juin 1990 selon laquelle la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail* serait invalide. La Cour d'appel a statué que la loi actuelle ne portait pas atteinte aux droits constitutionnels d'une personne, ni ne les frustrait. En outre, le tribunal a déclaré que même s'il y avait eu violation, elle serait justifiée en vertu de l'article 1 de la Charte.

- **Fleming c. Reid; Fleming c. Gallegher**

  L'affaire portait sur les dispositions de la *Loi sur la santé mentale* prévoyant d'interjeter appel devant un conseil de révision lorsqu'un décideur subrogé pour un malade compétent en cure obligatoire refuse le traitement, dispositions qui seraient incompatibles avec les droits garantis par la *Charte*. Les textes législatifs ont été maintenus dans la Cour de district et un appel a été interjeté au nom des patients à la Cour d'appel. Le prononcé du jugement a été remis.

- **R. c. Ellis-Don Limited**

  Il s'agissait de savoir si le fardeau de la preuve imposé à une personne accusée en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, en ce qui concerne la défense de diligence raisonnable, violait la présomption d'innocence consacrée par l'article 11d) de la *Charte*. Si le fardeau de la preuve viole cette présomption, cette violation peut-elle être justifiée au sens de l'article 1 de la *Charte?* Le procureur général de l'Ontario est intervenu dans cette affaire en alléguant que cette violation était justifiée en vertu de l'article 1 de la *Charte*.

  La majorité des juges siégeant ont statué que le fardeau de la preuve de diligence raisonnable selon la prépondérance des probabilités ne pouvait satisfaire le critère de justification, au sens de l'article 1 de la *Charte*. Le tribunal a aussi déclaré qu'un accusé devait avoir droit à cette défense si, après avoir présenté des éléments de preuve, le tribunal de première instance gardait un doute raisonnable quant à savoir si une diligence raisonnable avait été exercée ou non.

  Une demande d'autorisation d'appel a été déposée en Cour suprême du Canada.

- **Ontario Hydro c. C.R.T.O. et autres**

  Dans une décision majoritaire, la Cour d'appel de l'Ontario a statué que les relations de travail entre

Ontario Hydro et ses employés des centrales nucléaires étaient de compétence exclusive du Parlement fédéral et qu'en conséquence, la Commission des relations de travail de l'Ontario ne devait pas en traiter. Le tribunal a fondé sa décision sur les lois actuelles et la compétence générale du Parlement en ce qui concerne l'énergie nucléaire.

Ontario Hydro, appuyée par le Procureur général, a présenté une demande d'appel de la décision devant la Cour suprême du Canada.

- **Reference Re Nomination de sénateurs supplémentaires conformément à l'article 26 de la Loi constitutionnelle de 1867**

  L'affaire concernait la nomination par la Reine de huit membres au Sénat canadien en septembre 1991. Elle concernait le fait de savoir si cette mesure prise suivant le conseil du gouvernement canadien était valide sur le plan constitutionnel et si une telle mesure engageait un manquement à l'entente constitutionnelle déjà établie.

  Le procureur général de l'Ontario est intervenu devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, à l'appui des avis du procureur général de Colombie-Britannique. Les deux parties ont allégué que la nomination de ces membres supplémentaires au Sénat était invalide, au sens de l'article 26 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le procureur général de l'Ontario a aussi présenté d'autres arguments concernant la bonne interprétation à donner à l'article 26.

  Dans un jugement unanime rendu le 6 février 1991, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a statué que la nomination de ces huit membres supplémentaires au Sénat était valide en droit. Elle a refusé de répondre aux questions concernant l'entente constitutionnelle, estimant qu'il s'agissait désormais d'un point théorique seulement, du fait de l'adoption de différentes lois, y compris la *Loi de la Taxe sur les produits et services*.

- **R. c. Eric Alan Davies**

  Il s'agissait de savoir si la formation et l'enseignement donnés aux juges de paix de l'Ontario étaient suffisants pour garantir une instruction équitable de l'action pour les accusés, comme le garantissent l'article 7 et l'alinéa 11d) de la *Charte*.

  La Couronne et l'avocat de la défense ont déposé un exposé conjoint des faits volumineux qui décrivait le système de formation, de surveillance et de discipline offert aux juges de paix. La Cour de l'Ontario (Division provinciale) a statué que la formation des juges de paix et, en particulier, la surveillance qui était exercée sur leurs activités par les juges de la Cour provinciale garantissaient un procès équitable au sens de la Charte.

- **Haddock c. Procureur général de l'Ontario**

  Dans cette affaire, il s'agissait de savoir si la *Rent Review Act* violait l'article 7 (droit à la liberté et à la sécurité de sa personne) ou l'alinéa 15(1) (droits à l'égalité) de la *Charte*.

  La Division générale de la Cour de l'Ontario a statué que la perte de revenu du propriétaire, à cause de la révision du loyer, ne suffisait pas à créer une privation de liberté ou de sécurité de sa personne. En outre, elle a aussi statué que le fait que cette loi traite les logements différemment des bâtiments commerciaux ne violait pas les dispositions concernant l'égalité de la Charte.

- **Metropolitan Toronto Condominium Corporation No. 624 et autres c. Salmon et autres; York Condominium Corporation No. 216 et autres c. Dudnik et autres**

  La Commission d'enquête sur le *Code des droits de la personne de l'Ontario* a statué que les restrictions concernant la seule occupation par des adultes des condominiums violait l'immunité de l'état familial au sens du *Code des droits de la personne de l'Ontario*. Les propriétaires des condominiums ont interjeté appel devant la Cour divisionnaire, alléguant que cette décision était fausse. La Commission ontarienne des droits de la personne a répondu en appuyant les conclusions de la Commission d'enquête et en alléguant que si des restrictions concernant l'occupation exclusive par des adultes ne violaient pas le *Code des droits de la personne*, celui-ci violait donc la garantie d'égalité de la *Charte des droits* sans discrimination fondée sur l'âge.

  Le procureur général de l'Ontario est intervenu devant la Cour divisionnaire pour appuyer les conclusions de la Commission d'enquête selon lesquelles le *Code des droits de la personne de l'Ontario* bannit actuellement les restrictions concernant l'occupation des condominiums et pour alléguer qu'il n'était pas nécessaire à la cour de traiter de la question constitutionnelle. Le prononcé du jugement a été remis.

- **Sussman c. la Société du Barreau du Haut-Canada**

  Les questions soulevées dans cette affaire comprenaient deux parties : 1) à savoir si l'exigence en vertu de la Loi sur la Société du barreau que les avocats en soient membres et qu'ils soient régis par cet organisme viole l'alinéa 2d) (liberté d'association) de la Charte, et 2) à savoir si la poursuite intentée contre les services parajuridiques dans la pratique illégale du droit viole les articles 7 et 15 de la Charte qui protège la justice fondamentale et l'égalité.

  La demande fut rejetée par le juge Southey. L'appel a été rejeté par la Cour d'appel.

DONNÉES STATISTIQUES

	1988-89 Chiffres réels	1989-90 Chiffres réels	1990-91 Chiffres réels	1991-92 Prévisions
LITIGES				
Avis de questions constitutionnelles donnés en vertu de l'art. 122 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (y compris des dossiers relatifs à la *Charte*)				
• Causes civiles	225	274	281	
• Causes pénales (voir ci-dessous*)	269	139	124	
• Examens judiciaires	25	18	13	
TOTAL :	**519**	**431**	**418**	**430**
Avis de questions constitutionnelles de :				
• La Cour fédérale du Canada	3	3	3	3
• La Cour suprême du Canada	16	21	24	25
• Autres provinces	1	0	6	6
Causes constitutionnelles poursuivies (plaidées ou aide fournie)	119*	149*	149	150
CONSULTATIONS				
Consultations écrites et conseils (y compris les consultations demandées relativement à des lois fédérales et provinciales)	138	144	197	200
Nombreuses consultations données de manière officieuse lors de réunions, y compris les consultations avec d'autres ministères				
Participation à des comités interministériels	10	22	24	25
POLITIQUES CONSTITUTIONNELLES				
Projets de politiques				
• Actuels	1	3	15	20
• En cours de préparation	–	3	2	2

* *Ne comprend pas l'assistance par voie de consultations seulement.*

Nota: La baisse des causes pénales/constitutionnelles est largement attribuable au soutien judiciaire accordé aux lois relatives à l'alcool au volant et au programme R.I.D.E.

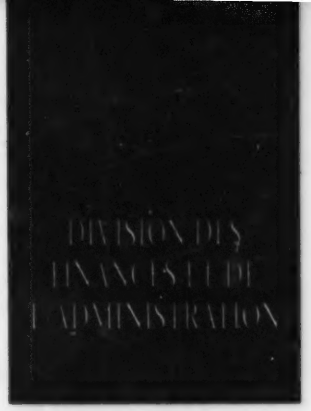

Richard M. Monzon
Sous-procureur
général adjoint

ATTRIBUTIONS

La Division des finances et de l'administration, créée en avril 1990, fournit un soutien administratif et financier, des services de contrôle, des analyses et des évaluations de programmes, des services d'aide et de recrutement aux ressources humaines, des connaissances spécialisées en informatique et dans les télécommunications et des services en français.

- *Elle surveille la Direction de l'accès à l'information et protection de la vie privée et le comptable de la Cour de l'Ontario, qui est le dépositaire de tous les montants d'argent, des hypothèques et des cautions versés ou gardés en cautionnement par le comptable de la Cour de l'Ontario (Division générale).*
- *La Division inclut la nouvelle Unité des politiques et de la planification ministérielles qui comprend la Section de coordination de la politique et la Section des services de la recherche. L'Unité offre son soutien au Comité de la haute direction ministérielle ainsi qu'à différentes divisions par l'amélioration de la coordination des propositions et projets ayant trait aux politiques élaborées dans le ministère. Les services de la recherche prêtent leur aide dans les domaines de la recherche, de l'évaluation des programmes et des analyses statistiques, et ils sont chargés de la Bibliothèque de droit et du Registre central.*
- *La Division comprend des organismes, des commissions et des commissions rogatoires affiliées au ministère du Procureur général, plus précisément, la Commission de réforme du droit de l'Ontario, la Commission des affaires municipales de l'Ontario, la Commission de révision de l'évaluation foncière, la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Commission de négociation et le Commissaire aux plaintes contre la police.*

FAITS SAILLANTS DE LA DIVISION

PRESTATION DE SERVICES DE SOUTIEN

- La régionalisation de la Division de l'administration des tribunaux et du système des procureurs de la Couronne en 1989 a entraîné une évaluation permanente des stratégies pour offrir des services de soutien financier, de soutien administratif et de ressources humaines aux régions.
- En 1990-91, la Division a commencé un examen de tous les services pour connaître ceux qui sont le plus utiles aux régions par une délégation complète de compétence et ceux qui fonctionnent le mieux par une délégation partielle ou par une simplification des services centralisés.
- Sous peu, une équipe de projet composée de représentants du siège social et des centres régionaux sera établie. Avec le temps, il est prévu que le rôle de certaines divisions de services qui auront été choisies deviendra davantage un rôle de soutien et de consultation alors qu'auparavant, elles exerçaient un contrôle complet sur certaines fonctions particulières.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- Un projet de planification stratégique a débuté en juillet 1990 pour tracer les grandes lignes de la direction et des activités de la Division pour les deux ou trois prochaines années. Il vise à aider à la réalisation des objectifs ministériels globaux et au perfectionnement de la Division des finances et de l'administration en tant qu'organisme dont les services sont de grande qualité.
- Tandis que le processus de planification stratégique se déroulait, on a pu voir la création

d'une philosophie de gestion et de principes de déclaration, la rédaction d'un énoncé de mission, l'identification de directives stratégiques et la mise en oeuvre d'objectifs et d'activités pouvant être mesurées pour définir les mesures à prendre. Ces activités ont été suivies de projets complémentaires et d'un mécanisme de surveillance et d'évaluation des résultats de la Division par rapport à ses objectifs. Le plan stratégique inclut aussi un mécanisme d'adaptation du projet pour sa mise à jour en fonction de l'évolution constante du milieu.

- Le personnel de tous les niveaux a participé, tant de façon directe qu'indirecte, à la planification stratégique. Les points de vue du personnel et des clients ont été recueillis par des entrevues, des sondages, des groupes d'étude et des rencontres du personnel. Une fois terminé, le plan stratégique sera distribué à tout le personnel de la Division en avril 1991. Il est actuellement mis en oeuvre.

STRATÉGIES DE RÉFORME ET D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Les stratégies de réforme et d'équité en matière d'emploi ont continué à être un point central des opérations quotidiennes et de planification stratégique des ressources humaines du ministère. Pendant l'année dernière, plusieurs projets ont été mis en oeuvre dans les secteurs suivants :

- Connections II, un colloque de recrutement d'une durée d'une journée avec les gestionnaires juridiques a attiré plus de 200 avocats et étudiants de droit de tout l'Ontario. L'objectif de ce programme était d'informer les groupes cibles de l'équité d'emploi sur les possibilités de carrière au ministère du Procureur général.

- «Managing a Diverse Workforce» est un programme de formation destiné à sensibiliser les gestionnaires à la nature multiraciale du lieu de travail. Ce programme a été donné à 377 gestionnaires à travers la province. De plus, le profil d'un lieu de travail a été élaboré pour fournir des statistiques concernant la représentation de groupes désignés au sein du ministère (des autochtones, des personnes handicapées, des francophones, des minorités raciales et des femmes, par exemple). L'étude a révélé que ces groupes sont sous-représentés dans le groupe d'avocats (Tableau A), que les personnes handicapées et les autochtones continuent à être sous-représentés parmi le personnel (Tableau B) et que les employés de ces groupes désignés travaillent encore majoritairement dans des postes à basse rémunération (Tableau C).

RELATIONS DE TRAVAIL

- Le ministère a élaboré et mis en application une politique sur la santé et la sécurité au travail qui définit les rôles et les responsabilités des gestionnaires et des employés pour garantir un lieu de travail sain et sans risque.

- Une entente a été conclue avec le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario pour établir des Comités des relations salariales dans chaque comté, district ou municipalité régionale de la province. L'objectif de ces organismes est d'élaborer et d'engager la communication entre les gestionnaires, les employés et le syndicat. Ils sont aussi conçus pour devenir un lieu d'audition pour discuter et échanger de l'information concernant le fonctionnement du ministère.

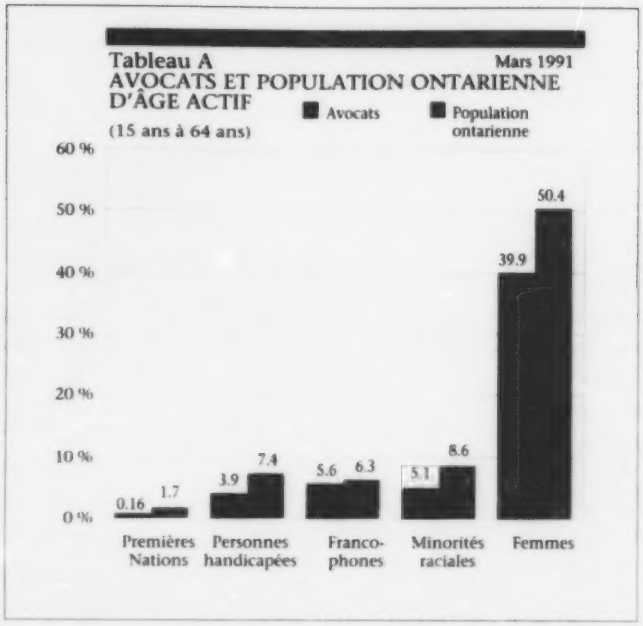

FAITS SAILLANTS DES DIRECTIONS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- En avril 1990, les pouvoirs en matière de charges de personnel étaient transférés à la Direction des ressources humaines. La Division a commencé le projet d'amélioration et d'intégration de la paie et du personnel; elle a élaboré un programme «*Partners in Payroll*» pour souligner l'engagement du personnel de la Division à former une équipe avec les gestionnaires du ministère et les superviseurs. L'élément central du programme est un «guichet multi-services unique» où un seul spécialiste des ressources humaines travaille pour un seul gestionnaire et une seule direction et prend en main toutes leurs questions et exigences ayant trait aux avantages sociaux et à la paye. De plus, dans l'exécution des responsabilités de la paye, une nouvelle technique a été utilisée pour faciliter le transfert électronique des données, réduire les retards et les doubles emplois et créer une base de données plus à jour.

- Dans le secteur de la formation et du perfectionnement, un nouveau système d'évaluation des performances a été élaboré et mis en oeuvre pour les conseils juridiques du ministère. Pour permettre aux gestionnaires de se familiariser avec ce système, huit ateliers de travail ont été donnés et suivis par 112 gestionnaires juridiques.

DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Tous les systèmes téléphoniques des greffes ont été améliorés pour correspondre à la norme Centrex III du gouvernement.

- «Helplines», un bulletin visant à aider tout le personnel travaillant au ministère et utilisant un ordinateur personnel a été lancé. Cette publication traite, entre autres, du soin à porter à l'équipement, des rapports sur les

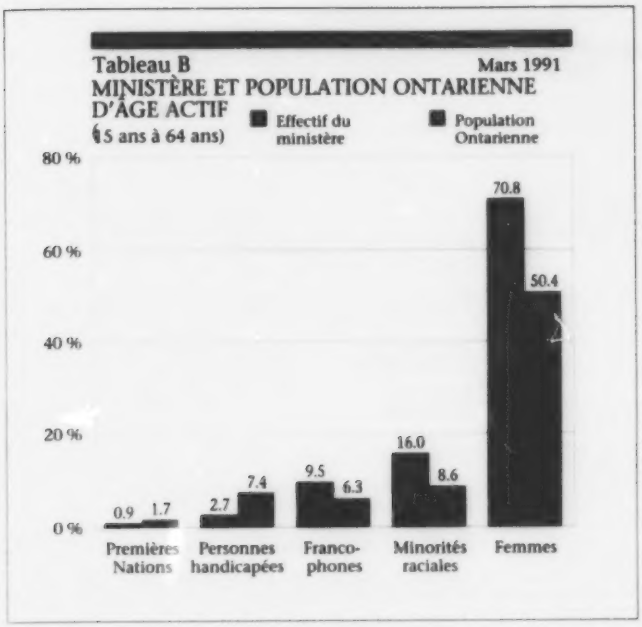

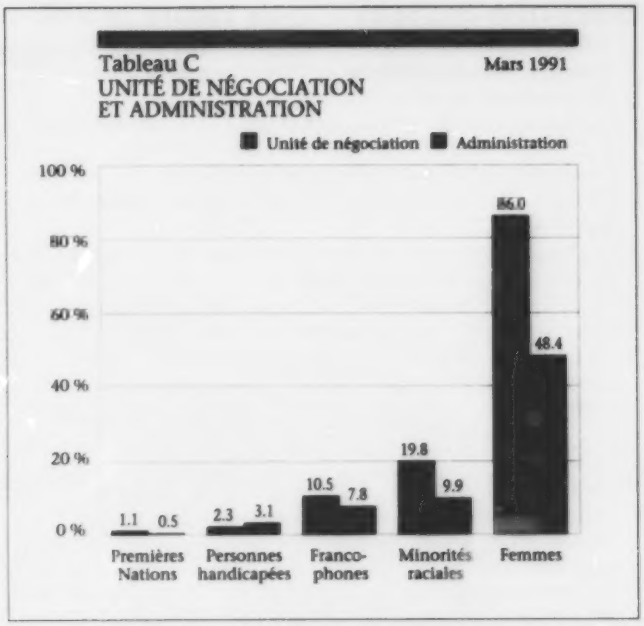

nouveaux produits, de la formation et des rencontres de clients.

- Des dispositions concernant les réunions de groupes de clients ont été prises pour aider à planifier l'utilisation de l'informatique dans les secteurs des programmes ministériels.

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

- Un nouveau système informatique financier a été mis en place à l'échelon de tout le ministère. Ce système, lorsqu'il sera complètement mis en service, grâce aux dernières innovations de la bureautique, permettra d'améliorer de façon importante le contrôle, la planification et la responsabilité dans tout le ministère.
- Un comité de gestion a été établi pour examiner toutes les questions opérationnelles et tous les projets et pour évaluer leurs répercussions sur les groupes de clients. Des modifications opérationnelles nécessaires ont été apportées pour garantir la prestation de services efficiente et efficace.
- La dotation, la planification et le recrutement nécessaires aux programmes de mise en oeuvre et d'amélioration sont terminés.

DIRECTION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

- Un projet de communications centré sur les dispositions de la loi concernant la vie privée a été mis en oeuvre. Ce projet vise à rendre le personnel plus sensible aux exigences pratiques des textes législatifs.
- La première partie du projet de communications a été le lancement du bulletin de la Direction de l'accès à l'information «Communiqué» qui fut distribué dans tout le ministère. Cette nouvelle publication a bien été reçue par le personnel à tous les échelons.
- Les services de consultation pour les autres organismes publics ont été améliorés par un meilleur traitement des demandes de renseignements et des demandes de nature plus complexe; ces demandes peuvent maintenant être examinées en plus grand nombre. De plus, la Division a aussi introduit une procédure officielle pour traiter les plaintes liées à la vie privée.

SERVICES EN FRANÇAIS

- Une conférence de deux jours a été organisée à l'intention du personnel bilingue pour expliquer et promouvoir les services offerts par la Direction des services en français. À cette occasion, les participants ont été conviés à des ateliers en français dans le but de mieux servir le public francophone.
- Le Conseil des Services en français, composé de représentants des divisions et des régions, a été créé pour discuter des questions importantes ayant trait aux services en français.

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO - DIVISION GÉNÉRALE (REVENU ET TAUX)

- L'actif géré à la fin de l'exercice 1990-91 est passé de 336,6 millions $ à 337 millions $.
- Les revenus d'intérêts du portefeuille sont passés de 32 millions $ à 38 millions $.
- Les fonds versés aux tribunaux pour les procès et questions durant l'exercice 1990-91 se sont chiffrés à 11 millions $ par rapport à 99 millions $ en 1989-90.
- Les débours pour 1990-91, qui étaient de 91 millions $ pendant l'exercice écoulé, sont passés à 108 millions $.
- La fusion dans le cadre de la réforme des tribunaux de la Cour suprême et de la Cour de district (qui est devenue la Cour de l'Ontario (Division générale)) a entraîné une augmentation importante du travail confié au comptable de la Cour de l'Ontario (Division générale). Le bureau reçoit et distribue maintenant tous les montants d'argent qui étaient auparavant gardés par les deux tribunaux, à l'exception des amendes imposées en vertu de la *Loi sur la location immobilière* et des montants reçus de l'extérieur de Toronto en vertu de la *Loi de 1989 sur les privilèges de l'entreposeur.*

DIRECTION DES SERVICES DE VÉRIFICATION

- Selon la méthode élaborée par l'Institut des vérificateurs internes, l'examen interne de l'assurance de la qualité a été fait conformément aux normes de la pratique professionnelle en vérification interne. Ces normes font partie des objectifs de la Direction des services de vérification et elles entraînent une expansion des services de traitement électronique de l'information fournis par la direction.
- Un total de 62 vérifications ont été faites pendant l'année. La réforme des tribunaux (qui a nécessité le regroupement de tribunaux de différents paliers en une seule cour à deux paliers) a mené à la combinaison de nombreuses vérifications. Même s'ils étaient peu nombreux, ces examens se révélaient d'une nature importante et complexe.

UNITÉ DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION MINISTÉRIELLES

- En ce qui concerne la coordination des politiques, un comité interdivisionnaire de subventions a été établi pour examiner les demandes présentées au ministère à propos de subventions non prévues par la loi. Depuis la création de cet organisme en janvier 1991, le comité a reçu en examen 25 demandes de subventions.
- Un processus d'examen des programmes a été élaboré en vue d'être appliqué dans l'ensemble du ministère.
- En ce qui concerne les Services de la recherche, les statistiques sont résumées ci-dessous :

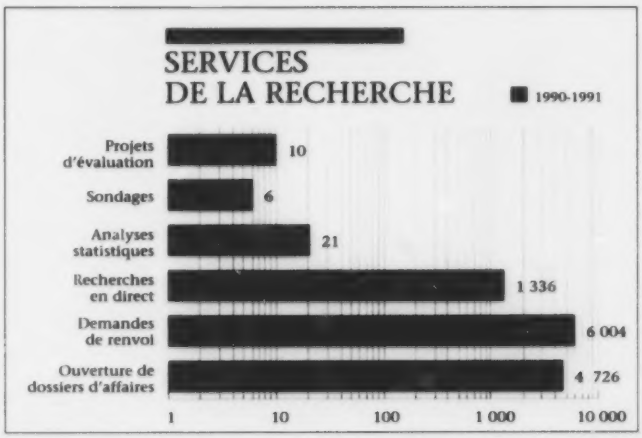

Services financiers et administratifs (en millions)

DÉPENSES	COMPTES PUB. 1990-91
ADMINISTRATION DES TRIBUNAUX	239,3 $
AIDE JURIDIQUE	149,1
DROIT CRIMINEL	70,9
CONSEILS ET COMMISSIONS	30,5
DROIT CIVIL	34,1
ADMINISTRATION	30,2
CONSEIL LÉGISLATIF DROIT CONSTITUTIONNEL ET ÉLABORATION DES POLITIQUES	10,8
TOTAL	**564,9 $**

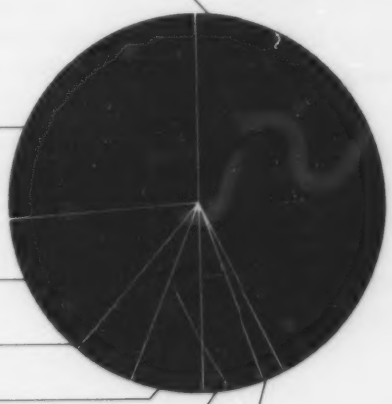

RECETTES	
AMENDES	146,0 $
DIVERS	31,0
RECOUVREMENT DES COÛTS - AUTRES	13,1
RECOUVREMENT DES COÛTS - GOUVERNEMENT DU CANADA	71,0
DROITS-LICENCES ET PERMIS	70,0
TOTAL	**331,1 $**

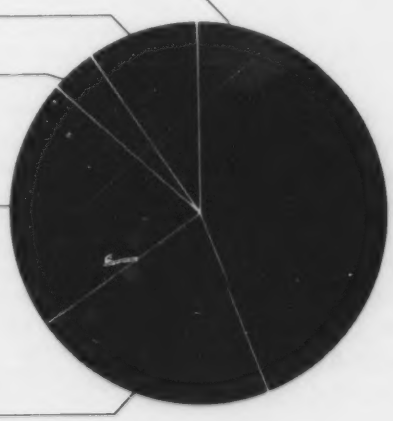

COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DE L'ONTARIO

Rosalie S. Abella
Présidente

Richard E.B. Simeon
Vice-président

Earl A. Cherniak
John D. McCamus
Margaret A. Ross
(Commissaires)

ATTRIBUTIONS

La Commission de réforme du droit de l'Ontario est un groupe de recherche juridique indépendant qui étudie toutes les questions relatives à la réforme du droit, qu'il s'agisse de lois, de common law, de droit administratif, de jurisprudence, de procédure judiciaire ou de procédure quasi-judiciaire.

- *La commission mène des recherches sur toutes les questions qui ont trait à l'administration de la justice en Ontario.*
- *Depuis sa création en 1964, la commission a étudié un grand nombre de sujets et a publié plus de 100 rapports.*
- *L'annexe de chaque rapport annuel de la commission comprend la liste des rapports qu'elle a publiés et expose les lois où les recommandations de la commission sont intégrées.*
- *La Commission de réforme du droit de l'Ontario a joué un rôle important dans la rédaction de diverses lois comme la* ***Loi de 1986 sur le droit de la famille****, la* ***Loi portant réforme du droit des successions****, la* ***Loi sur la location immobilière****, la* ***Loi sur la procuration*** *et la* ***Loi sur la responsabilité des occupants.***

FAITS SAILLANTS

- Pendant l'exercice 1990-1991, la commission a publié trois rapports et un livre de documents d'étude. Les titres de ces documents sont : *Report on the Administration of Estates of Deceased Persons, Report on the Basis of Liability for Provincial Offences, Report on Exemplary Damages* et *Appointing Judges: Philosophy, Policy and Practice* (documents d'étude).

- Au cours du dernier exercice, la commission a ajouté trois grands projets à sa liste de programmes : une étude sur les enfants agissant comme témoins au civil en Ontario; un examen du rôle que jouent les commissions d'enquête provinciales constituées en vertu de la *Loi sur les enquêtes publiques* et un examen des enquêtes en vertu de la *Loi sur les coroners*.

- L'exercice 1990-1991 a été marqué par des progrès importants en ce qui concerne les projets permanents mis sur pied par la commission au cours des années antérieures, notamment le droit en matière de tests relatifs aux médicaments contre le sida, à l'alcoolisme, à la génétique, au fonctionnement psychologique et autres types de tests dans divers contextes; l'examen de la structure et des procédures des mécanismes de règlement des différends au travail, et les règles applicables aux oeuvres de bienfaisance, sujet dont l'étude lui a été confiée par le procureur général.

- La commission a aussi élaboré une série de documents de travail en ce qui concerne le rapport entre le droit et la politique sociale.

- La commission a continué de bénéficier, dans ses recherches et ses délibérations, du précieux concours de nombreuses sources, y compris la magistrature, le barreau et le public. Elle est assistée depuis 1989 par un conseil consultatif composé de juges, d'avocats, de membres du public et de représentants de divers groupes d'intérêts. En plus de cet organisme, la commission est composée de conseils consultatifs qui traitent de projets individuels. Ces organismes sont composés d'experts dans certains domaines de recherche.

- En tant qu'organisme indépendant, la Commission de réforme du droit de l'Ontario publie son propre rapport annuel qui contient des renseignements détaillés en ce qui concerne ses programmes et activités.

ATTRIBUTIONS

La Commission des affaires municipales de l'Ontario est chargée d'instruire les demandes, renvois et appels formés sous le régime de diverses lois, notamment celles qui régissent la planification, les municipalités, l'expropriation et l'évaluation.

- *Dans l'exercice de leurs fonctions, les commissaires sont souvent appelés à se déplacer dans toute la province pour tenir des audiences et trancher sur les causes.*

L'arriéré de causes devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario est substantiel. Il est généralement nécessaire d'attendre 13 mois avant qu'un appel ordinaire ne puisse être entendu. On s'efforce de réduire ces retards, mais cette tâche ne sera peut-être pas possible en cette période de contraintes fiscales.

FAITS SAILLANTS

AVOCAT GÉNÉRAL

En avril 1990, la commission a eu recours, au sein de son personnel, aux services d'un avocat général pour l'aider en ce qui concerne les aspects juridiques de ses responsabilités administratives. Les fonctions de l'avocat général consisteront à élaborer des directives professionnelles, à aider aux conférences préparatoires à l'instance, et à rédiger et à réviser les règles de procédure de la commission. La charge de travail est telle qu'il faudra engager du personnel juridique supplémentaire au cours du prochain exercice.

RÉORGANISATION

En août 1990, le Groupe conseil Coopers et Lybrand a publié un rapport global en ce qui concerne les opérations de la commission et a fait des recommandations en vue d'apporter des modifications importantes aux procédures administratives. La recommandation la plus importante visait l'adoption d'une méthode de gestion des causes pour le traitement des demandes et des appels.

Les contraintes budgétaires freinent la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport. Cependant, les procédures administratives de la commission s'orienteront vers un modèle de gestion des causes en utilisant les ressources actuelles. On assistera à une réorganisation des attributions du personnel dans la préparation de demandes d'audience, et à l'utilisation accrue des procédures préparatoires à l'audience, comme les conférences préparatoires à l'audience et les directives pour le dépôt préalable de la preuve.

LOI DE 1989 SUR LES REDEVANCES D'EXPLOITATION

Les dispositions de la *Loi de 1989 sur les redevances d'exploitation* exigent que les municipalités révisent leurs politiques d'imposition des lots en conformité de la loi, avant le 23 novembre 1991. Les personnes qui ont fait l'objet de cette imposition peuvent interjeter appel devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario. La commission s'attend à recevoir un grand nombre d'appels d'examen, à mesure que la date limite du 23 novembre 1991 approche.

LOGEMENTS À PRIX ABORDABLE

En 1989, le gouvernement provincial a émis une déclaration de principe en ce qui concerne l'utilisation de terrains pour l'aménagement de logements. L'objectif de cette politique est d'assurer la disponibilité de logements à prix abordable, faciles d'accès, adéquats et répondant aux besoins d'un grand nombre de ménages à travers la province.

Pour atteindre cet objectif, la Commission des affaires municipales de l'Ontario a donné priorité, à l'audience, aux questions de «logement à prix abordable», conformément aux lignes directrices provinciales.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Président

John P. Kruger

Vice-présidents

D.S. Colbourne
H.H. Lancaster, c.r.
D.H. McRobb
T.F. Baines, c.r.
A.J.L. Chapman, c.r.
P.G. Wilkes

Commissaires

A.B. Ball
K.D. Bindhardt
S.R. Cole
A. Delfino
Frank Drea
G.A. Harron
P.H. Howden, c.r.
M.E. Johnson
N.M. Katary
S.W. Lee
B.W. McLaughlin
D.W. Middleton
C.M. Millar
J.R. Mills
R.D.M. Owen
R.W. Rodman
M.A. Rosenberg, c.r.
D.L. Santo
G.I. Thomson, c.r.
J.R. Tomlinson
W.R.F. Watty
J.A. Wheler, c.r.
T. Yao
R.B. Eisen, c.r.
J. Anna Fraser

Avocat général

Gillian Burton

Catégories de demandes, appels ou renvois reçus par la C.A.M.O.

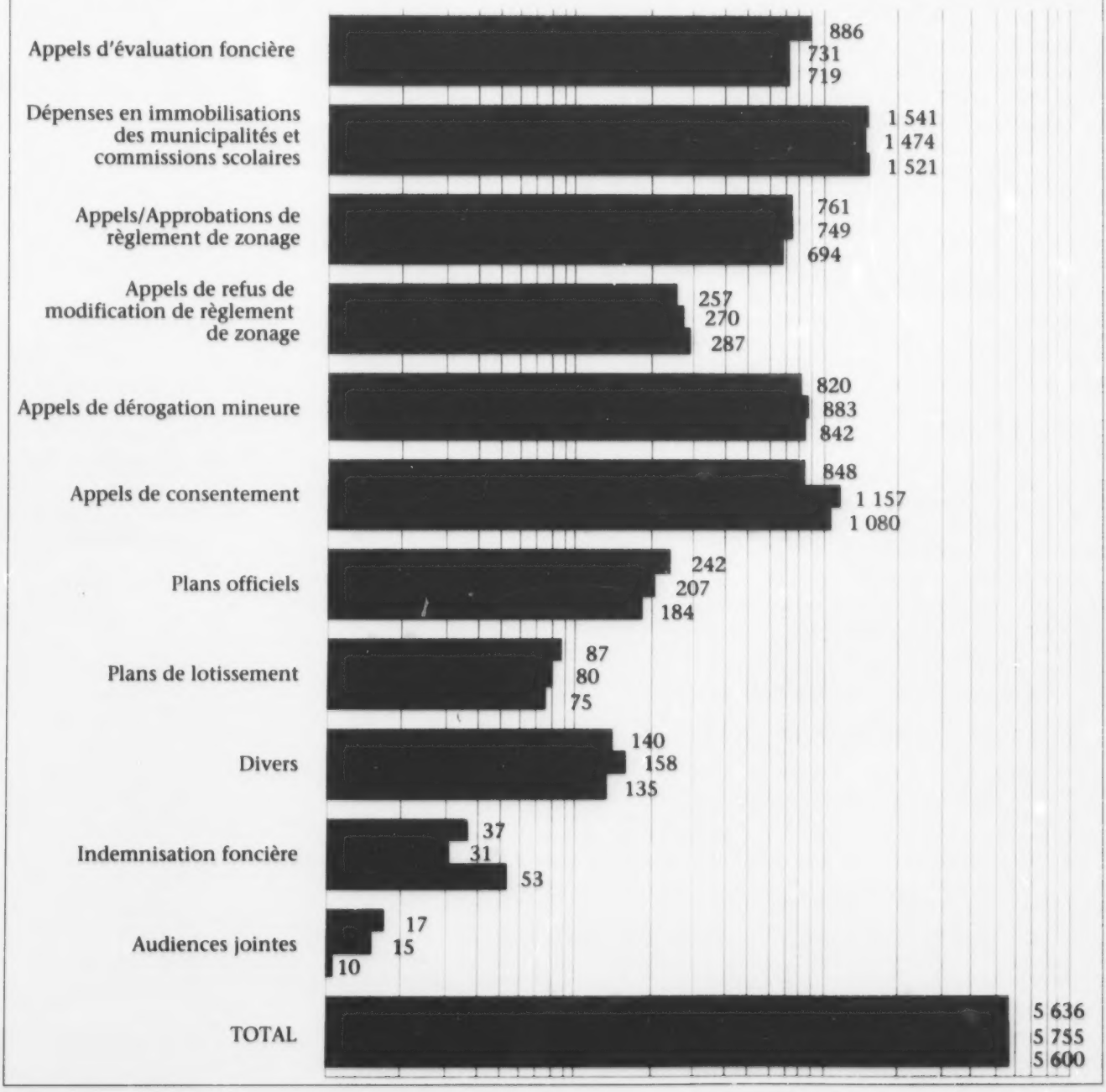

État financier sommaire

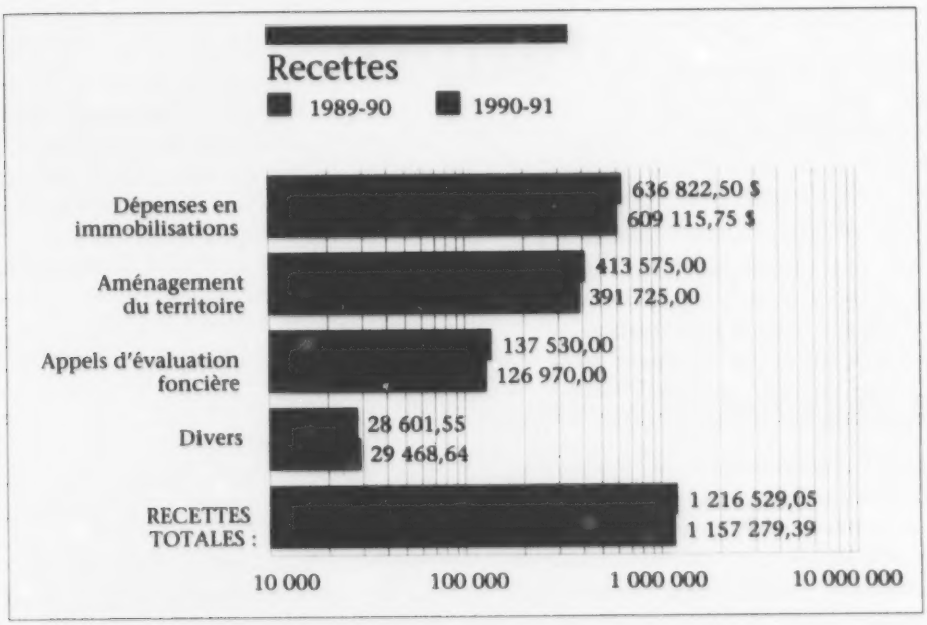

RECETTES

Conformément à l'article 99 de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, la commission a adopté un barème de frais de dépôt pour chaque demande, appel ou renvoi. Les recettes réalisées en application de l'article 98 de la même loi sont inscrites sous la rubrique «Divers»; elles comprennent les frais d'abonnement aux décisions et aux publications de la commission ainsi que les frais de photocopie. Les frais perçus par la commission sont versés au Trésorier de l'Ontario.

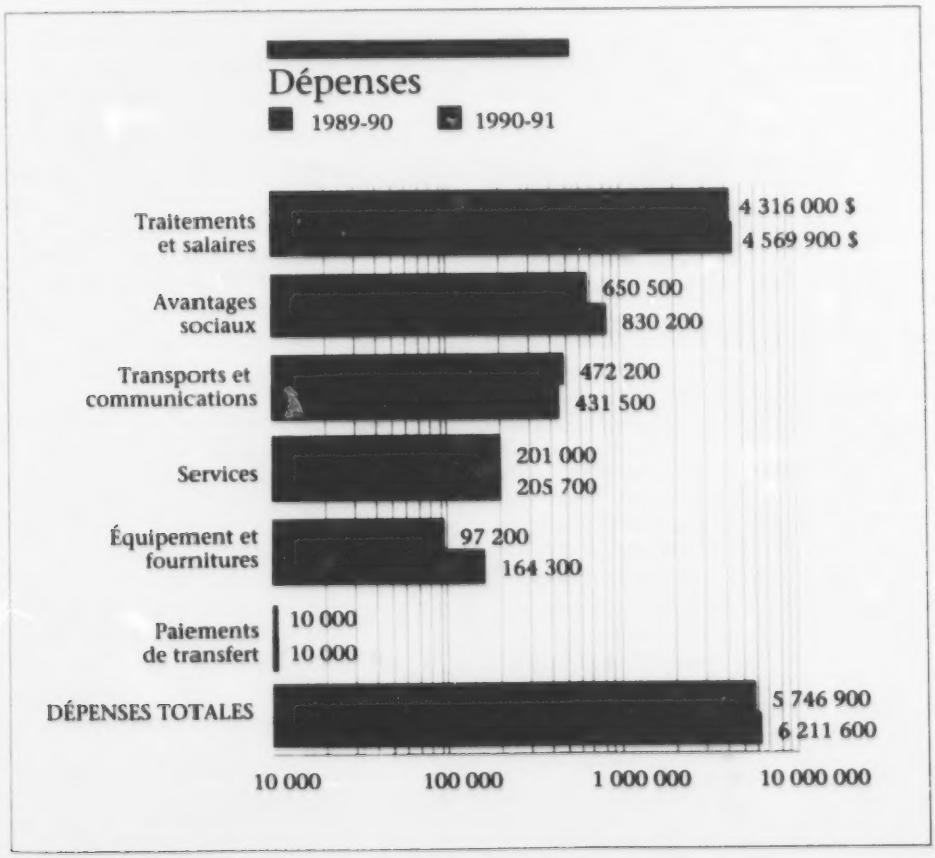

DÉPENSES

Les crédits annuels de la Commission des affaires municipales de l'Ontario sont prévus au budget des dépenses du ministère du Procureur général.

COMMISSION DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Zita O. Bury
Présidente (par intérim)

ATTRIBUTIONS

La Commission de révision de l'évaluation foncière est un tribunal administratif dont la fonction première est l'instruction rapide et équitable des plaintes en matière d'évaluation foncière.

- *La commission connaît des plaintes et appels formés sous le régime de diverses lois, dont la* ***Loi sur l'évaluation foncière****, la* ***Loi sur les municipalités*** *et la* ***Loi de 1989 de l'impôt sur les concentrations commerciales.***
- *Dans le cadre de la* ***Loi sur l'évaluation foncière****, la commission est chargée d'instruire les plaintes formulées contre l'évaluation foncière (qui est l'assiette de l'impôt municipal) et les cotisations de taxe scolaire, et de rectifier les erreurs et omissions dans les rôles d'impôt foncier et de taxe scolaire.*
- *Dans le cadre de la* ***Loi sur les municipalités****, la commission connaît de nombreuses demandes diverses. Aux termes de l'article 406 de cette loi, la commission connaît des demandes, faites par les municipalités et les propriétaires fonciers, pour la répartition de l'impôt municipal ou sur les taux applicables aux parcelles individuelles. Ce travail est nécessaire dans les cas où le terrain a été évalué en bloc. L'article 496 prévoit que la commission se prononce sur les demandes d'annulation, de réduction ou de remboursement d'impôt municipal, si elle y est habilitée par règlement municipal ou si elle est saisie d'un appel formé contre la décision du conseil municipal. L'article 497 prévoit que si elle y est habilitée par règlement municipal, la commission se prononce sur les demandes d'augmentation d'impôt municipal, dans le cas où une erreur grossière ou manifeste s'est glissée dans le rôle de perception.*
- *La commission est chargée d'instruire des plaintes formées contre les évaluations prévues à la* ***Loi de 1989 de l'impôt sur les concentrations commerciales.***

FAITS SAILLANTS

- La commission a consacré 2 403 journées-personnes aux audiences tenues dans diverses municipalités, au cours desquelles elle s'est prononcée sur 175 919 plaintes, appels et demandes.
- La commission a reçu 219 495 plaintes, appels et demandes, ce qui représente une augmentation sans précédent de 44 341 dossiers par rapport à l'exercice précédent. Une explication partielle de cette augmentation substantielle est que dans certaines municipalités le dernier jour prévu pour le dépôt d'une plainte formée contre l'évaluation de l'année précédente entre dans cette année d'imposition. En général, il semble qu'il y ait une connaissance plus approfondie de la procédure de plainte contre l'évaluation qui est prévue à la *Loi sur l'évaluation foncière* par diverses parties, personnes physiques ou morales, commissions scolaires et municipalités. En vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière*, quiconque interjette appel devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario d'une décision de la Commission de révision de l'évaluation foncière, remet ou expédie par la poste l'avis d'appel avec les frais réglementaires, au greffier régional de la Commission de révision de l'évaluation foncière. En 1990-91, la commission a reçu 4 671 appels. Les frais réglementaires, totalisant 109 295 dollars ont été perçus.
- Pour pouvoir gérer sa lourde charge de travail, en particulier l'inscription des plaintes d'évaluation excessive et des questions complexes, la commission a tenu des audiences spéciales de répartition des dossiers dans divers grands centres.
- La Commission de révision de l'évaluation foncière a continué à revoir ses méthodes et procédures pour accélérer et améliorer la certification des rôles d'évaluation.
- Elle a également cherché à perfectionner son système de traitement des données pour

l'adapter à de nouvelles tâches.

- Elle s'est fixé comme priorité la formation et le perfectionnement des commissaires et du personnel administratif. Tous les commissaires, de même que les greffiers régionaux et leurs adjoints, ont participé à des ateliers de formation.
- La commission a établi un plan stratégique qui comprend un énoncé de mission, une philosophie de gestion, une identification des objectifs de gestion et des plans d'action prioritaires. Ce processus a débuté en septembre 1990 et devrait se terminer à la fin juin 1991.

SOMMAIRE DES PLAINTES ET APPELS REÇUS

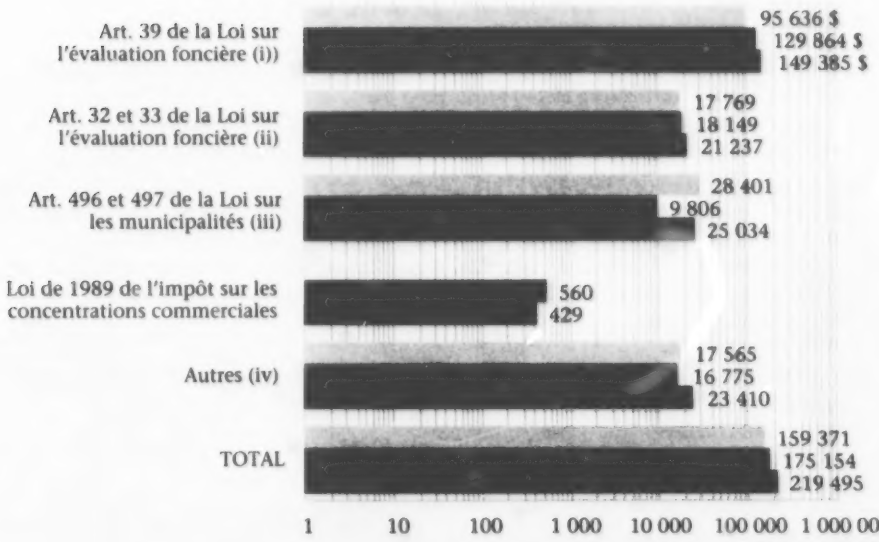

Notes

(i) Cet article prévoit les plaintes contre les évaluations annuelles et les taxes scolaires, conformément à l'article 39 de la Loi.

(ii) Cet article prévoit les plaintes contre les évaluations supplémentaires faites en application des articles 32 et 33 de la Loi.

(iii) Cet article prévoit les demandes et appels concernant :
- l'annulation, la réduction ou le remboursement des taxes municipales sous le régime de l'article 496,
- l'augmentation des taxes municipales à cause d'une erreur administrative sous le régime de l'article 497.

(iv) Cet article porte sur :
- la répartition des taxes municipales sous le régime de l'article 406
- les erreurs manifestes dans les rôles d'évaluation.

COMMISSION D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Présidente
Wendy Calder

Vice-président
Jules Bloch

Vice-présidente
(temps partiel)
Anne Stanfield

Commissaires
(temps partiel)
Eli Freeman
Rita Kaeding
Celia Kavanagh
Roger Kirkpatrick
Anne-Marie Nguyen
Joyce Pelletier
Zulekha Sachedina
Piara Sahota
Mohamed Sharmarke
Judith Stephens-Wells
Hyacinth Tackoor
Teresa Tait

ATTRIBUTIONS

*Chargée de l'application de la **Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels**, la Commission instruit les demandes d'indemnisation et se prononce sur le montant de l'indemnité.*

- *Normalement, l'indemnisation n'est accordée pour blessures corporelles que dans le cas où la victime est blessée ou tuée par suite de violence au sens du **Code criminel** du Canada. Les blessures causées par un véhicule à moteur sont exclues à moins que celui-ci n'ait servi d'arme.*
- *Par ailleurs, l'indemnisation peut être accordée lorsque la victime a été blessée ou tuée lorsqu'elle prêtait assistance à un agent de l'ordre, arrêtait ou essayait d'arrêter légalement un contrevenant ou un suspect, ou essayait d'empêcher une infraction contre une personne ou ses biens.*
- *Sauf pour les cas d'agressions sexuelles, de sévices contre des enfants et certains cas de violence au foyer, les audiences de la commission ont normalement lieu en public à Toronto, Ottawa, Windsor, London, Sault-Ste-Marie, Sudbury, Thunder Bay et Dryden.*

FAITS SAILLANTS

- Les crédits provenant des deux gouvernements provincial et fédéral se sont élevés à près de 11 millions $ en 1990-91.
- En 1990, le montant moyen des indemnités accordées s'est élevé à 4 413 $ alors qu'en 1989-1990 il s'élevait à 3 970 $.
- Au cours de l'exercice 1990-1991, la Commission a reçu 346 demandes d'indemnisation pour enfants victimes de sévices, a entendu 213 demandes et a accordé des indemnités de 1 821 199 $ au total. En 1989-1990, 303 demandes d'indemnisation ont été entendues et des indemnités de 1 399 563 $ au total ont été accordées. Le montant moyen des indemnités continuera à s'accroître, surtout dans les cas d'agressions et de sévices physiques et sexuels contre des enfants.
- En 1990-1991, il y a eu 834 affaires jugées sur pièces. Les chiffres font ressortir une augmentation plus considérable si l'on remonte plus loin en arrière. Certaines demandes sont relativement mineures et ne demandent qu'une simple décision. Avec le consentement du demandeur, l'affaire peut être jugée sur pièces. En vue de prévenir l'accroissement des dépenses administratives et de renforcer l'efficience, la commission a jugé davantage d'affaires sur pièces ce qui a permis de réaliser des économies importantes.

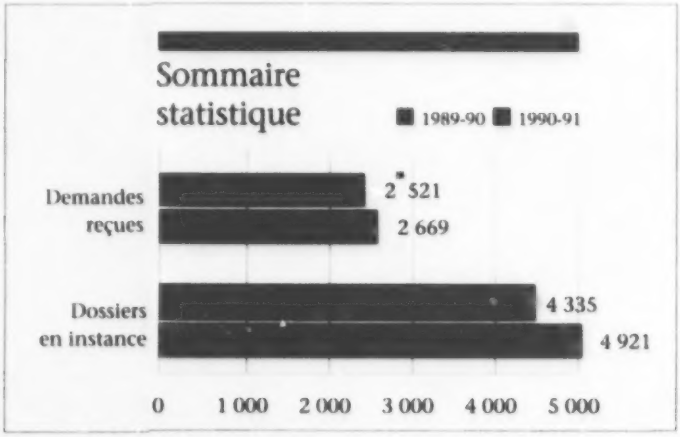

ATTRIBUTIONS

La Commission de négociation de l'Ontario est un tribunal administratif qui règle de façon informelle l'indemnisation des expropriations. Ses décisions ne touchent aucune future audience d'un autre organisme en ce qui concerne la même question.

- *Elle organise, partout dans la province, des rencontres entre expropriés et autorités expropriantes, sans frais pour l'une ou l'autre partie. Les différends ne lui sont soumis que si les tentatives de règlement à l'amiable n'ont donné aucun résultat.*
- *La commission écoute attentivement les deux parties. Si elle conclut qu'elle dispose de tous les éléments d'information nécessaires mais qu'un accord est impossible, elle donne son avis sur l'indemnisation qu'elle juge juste. Cependant, cette conclusion n'a pas force exécutoire, et aucune des parties n'est obligée de l'accepter.*
- *S'il est vrai que la commission n'est pas habilitée à imposer un règlement, 80 p. 100 des cas environ sont cependant résolus par médiation. Si le désaccord persiste, il est loisible aux deux parties d'aller en arbitrage devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.*

Président

Gordon W. Swayze

Commissaires

J.M. Bennett
T.J. Flood
F.L. Heaman
W.J. Mowat
D. Peters

FAITS SAILLANTS

- En 1989-90, la commission a été saisie de 128 demandes, et 93 rencontres ont été organisées. Cette augmentation de l'activité s'explique par le grand nombre de propriétaires affectés par l'installation de plusieurs corridors d'Ontario Hydro.
- En 1990-1991, elle a reçu 56 demandes et tenu 83 rencontres. L'augmentation de l'activité pour de nombreuses autorités expropriantes, hormis Ontario Hydro, montre que la commission continuera de fournir des services indispensables à un grand nombre de clients qui sont engagés dans le processus d'expropriation.

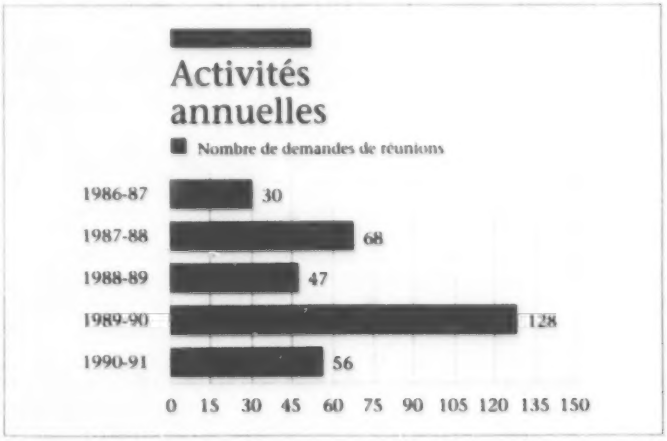

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Autorité expropriante	1989-1990 Nombre de demandes
Municipalité de Burlington	9
Municipalité de Windsor	1
Comté de Frontenac	1
Municipalité d'Ingersoll	1
Municipalité de Victoria	1
Municipalité de Mono	1
Ministère des Transports	12
Ontario Hydro	88
Municipalité régionale de Durham	1
Municipalité régionale de Niagara	1
Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton	11
Municipalité régionale de Waterloo	1
TOTAL :	**128**

RAPPORT D'ACTIVITÉS

1990-1991 Autorité expropriante	Nombre de demandes
Consumers Gas	1
Municipalité de Hamilton	5
Municipalité de Kitchener	1
Municipalité de London	1
Municipalité de Toronto	3
Municipalité de East Gwillimbury	1
Canton de Augusta	1
Canton de Huron	1
Ministère des Transports	9
Ontario Hydro	22
Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton	8
Municipalité régionale de Peel	2
Union Gas	1
TOTAL :	**56**

Clare Lewis
Commissaire

ATTRIBUTIONS

Le Bureau du commissaire aux plaintes du public reçoit et enregistre les plaintes déposées contre des officiers ou des agents de la police de la communauté urbaine de Toronto, et surveille l'enquête et le règlement des plaintes.

- *Le Bureau du commissaire surveille les enquêtes du bureau de la police qui portent sur les plaintes du public, les décisions rendues par le chef de la police et les procédures disciplinaires prévues dans la* ***Loi sur la police****, et qui découlent des plaintes du public.*
- *L'administré qui, après avoir déposé une plainte, n'est pas satisfait de la décision rendue par le chef de la police, peut obtenir un examen de la question par le commissaire aux plaintes du public. Le commissaire a une équipe d'enquêteurs civils qui examinent le dossier.*
- *À la fin de l'examen, le commissaire peut décider de ne pas donner suite à la plainte, ou d'ordonner une audience devant une commission d'enquête civile. Il peut aussi faire des recommandations au sujet des méthodes policières et suggérer des modifications à la loi.*
- *Le Bureau du commissaire aux plaintes du public a été créé en tant que projet-pilote en vertu de la* ***Metropolitan Toronto Police Force Complaints Project Act, 1981*** *(il est devenu permanent en vertu de la* ***Loi de 1984 sur les plaintes concernant la police de la communauté urbaine de Toronto).***

FAITS SAILLANTS

COMMISSIONS D'ENQUÊTE

Quatre commissions d'enquête ont tenu leurs audiences pendant l'exercice 1990-1991. Trois de ces commissions ont entendu des accusations de force excessive; dans deux de ces instances, les agents visés ont été déclarés coupables de mauvaise conduite. Une commission d'enquête a entendu l'appel interjeté par un agent de police à l'encontre des conclusions d'un tribunal disciplinaire selon lequel l'agent de police n'avait pas exécuté un ordre légal. Dans cette commission d'enquête, l'appel de l'agent a été rejeté.

RECOMMANDATIONS AUX COMMISSAIRES DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

La *Loi de 1984 sur les plaintes concernant la police de la communauté urbaine de Toronto* prévoit que le commissaire est habilité à faire des recommandations afin de prévenir les situations qui ont conduit à des plaintes.

Pendant l'exercice 1990-1991, le commissaire a fait un total de vingt-cinq recommandations. Vingt et une de ces recommandations faisaient suite à des plaintes de mauvaise conduite déposées en rapport avec la façon dont la police avait procédé aux arrestations massives au Sommet économique de 1988, à Toronto. Les quatre autres avaient trait à la comparution obligatoire des agents de police devant les tribunaux, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, et pour que les résultats des tests de laboratoire visant à déterminer les voies de fait sexuelles ne soient pas détruits sans que les parties visées n'en aient été informées.

ÉDUCATION ET AIDE - POLICE ET PUBLIC

Le Bureau du commissaire aux plaintes du public a notamment pour mandat de prévenir, ou tout au moins d'empêcher, l'aggravation de toute situation de malentendu ou d'hostilité entre la police et le public. Dans ce but, les agents de police ont participé à divers groupes créés pour régler les questions auxquelles font face la police de la communauté urbaine de

Toronto et diverses communautés de la région.

Ces groupes sont composés du Conseil sur les relations interraciales et la surveillance policière, le Groupe de travail de la région de Toronto sur la surveillance policière dans les communautés urbaines multiculturelles et multiraciales et le Comité du maire de Toronto concernant les relations communautaires et interraciales (sous-comité sur la surveillance policière).

De plus, le Bureau du commissaire participe à des projets de formation pour les policiers et des projets d'aide aux divers groupes communautaires.

EXTENSION DU SYSTÈME DES PLAINTES

Au cours de l'exercice 1990-1991, la nouvelle *Loi sur les services policiers de 1990* a été soumise au processus législatif. La loi a été adoptée le 28 juin 1990 et est entrée en vigueur le 31 décembre 1990. La nouvelle loi a modifié la *Loi sur la police* de façon substantielle et entraîné l'extension de la compétence du commissaire aux plaintes du public (qui a été renommé le «Commissaire aux plaintes contre la police») dans toute la province.

Dans le cadre de ce processus législatif, le commissaire s'est présenté devant le Comité permanent de l'administration de la justice pour traiter du fond de la nouvelle *Loi sur les services policiers de 1990* et des recommandations faites par le Groupe de travail sur les relations interraciales et la surveillance policière, en 1989.

De plus, le Bureau du commissaire a commencé à planifier l'ouverture de bureaux régionaux à Thunder Bay, Sudbury, Windsor, Peterborough, Ottawa et Mississauga. Après l'adoption des textes législatifs, le commissaire offrira au public le choix de porter plainte directement auprès du Bureau du commissaire aux plaintes contre la police ou dans un bureau de la police.

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi de 1990 sur les services policiers*, le Bureau du commissaire aux plaintes contre la police a mis sur pied un programme dynamique d'information orienté vers les agents de police de toute la province. Le commissaire et le personnel de niveau supérieur ont rencontré les chefs de police, les présidents et commissaires du Conseil des services de police, les fonctionnaires municipaux et les représentants des associations de policiers pour qu'ils se familiarisent avec les exigences des textes législatifs.

Le personnel du commissaire a élaboré un manuel pour les Bureaux d'enquêtes aux plaintes du public des corps de police. Le personnel a également voyagé à travers la province et donné des ateliers fondés sur les textes législatifs et sur le manuel.

Une brochure a été préparée, en anglais et en français, et distribuée aux agents de police de toute la province. Cette publication expose les droits et attributions des agents en vertu de la *Loi de 1990 sur les services policiers*. Une autre brochure semblable, destinée au grand public, a été rédigée et distribuée dans toute la province.

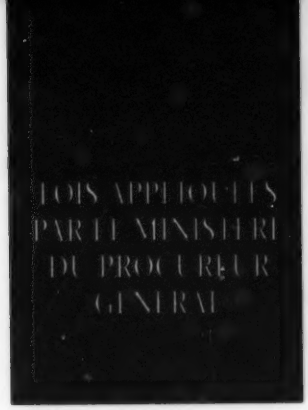

(au 31 mars 1991)

Loi sur les débiteurs en fuite

Loi sur les absents

Loi sur les incendies fortuits

Loi sur la capitalisation

Loi sur l'administration de la justice

Loi sur la majorité et la capacité civile

Loi sur les biens immeubles des étrangers

Loi de 1979 sur l'Église anglicane du Canada

Loi sur l'arbitrage

Loi de 1984 sur les architectes

Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière

Loi sur la mise en liberté sous caution

Loi sur le protocole du barreau

Loi sur les droits des aveugles

Loi sur la vente en bloc

Loi sur la conservation des documents commerciaux

Loi sur les dons de bienfaisance

Loi sur la comptabilité des oeuvres de bienfaisance

Loi portant réforme du droit de l'enfance

Loi sur les commissaires aux affidavits

Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels

Loi de 1983 sur le privilège dans l'industrie de la construction

Loi sur les actes translatifs de propriété et le droit des biens

Loi sur les frais de saisie-gagerie

Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires

Loi sur le désintéressement des créanciers

Loi sur l'administration des successions par la Couronne

Loi sur les organismes de la Couronne

Loi sur les procureurs de la Couronne

Loi sur les témoins de la Couronne

Loi sur les maisons de jeu et de débauche

Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens

Loi sur l'entente régissant le règlement relatif à la contamination par le mercure des rivières English et Wabigoon

Loi de 1986 modifiant des lois concernant les droits à l'égalité

Loi sur les biens en déshérence

Loi sur l'administration des successions

Loi sur la preuve

Loi sur l'exécution forcée

Loi sur l'expropriation

Loi de 1986 sur le droit de la famille

Loi sur les amendes et confiscations

Loi de 1986 sur les sentences arbitrales étrangères

Loi sur les cessions en fraude des droits des créanciers

Loi sur l'arrestation des débiteurs en fuite

Loi sur les contrats inexécutables

Loi sur les jeux de hasard

Loi sur l'habeas corpus

Loi sur les enquêtes concernant les hôpitaux et les établissements de bienfaisance

Loi sur l'inscription dans les hôtels

Loi sur les aubergistes

Loi de 1988 sur l'arbitrage commercial international

Loi de 1988 sur la vente internationale de marchandises

Loi d'interprétation

Loi sur les assignations interprovinciales de témoins

Loi de 1988 sur le projet d'aide financière aux intervenants

Loi sur la procédure de révision judiciaire

Loi sur les jurys

Loi de 1989 sur les juges de paix

Loi sur la location immobilière

Loi sur la Société du barreau

Loi sur l'aide juridique

Loi de 1989 modifiant des lois concernant la profession d'avocat

Loi sur la diffamation

Loi sur la prescription des actions

Loi sur les employeurs et employés

Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux, art. 52

Loi de 1988 sur le conflit d'intérêts des membres de l'Assemblée

Loi sur l'incapacité mentale

Loi sur le ministère du Procureur général

Loi sur la protection de la jeunesse

Loi sur les hypothèques

Loi sur le partage de la responsabilité

Loi sur les notaires

Loi sur la responsabilité des occupants

Loi sur la Commission de réforme du droit de l'Ontario

Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario

Loi sur le partage des biens en copropriété

Loi sur le prêt sur gage

Loi sur la durée des substitutions

Loi de 1990 sur les services policiers, partie VI

Loi sur les procurations

Loi sur les instances introduites contre la Couronne

Loi de 1984 sur les ingénieurs

Loi sur la propriété et les droits civils

Loi sur les infractions provinciales

Loi sur les experts-comptables

Loi sur l'immunité des personnes exerçant des attributions d'ordre public

Loi sur les salles publiques

Loi sur les enquêtes publiques

Loi sur l'inspection des établissements publics

Loi sur les fonctionnaires

Loi sur le curateur public

Loi sur l'exécution réciproque de jugements

Loi de 1984 sur l'exécution réciproque de jugements (R.-U.)

Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires

Loi sur les règlements

Loi de 1989 sur la refonte des règlements

Loi sur la liberté religieuse

Loi sur les biens-fonds des organismes religieux

Loi de 1981 sur la confirmation des lois refondues

Loi sur la ventes d'objets

Loi sur les substitutions immobilières

Loi sur les shérifs

Loi sur les formules abrégées d'actes translatifs de propriété

Loi sur les formules abrégées de baux

Loi sur les formules abrégées d'hypothèques

Loi sur les procureurs

Loi de 1988 sur les placements sud-africains détenus en fiducie

Loi relative aux preuves littérales

Loi sur les textes de loi

Loi de 1989 sur la refonte des lois

Loi sur l'exercice des compétences légales

Loi portant réforme du droit des successions

Loi de 1985 sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants

Loi sur les cours des successions

Loi sur le traffic des billets de spectacle

Loi sur l'heure légale

Loi de 1986 sur le droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière

Loi sur l'entrée sans autorisation

Loi sur les fiduciaires

Loi sur la réduction des opérations exorbitantes

Loi sur le pouvoir des universités en matière d'expropriation

Loi sur la modification des fiducies

Loi sur la vente immobilière

Loi sur les salaires

Loi sur les récépissés d'entrepôt

Loi sur le droit de rétention de l'entreposeur